

# Le Temps



Le Temps. 1898-09-26.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

## CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.
- 4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS, SEINE et SEINE-ET-OISE ... Trois mois, 14 fr.; Six mois, 28 fr.; Un an, 56 fr. DEPARTS at ALSACE-LORRAINE ... - 17 fr.; - 34 fr.; - 68 fr. UNION POSTALE..... - 18 fr.; - 36 fr.; - 72 fr. AUTRES PAYS ..... - 23 fr.; - 46 fr.; - 92 fr. LES ABONNEMENTS DATENT DES 1" ET 16 DE CHAQUE MOIS Un numéro (à Paris) 15 centimes

Directeur politique : Adrien Hébrard

Toutes les lettres destinées à la Rédaction doivent être adressées au Directeur

Le Journal ne répond pas des articles non insérés Adresse tiligraphique : TEMPS PARIS



PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS, SEINE et SEINE-ET-OISE ... Trois mois, 14 fr.; Six mois, 28 fr.; Us an, 56 fr. DEPARTS et ALSACE-LORRAINE ... - 17 fr.; - 34 fr; - 68 fr. UNION POSTALE..... - 18 fr.; - 36 fr.; - 72 fr. AUTRES PAYS ...... - 23 fr.; - 46 fr.; - 92 fr. LES ABONNEMENTS DATENT DES 1" ET 16 DE CHAQUE MOIS

Un numéro (départements) 20 centimes

ANNONCES: MM. LAGRANGE, CERF ET C', 8, place de la Bourse Le Journal et les Régisseurs déclinent toute responsabilité quant à leur teneur

N" 103.07 - 103.08 - 103.09 - 119.40

TÉLÉPHONE, 4 LIGNES:

LE VICE-ROI DES INDES ET SA PAIRIE D'IRLANDE

Le nouveau vice-roi des Indes n'ira pas à Calcutta, en décembre prochain, en qualité de simple George-Nathaniel Curzon. Peu à peu la et d'Angleterre, qui font ipso facto partie de la coutume s'est établie que le représentant de la reine dans la péninsule, le souverain effectif de près de trois cents millions d'hommes, soit désigné au respect des Orientaux par un titre de

Il n'en fut pas toujours ainsi. Warren Hastings, quand il jetait, après Clive, les fondements de ce vaste empire, n'était qu'un simple esquire. Canning, lorsqu'il accepta la vice-royauté et cet exil doré auquel il n'échappa, au dernier moment que par la mort de Castlereagh et la disparition des obstacles mis par ce rival implacable à l'avancement normal de sa carrière politique, - Canning ne songeait nullement à se laisser reléguer définitivement, loin de la Zhambre des communes, arène des grands combats, dans l'olympe de la Chambre haute.

Depuis lors il n'y a point eu d'exception à la règle nouvelle. Le cabinet de Saint-James a toujours eu soin de nommer à ce grand poste des pairs ou des personnages en possession, de par leur naissance du préfixe de lord et, quand ces conditions n'étaient pas remplies, il avait immédiatement élevé à la pairie les commoners sur lesquels s'était porté son choix. Quand M. Gladstone offrit, en 1893, la vice-royauté à sir Henry Norman, on se demanda si le grand leader libéral entendait déroger à cette tradition ou s'il comptait créer une pairie pour ce vieux serviteur de l'Etat ; le refus de ce dernier écarta la question : ce fut lord Elgin qui alla à Cal-

zutta. Cette fois-ci, M. George-Nathaniel Curzon se rouvait dans une situation assez particulière. Il est le fils et l'héritier présomptif d'un pair, lord Scarsdale, lequel a recu les ordres et est dans le clergé anglican. Rien n'aurait été plus aisé que de faire pour le jeune vice-roi ce que l'on a fait souvent dans des cas analogues, c'est-à-dire de l'appeler à siéger à la Chambre des lords, du vivant de son père, au titre de l'une des pairies

C'est là une solution très fréquemment adoptée. Sans parler de l'infortuné ford Drumlanrig, le secrétaire privé de lord Rosebery, mort si tragiquement à la chasse, et qui avait été appelé à siéger à la Chambre des pairs en vertu de l'une des baronies accumulées sur la tête de son père, l'excentrique marquis de Queensberry, si fameux pour ses démêles avec Oscar Wilde, le comte Percy, fils aîné du duc de Northumberland, une foule d'autres sont dans cette position. Il aurait suffi, lord Scarsdale, bien que de bonne souche et de race antique, n'ayant qu'une seule pairie et n'étant que simple baron, de lui conférer un comté et d'appeler son fils à la Chambre des lords au nom du titre inférieur désormais

approprié à l'héritier présomptif. Tout cela était bel et bon. Seulement M. Curzon professe une vive répugnance à aller s'enterrer tout vivant à la Chambre haute. Il professe, il sait que c'est dans la Chambre des communes que palpite la vie nationale, que c'est là que réside le pouvoir effectif et suprême, là que se font et se défont les ministères, là qu'il faut agir, parler, combattre, vaincre, si l'on veut exercer sur son pays une influence décisive.

Aussi naguère, avec quelques fils aînés de pairs placés dans la même situation que lui et désolés de se voir à la merci de l'accident qui, en coupant le fil des jours de leurs pères respectifs, les transporteraient brusquement de l'assemblée populaire dans le Sénat héréditaire, avait-il publié une protestation contre cette dure loi, l'appuyant sur le fait qu'il aurait suffi, pendant les seize ans où William Pitt régnait sur l'Angleterre et sur la Chambre des communes, de la disparition du frère aîné, le second comte de Chatham, dont il était l'unique héritier, pour l'arracher au théâtre de ses triomphes et le reléguer dans une espèce d'Hôtel des Invalides en le frappant d'impuissance, M. Curzon et ses collègues proposaient de promettre aux pairs héréditaires de renoncer - une fois pour toutes, au moment de leur accession - aux droits et privilèges de leur titre et de se prononcer pour un

mandat électif. Il ne voulait pas de pair par force et il s'était inspiré de l'exemple de la Hongrie, où les magnats peuvent opter entre leur siège à la Chambre haute et un siège à la Chambre basse,

si les électeurs le leur donnent. Depuis lors, la situation parlementaire de M. Curzon a grandi. Il est devenu l'un des chefs de son parti. Il peut raisonnablement aspirer, à moins d'accidents, à être un jour le leader de la Chambre des communes et premier ministre d'Angleterre. Peut-être aurait-il renoncé, non sans douleur, à ces éblouissantes perspectives si cet acte d'abnégation avait été indispensable pour aller exercer aux Indes les fonctions de

Par bonheur pour lui, la Constitution britannique offre des ressources infinies pour sortir d'embarras. Il y a plusieurs espèces de pairs. Nous ne disons pas seulement plusieurs espèces de lords. Chacun sait qu'en dehors des lords

BULLETIN DE L'ETRANGER | les lords par courtoisie, fils de ducs ou de marcour. Les pairs sont pairs de Parlement ou ne le sont pas.

En laissant de côté les évêques anglicans et les pairs d'appel ou judiciaires à vie, il y a les pairs du Royaume-Uni, de la Grande-Bretagne Chambre haute et ont le droit d'y parler et d'y voter. Puis viennent les pairs d'Ecosse, dont le nombre a été immuablement fixé lors de l'union sous Jacques Ier, qui élisent un certain nombre des leurs pour les représenter pendant la durée d'un Parlement et qui ne peuvent siéger dans la

Chambre des communes. Viennent enfin les pairs d'Irlande. Ils élisent un certain nombre des leurs pour les représenter à vie à la Chambre haute. Ils ont le droit de se faire élire à la Chambre des communes par une circonscription non irlandaise. Le gouvernement a le droit de créer une pairie d'Irlande par trois extinctions et de ne pas laisser tomber le total au-dessous de cent.

Tel est le rang que lord Palmerston, qui en était investi, proclamait la plus enviable des positions sociales en Angleterre. En effet, il confère auprès des vulgaires le prestige qu'obtiennent les titres. Un pair d'Irlande est lord avec tout ce qu'implique auprès des snobs ce mot irrésistible et en même temps il peut siéger à la Chambre des communes et exercer - comme lord Palmerston le fit soixante ans durant - la réalité du pouvoir, qui ne peut s'acquérir que dans une assemblée populaire et en vertu d'un mandat électif.

M. Curzon a spirituellement résolu son problème personnel. Il faut l'en féliciter.

#### DÉPÉCHES TÉLÉGRAPHIQUES DES CORRESPONDANTS PARTICULIERS DU Temps

Madrid, 25 septembre, 9 h. 25. On dit qu'en sondant les dispositions des puissances européennes à l'égard du développement de l'influence des Etats-Unis en Extrême-Orient le cabinet espagnol a acquis la certitude que la plupart des puissances ne voient aucune objection au contrôle et même au condominium américain sur les archipels espagnols, et préféreraient cette solution à voir les États-Unis s'emparer définitivement des

Philippines. Vienne, 25 septembre, 8 h. 15. Hier déjà le palais du Parlement était rempli d'animation. Les diverses fractions se réunissaient en conciliabules et se préparaient à la séance d'ouver-

Les groupes allemands de l'opposition se sont réunis pour fixer leur attitude. Les grands propriétaires constitutionnels, les progressistes, les populistes, les chrétiens sociaux étaient représentés; les nationaux du groupe Schoenerer, seuls, manquaient. Après une manifestation de deuil pour l'impératrice, on a délibéré sur le projet d'interrompre l'obstruction afin de discuter la question du compromis avec la Hongrie. Mais la délibération n'a pas abouti à un résultat, et chaque club se réserve une pleine liberté d'agir comme il l'entendra.

La Wiener Abendpost, journal semi-officiel, ...blie un long article qui paraît refléter les idées du prési-dent du conseil. Le journal officieux recommande à toutes les fractions de la Chambre de ne pas refuser leur concours au travail parlementaire et de ne pas forcer le gouvernement à se passer du Parlement pour pourvoir aux besoins indispensables de l'Etat.

Belgrade, 25 septembre, 8 heures. L'envoyé serbe à Constantinople, M. Novakovitch, a présenté au sultan un mémorandum de son gouvernement qui demande la construction d'une église nouvelle pour les Bulgares à Kumanovo, afin de mettre fin aux interminables querelles de possession pour l'église commune des Serbes et des Bul-

gares dans cette ville. Liverpool, 25 septembre, 8 h. 15. Le vapeur Axim, de la Compagnie africaine, est arrivé hier, ayant à bord le colonel Lugard, qui revient pour discuter avec le gouvernoment les a.rangements du transfert des territoires de la Compagnie du Niger au gouvernement britannique. On croit généralement que le colonel Lugard sera le

premier gouverneur de la Nigeria. Le major Arnold et le lieutenant Engelbach, de la Compagnie du Niger, sont également arrivés.

(Service Havas)

Perpignan, 25 septembre M. Maruéjouls, ministre du commerce, arrivera Port-Vendres, samedi, 8 octobre. Le lendemain dimanche, il inaugurera le monument élevé à Port-Vendres aux rapatries de Madagascar morts en arrivant dans

Le lundi 10 octobre, M. Maruéjouls inauguera la voie ferrée de Céret à Amélie-les-Bains et à Arles-sur-Tech. Trois banquets seront offerts at ministre, à Rivesaltes, Port-Vendres et Amélie-les-Bains. Madrid, 25 septembre.

Suivant l'Imparcial, les recettes des impôts, des octrois et des douanes pendant le mois de juillet et d'août présenteraient une diminution de 19 millions, par rapport au mois de juillet et d'août du précédent exercice. Par contre, les dépenses ont augmenté de

Tripoli-de-Barbarie, 25 septembre. Une lettre adressée de Zinder à un Ghadamésien réant à Tripoli-de-Barlarie donne la relation suivante du désastre de la mission Cazemajou :

Cette mission comprenait 40 personnes, dont 37 nègres et trois blancs. A une certaine distance de Zinder, une troupe d'indigenes de 200 hommes l'ayant attaquée aurait été presque complètement anéantie. Une seconde, du même nombre, aurait subi le même sort. Le sultan de Zinder aurait alors envoyé 600 hommes qui, après une lutte sanglante, seraient parvenus à proprement dits, titulaires d'une pairie, il y a disperser la mission française.

La même lettre ajoute qu'au sentiment général dans cette contrée, si la mission française avait disposé de 200 hommes, tout le pays de Zinder serait tombé en

#### DERNIÈRE HEURE

Esterhazy et le bordereau

L'agence Havas nous transmet la dépêche sui-Londres, 25 septembre.

Un rédacteur de l'Observer, qui a donné l'hospitalité à Esterhazy pendant dix jours, dit avoir reçu de lui des détails du plus grand intérêt sur l'affaire Dreyfus, mais surtout en ce qui concerne le bordereau. Le bor-dereau, dit-il, était le thème favori dans ses conversa-

Voici en quels termes le journaliste anglais, dont nous reproduisons le récit à titre de curiosité et en lui en laissant toute la responsabilité, fait parler Esterhazy: « J'ai écrit le bordereau, dit Esterhazy, sur la demande du colonel Sandherr, et le colonel Henry était au courant du fait; ces deux hommes ne sont plus, mais, néanmoins, il m'est possible de prouver que le bordereau est bien de moi. Le bordereau devait servir à prouver matériellement la culpabilité de Dreyfus, car le bureau des renseignements n'avait pu recueillin contre lui que des preuves morales. On savait cependant, par le service d'espionnage français à Berlin, que l'état-major allemand était en possession de documents que seul Dreyfus pouvait lui communiquer. C'est la liste de ces documents qui constituait le bor-

Esterhazy rappelle les épreuves auxquelles Dreyfus a été soumis par l'état-major qui voulait bien se convaincre qu'il était le traître. Il dit qu'on dicta un jour un plan tout à fait fantastique de concentration des troupes sur la frontière du sud-ouest, et que quelque temps après les espions au service de la France en Italie informaient le service des renseignements que l'état-major italien faisait certaines modifications à la frontière aux environs de Nice. Or, ces modifications correspondaient exactement aux changements annoncés dans le projet imaginaire qui avait été dicté à

Esterhazy dit aussi que Dreyfus pouvait passer de longues vacances en Allemagne, sans être même inquiété par les autorités allemandes, ce qui était une nouvelle preuve qu'on le connaissait bien en Alle-

Esterhazy déclare avoir écrit le bordereau sans aucune hésitation; il reconnaît qu'il est presque toujours nécessaire de fabriquer des preuves matérielles contre les espions, car autrement il serait presque impossible d'arriver à les punir. Le colonel de Schwarzkoppen qui a déclaré n'avoir

jamais vu le bordereau, a dit la vérité : il ne l'a jamais vu. En effet, c'est un agent du service des renseignements qui le remit au concierge de l'ambassade allemande, lequel était un espion au service de la France; celui-ci le remit à un autre agent du nom de était essentiel, en effet, de donner à ce document un caractère authentique C'est exclusivement sur le bordereau que Dreyfus a

été condamné : la pièce secrète qui a été montrée aux juges du conseil de guerre était cette fameuse lettre qui contient le mot : « ...cette canaille de D... » Esterhazy dit que l'initiale D... ne désignait pas Dreyfus, mais un individu dont le nom commençait également par un D... et qui était une sorte de colporteur des petits papiers du service des renseignements.

L'Observer ajoute qu'Esterhazy a résidé à Longres, à l'hôtel Previtali; c'est là qu'il a eu une première entrevue avec le représentant de l'Observer, et il est maintenant à l'abri de la surveillance de la police fran-

La Weekly-Despatch annonce qu'Esterhazy, qui est encore à Londres, a du changer de résidence, qu'il se trouve actuellement en lieu sûr et qu'il n'a rien à craindre des agents de la police française.

## La grève des terrassiers

Une conférence aura lieu, ce soir, à cinq heures, au ministère de l'intérieur, entre M. Henri Brisson, président du conseil, M. Charles Blanc, préfet de police, et le président du Conseil municipal. Dans cette conférence, due à l'initiative du préfet de police, on doit s'occuper de la grève des terras-

#### La rénnion de la salle Guyenet Une réunion a eu lieu, cet après-midi, sous la pré

sidence de M. Paul Déroulède dans la salle du manège Guyenet, avenue de la Grande-Armée, 73. Un service d'ordre assez important a été organisé. Le préfet de police, le directeur de la police municipale, trois commissaires de police divisionnaires

commandent le service d'ordre. A une heure et demie, la salle, dans laquelle on ne pénètre que muni d'une carte d'invitation, est à moitié pleine. Il y a 1,500 à 2,000 personnes pré-

Deux ou trois cents curieux stationnent sur les trottoirs. M. Déroulède arrive en voiture, à deux heures. Sur le trottoir, ses amis crient : « Vive Déroulède!

Il est acclamé également par les auditeurs, lorsqu'il pénètre dans l'intérieur de la salle. M. Déroulède préside, assisté de MM. Barrès et Marcel Habert. M. Déroulède, prenant la parole, dit que la France

est divisée en deux camps : d'un côté les dreyfusards, d'un autre côté les Français. Un juif qui est antidreyfusard est Français dit-il, mais un catholique qui est dreyfusard n'est

M. Déroulède attaque vivement M. Brisson qu'il accuse de « faire affront au drapeau » en poursuivant la revision. Il n'est pas encore traitre, dit-il, mais c'est déjà un demi-traître.

« Voilà pourquoi, dit l'orateur, j'ai sonné le ralliement au drapeau et pourquoi nous ferons la garde autour. Nous sommes prêts. »

M. Déroulède continue en disant que M. Brisson est un symbole, qu'il personnifie cette école de politiciens qui ont la haine de l'armée, dont ils ne savent se servir ni à l'intérieur ni à l'extérieur.

Il attaque ensuite très vivement MM. Jaurès, Clemenceau, Trarieux, etc., et dit que, si une révolution éclatait, l'échafaud serait en permanence et que le premier qui y monterait ce serait M. Clemenceau.

Il termine en disant qu'il faut reprendre la tradition nationale. Le malheur est que nos compatrio-

tes ne savent pas se grouper.

« Mais, dit-il, en se frappant la poitrine, je connais un honnête homme qui les groupera. »

La réunion prend fin aussitôt par un ordre du jour annonçant la reconstitution de la Ligue des patriotes.

La sortie s'effectue sans désordre.

## L'ISSUE UNIQUE ET NÉCESSAIRE

On a vu que la commission des jurisconsultes s'est divisée en deux parties égales. On attendait qu'elle vint départager les esprits hésitants dans le ministère, elle paraît, à son tour, également partagée et plus embarrassée que tout le monde. Au point de vue juridique, les choses donc restent dans l'état. S'il fallait une preuve de plus des obscurités profondes qui couvrent toute cette affaire, de la légitimité des doutes qui se sont emparés de l'esprit public, de l'incompétence de l'opinion mal éclairée et des partis politiques trop peu désintéressés, il nous paraît qu'on la trouve éclatante et décisive dans le spectacle de la balance d'une savante commission, dont les deux plateaux, après trois jours de méditations et de discussions serrées, restent dans un équilibre parfait. Ainsi tout le monde est divisé : les juristes comme les ministres, et les juges comme l'opinion. A ce point de vue de l'équilibre des forces, des précédents et des textes, nous sommes au point mort, au point d'i-nertie dont parlent les traités de mécanique.

Allons-nous y rester? Le pouvons-nous? La vie est une action, c'est-à-dire une rupture d'équilibre. De quel côté et dans quel sens vat-elle se produire? Nous le saurons demain, à ce qu'on nous promet. En attendant, il n'est pas inutile de réfléchir une dernière fois sur cette situation. En vain a-t-on essayé de se dérober jusqu'ici à la responsabilité d'une décision. L'heure a sonné où cette responsabilité doit être prise, où la volonté, une volonté ferme, droite et réfléchie doit entrer en jeu.

Ne pas donner à la question qui nous presse et nous étreint une solution juridique et légale, ce ne serait pas la supprimer; c'est, au contraire, l'envenimer encore et l'embrouiller de plus en plus, puisque c'est l'abandonner à la discussion de la presse, des hommes politiques G..., qui le rapporta au bureau des renseignements. Il | de la foule, c'est-à-dire de tous ceux qui n'en connaissent point les éléments matériels et décisifs ou les connaissent mal, et, dès lors, les interprètent à leur guise, en tirent des conclusions purement subjectives et résolvent le plus complexe et le plus obscur des problèmes suivant leurs antipathies ou leurs sympathies personnelles. En d'autres termes et pour tout dire d'un mot, c'est laisser dans la politique pure une question qui depuis bientôt un an y est entrée violemment et y a fait de si terribles ravages. Tout le monde continuera à la débattre, excepté les juges souverains qui seuls y pourraient apporter la lumière. Ce sont ces combats de nuit dont nous parlions l'autre jour, ces combats fratricides qui séviront avec une fureur d'autant plus intense qu'aucun des combattants en présence n'aura renoncé à ses passions, ni à l'espérance de la victoire.

Si les juristes sont divisés par leurs scrupules, comment les braves gens dans tous les partis ne le seraient-ils pas ? Si tout est obscur, il y a, du moins, une chose trop certaine, c'est cette obscurité même ; c'est le doute qui se propage dans tous les milieux qui raisonnent; ce sont les contradictions qui s'accumulent, les documents vrais ou faux qui se colportent et se multiplient, les témoignages et les révélations nouvelles qui viennent augmenter le trouble déjà si grand et exaspérer l'inquiétude déjà si vive. Voici un journal anglais qui nous apporte ce matin la confession tardive et suspecte, il est vrai, d'Esterhazy, mais qui n'est pas faite, on l'avouera, pour diminuer l'imbroglio et arrêter les commentaires. Est-il vraiment, comme il l'avoue publiquement, l'auteur du fameux bor-. dereau qui a servi à faire condamner Dreyfus? L'accusation nouvelle qu'il porte contre l'étatmajor a-t-elle quelque fondement? Nous nous garderons bien de nous prononcer. Douter est plus que jamais l'attitude non seulement du sage, mais du bon citoven. Donc le doute est ou devrait être universel. Comment en sortir? A qui appartient-il de dire le dernier mot, de montrer la vérité, de porter enfin une sentence assez autorisée pour s'imposer aux esprits sincères et faire renaître la paix morale du pays? Est-ce à un ministre seul ou à un conseil de guerre jugeant à huis clos? Est-ce à la Chambre? Est-ce à la presse? Il suffit de poser ces questions pour que chacun y réponde. Non, il ne reste que la Cour de cassation qui pourra tout voir, tout savoir et tout dire. Il n'y a que la cour souveraine qui puisse arracher cette affaire à la politique et nous en délivrer en la canalisant fortement dans les voies judiciaires. Il n'y a qu'elle que l'opinion impartiale de la majorité du pays soit disposée à entendre et à suivre. S'il s'agissait d'un crime ordinaire, du procès d'un assassin sur lequel planeraient de telles

contradictions dans les témoignages et les documents, où les faussaires de pièces juridiques eussent fait de tels aveux, où tant de causes de doute seraient venues créer une si profonde et si légitime suspicion, mais d'où seraient en même temps écartés les préjugés sociaux ou religieux et les partis pris politiques, nous osons affirmer, sans crainte d'être démentis que l'on n'hésiterait pas. On estimerait unanimement qu'il faut recommencer la procédure, reviser soigneusement toutes les pièces et toutes les sentences, et l'on reviserait. Eh bien ! ce que nous osons demander à nos gouvernants au nom du bon sens public dérouté, au nom d'une bonne et saine justice, au nom du repos moral de ce pays énervé et qui demande grâce, c'est de s'affranchir délibérément de tout préjugé comme de tout calcul politique, et d'oser faire en cette occurence ce qu'ils n'hésiteraient pas à faire s'il s'agissait d'un procès ou d'un criminel ordinaire. Le droit commun, rien que le droit commun; c'est encore le chemin le plus droit vers la justice et le plus sûr comme le plus court au point de vue d'une politique avisée et

### L'AVIS DE LA COMMISSION

La commission spéciale appelée à donner son avis sur la demande en revision formée par Mme Dreyfus a déclaré qu'elle n'avait pas d'avis.

Trois voix se sont prononcées pour la transmission à la Cour de cassation, trois voix contre. Ce qui signifie évidemment que, prise dans son ensemble, la commission estime qu'il y a autant d'arguments en faveur de l'ouverture de la procédure de revision devant la Cour suprême qu'il y en a en sens con-

traire. On ne s'explique guère, dès lors, comment il se veau et revendiquaient le droit de le diriger, les fait qu'elle ait, à raison de ce partage, présenté un | dissidences portaient souvent sur des questions ou

C'est, dit-on, parce qu'il est d'usage au Parlement de considérer comme rejetée toute proposition sur laquelle il y a partage égal des voix. Sans doute, et cela se comprend en matière législative, mais ici il

s'agit d'une question d'ordre judiciaire à trancher. En fait, si l'avis de la commission devait avoir un effet décisif, si la loi lui accordait un caractère prépondérant, si le ministre de la justice n'avait pas le droit absolu de ne pas se conformer à cet avis, qu'arriverait-il? C'est que l'ouverture de la procédure de revision ne pourrait avoir lieu, ce qui équivaudrait à la confirmation de la sentence rendue par le conseil de guerre. Or, tout le monde sait qu'une condamnation ne peut être prononcée qu'à la majorité, le simple partage des voix dans le jury entraîne 'acquittement de l'accusé. N'est-il pas logique de soutenir que la majorité est nécessaire aussi, lorsque le bien fondé d'une condamnation étant mis en discussion, il s'agit de savoir si cette condamnation sera maintenue ou si elle pourra être annulée?

Rien ne démontre mieux d'ailleurs le caractère purement consultatif, sans effet obligatoire, des avis de la commission, que cette possibilité légale de parlage résultant de sa composition.

Le législateur a voulu montrer par là que le véritable juge de l'introduction de la procédure de revision c'est le ministre de la justice et que le véritable juge de la revision c'est la Cour de cassation.

A la Cour de cassation seule appartient le pouvoir de faire les enquêtes qui donnent, le cas échéant, leur portée réelle aux faits nouveaux invoqués - et qui peuvent être, comme dans l'affaire Jamet-Léger, dont nous rappellions hier le précédent, mal appréciées par la commission spéciale. Seule aussi, elle rend et peut rendre un véritable arrêt pour ou contre le condamné, car la revision ne peut être par elle ordonnée ou refusée qu'à la majorité.

Les décisions de la chambre criminelle comme celles des autres sections doivent être prises à la majorité. L'ordonnance du 15 janvier 1826 portant règlement pour le service de la Cour de cassation dit

en son article 5: Conformément à l'article 64 de la loi du 18 mars 1800, en cas de partage, cinq conseillers seront appelés pour

Ces cing conseillers seront pris d'abord parmi les membres de la chambre qui n'auraient pas assisté à la discussion de l'affaire et subsidiairement parmi les membres des autres chambres, selon l'ordre d'ancien-

C'est donc à la Cour de cassation qui statuera à la majorité, et par un arrêt motivé, qu'il faut remettre le soin de prononcer souverainement sur la question de revision actuellement soulevée.

Le ministre de la justice a jugé les faits nouveaux suffisants pour être soumis à l'appréciation de la commission spéciale

La commission spéciale lui répond, en somme, par son partage : « Faites ce que vous voudrez ! » S'il désire être couvert, dans cette délicate question, il ne le peut être que par la Cour de cassation.

MENUS PROPOS

## LE SORT DE NOTRE GÉNÉRATION

Il y a des générations privilégiées. Elles naissent à la vie publique à une heure où la vie publique est enviable. Elles ne connaissent de la vie privée que les rapports doux, confiants, faciles qui en font le charme. Tous les contemporains assurent qu'il était infiniment agréable de vivre dans les dernières années de l'ancien régime. La jeunesse nourrissait

alors de grandes espérances. Les gens d'age conservaient d'extraordinaires illusions. Tous étaient également, quoique diversement heureux.

Et, de meme, faisait-il bon vivre sous la Restauration. La politesse et l'esprit reprenaient, dans la société, leurs droits méconnus durant la période où la France n'avait été qu'un camp. La lutte politique était vive, mais courtoise, élégante et généreuse, Sous la monarchie de Juillet, il y eut un fléchissement sensible des mœurs et de l'esprit public, un tassement de l'idéal politique. Cependant, la jeu-nesse\_connaissait encore de belles émotions, et la Révolution de 1848 a été une revanche de l'idéalisme contre les intérêts matériels et l'égoisme bourgeois.

Notre génération a été moins bien partagée. Elle arrivait à l'âge où l'on comprend, quand l'empire s'est effondré. Elle a senti toutes les tristesses de la guerre, sans avoir pu - faute d'être plus vieille de quelques années - chercher dans l'action le dérivatif ou le réconfort que l'action apporte toujours. L'humiliation de la défaite a pesé sur elle, pendant des années et des années, avec l'angoisse de douter si, au cas où une guerre nouvelle éclaterait, les préparatifs seraient mieux faits, le commandement serait plus loyal ou plus habile, l'armée plus solide. Ceux qui ont aujourd'hui vingt ou vingt-cinq ans, ne peuvent pas même essayer de comprendre ce qu'a été, pour leurs aînés, cette pensée sans cesse éveillés et lancinante, jusqu'au jour où il leur a paru — à tort ou à raison - que les chances de guerre allaient diminuant et que l'avenir, s'il doit amener les re-vanches souhaitées, procédera par des voies dont nous n'avons pas le secret...

Cependant, la vie publique manquait d'attrait et de noblesse. Non pas qu'elle ne comportat encore des combats à livrer. Mais la discussion s'était faite médiocre. Les anciens partis ne semblaient plus menaçants. Parmi ceux qui acceptaient l'ordre nousecondaires ou subalternes. Les ambitions personnelles et les conflits qu'elles entraînent prenaient le pas sur les questions de principe. Plus le champ de la lutte se rétrécissait, plus la lutte elle-même devenait apre et violente. Les relations des particuliers tendaient à s'aigrir, et s'aigrissaient en effet, L'injure, la calomnie et la diffamation, moyens habituels des partis, dans la lutte électorale, passaient de la vie politique dans la vie du monde, ou dans la vie de famille, et y exerçaient leurs ravages. Une entreprise détestable contre la liberté politique, les menées du boulangisme, venaient ajouter un souci de plus à tous les soucis qui, déjà, nous oppres-

C'est alors, vers 1889, qu'il se produit une surprise heureuse. Le boulangisme est vaincu, je devrais dire balayé. L'apaisement entre les partis semble promettre une ère de concorde à l'intérieur. L'Ex. position universelle est une victoire économique et morale qui nous console et nous relève à nos propres yeux comme à ceux du monde. Les grands souvenirs du siècle passé, dont la commémoration coïncide avec cette victoire, recèlent un ferment salubre qui, peutêtre, va réchauffer les cœurs? Des idées nouvelles et des passions nouvelles se lèvent, qui ont leur danger, mais aussi leur grandeur et leur séduction puissante. Enfin, les premiers témoignages d'amitié viennent, du dehors, à la France qui, cessant de se sentir isolée, est bien près de se croire emportée de nouveau vers des destinées meilleures. Hélas! ce moment, le premier moment heureux

que notre génération ait connu, devait être court. Il est bien superflu de rappeler ici des événements qui sont présents à la mémoire de tous. Tous savent et sentent que la France n'a pas traversé, depuis vingt-huit ans, d'heure plus sombre que l'heure actuelle. On a vu se réveiller des haines que l'on croyait éteintes à jamais, et à jamais disqualifiées. On a vu surgir des menaces, que l'on croyait à jamais écartées. La liberté politique est en péril. Les droits de la société civile, dont la conquête a coûté si cher, chancellent à leur tour. Un trouble profond travaille les esprits. La société française est partagée en deux camps, qui échangent les invectives les plus violentes, en attendant qu'ils en viennent aux coups. C'est la nuit qui tombe, c'est le deuil qui recommence, c'est l'oppression qui étreint de nouveau la conscience et le cœur.

Qu'a fait notre génération pour mériter un sort aussi cruel?

## A MADAGASCAR

(Lettre de notre correspondant particulier)

Tananarive, 28 août. Un télégramme de Paris, inséré au Journal officiel, annoncait ces jours derniers la réorganisation du conseil d'administration de la colonie; cette simple nouvelle eut pour effet immédiat de rasséréner le front soucieux des commerçants et des colons, tous atteints, les premiers, par la crise commerciale qui sévit en ce moment, à la suite de l'installation des grands magasins du Louvre; les seconds, par la décision que serait sur le point de prendre le général Galliéni, autorisant les indigènes à se livrer aux exploitations minières. Enfin, pensèrent-ils, ce qu'on nous promet depuis si longtemps est sur le point de se réaliser : nous pourrons exposer nos doléances avec quelques chances d'être écoutés; on ne ren-

dont il n'est pas toujours tenu compte. Leur joie fut, hélas! de bien courte durée. Infor-

verra plus de bureau en bureau nos réclamations

FEUILLETON DU Temps DU 26 SEPTEMBRE 1898

# CHRONIQUE THÉATRALE

La Loie Fuller de Goethe. - Réouverture du Palais-Royal avec la Culotte; de l'Ainée au Gymnase; de Zaza au Vaudeville. - Aux Folies-Dramatiques, les Quatre Filles Aymon, opérette en trois actes et cinq tableaux, de MM. Armand Liorat et Albert Fonteny, musique de M. P. Lacôme. - Réouverture de Pari-

Je vous disais, dans mon dernier feuilleton, que la Loïe Fuller, s'étant blessée, n'avait pas encore reparu aux Folies-Bergère. Elle a fait cette semaine sa rentrée aux applaudissements du public qui ne s'est pas encore lassé de ce spectacle. Je ne parlerais sans doute pas de ce mince incident de la vie théâtrale, si le hasard ne m'avait mis, justement ces jours derniers, sous les yeux un document assez curieux ct qui, je crois, est ignoré, sur ce genre d'art que la Loïe Fuller pratique, et qu'elle s'imagine avoir

J'avais pris, pour y chercher un renseignement, le volume des œuvres de Gæthe où il conte son voyage en Suisse et en Italie. (Tome 9 traduction Porchet), et je feuilletais, parcourant ie texte des yeux, quand je tombai sur cette

page: « Caserte, 16 mars 1787. » Le chevalier Hamilton, qui est toujours ici ambassadeur d'Angleterre, après s'être occupé i longtemps des arts en amateur, après avoir étudié si longtemps la nature, a trouvé le comble des plaisirs de la nature et de l'art dans une belle jeune fille. Il l'a recueillie chez lui. C'est une Anglaise de vingt ans. Elle est très belle et bien faite. Il lui a fait faire un costume grec, qui lui sied à merveille. Elle laisse flotter ses cheveux, prend deux châles et varie tellement ses attitudes, ses gestes, ses expressions de physionomie qu'à la fin on croit rêver tout de bon. A genoux, debout, assise, exaltée, pénitente, attrayante, menaçante, inquiète, une expression succède à l'autre et en découle. Elle sait ajuster a chaque expression les plis du voile, les changer et se faire cent coiffures diverses avec les

» Cependant, le vieux chevalier lui tient la | sopher.

chandelle, et il s'est donné à cet objet de toute son âme. Il trouve en elle tous les antiques, tous les beaux profils des monnaies siciliennes et jusqu'à l'Apollon du Belvédère. Pour tout dire, cet amusement est unique. Nous l'avons eu déjà deux fois. Un de nos peintres fait le portrait de la belle Anglaise. »

Savez-vous bien que cette belle Anglaise dont le jeu charma Gœthen 'était rien moins qu'Emma Harte, qui fut la favorite de la reine Caroline et la maîtresse de Nelson? Il est bien probable que la chandelle du vieux chevalier jetait sur les châles d'Emma Harte des feux moins éblouissants et moins variés que notre lumière électrique. Nous avons perfectionné le procédé scientifique. Peut-être y avait-il plus d'art et plus de séduction féminine chez la Loïe Fuller de Gœthe. Mais nous pouvons dire avec lui que cet amusement est unique. Il y a eu partout des imitations plus ou moins heureuses de la Loïe Fuller. La vraie reste sans rivale pour la grâce des poses et pour le jeu des étoffes aux couleurs

Les théâtres rouvrent en ce moment de toutes parts, et tous nous donnent pour spectacle de réouverture les pièces qu'ils jouaient quand ils ont fermé. Ils ne peuvent faire autrement, puisque au mois de juin ils lâchent la volée à leurs pensionnaires, qui se dispersent dans les casinos des villes d'eaux et des plages. Ils sont obligés d'attendre leur retour pour monter une œuvre nouvelle. Ils n'inaugureront la saison qu'un mois après. Il n'y a pas à récriminer contre ces mœurs nouvelles; il faut les prendre comme elles sont et s'en accommoder.

Au Palais-Royal, on jouait le soir de la fermeture la Culotte, qui n'était déjà même à cette époque qu'une reprise. On rouvre avec cette même Culotte. C'est un vaudeville en trois actes de MM. Sylvane et Artus. Je m'y suis en core amusé et le public y rit de grand cœur. Le second acte est d'une bouffonnerie un peu grosse; on dirait une farce de tréteaux; mais c'est une farce très gaie, et l'on n'en demande pas davantage au Palais-Royal. La pièce a gardé ses interprètes Gobin, Raimond, Lamy et Frances; Mmes Cheirel; Piernold, Narlay et Mary Gillet, sans oublier la duègne, Mme Franck Mel. C'est un ensemble excellent. Mais cette reprise ne prête à aucune observation nouvelle. Tout ce qu'on en peut dire, c'est qu'il y a là une bonne soirée à passer, pour ceux qui ne vont pas chercher au théâtre le plaisir de philo-

intéressante. J'étais curieux de savoir comment que l'œuvre de Jules Lemaître a traversé des phases diverses. Le premier soir, bien que tout le monde fût d'accord sur les grandes qualités de la pièce, il y eut néanmoins quelque incertitude sur le succès final. L'Aince eut de la peine à s'établir dans l'opinion publique. L'ironie qu'on y sentait courir sous le dialogue ne plaisait pas à tout le monde. La façon cavalière dont l'auteur avait mis en scène les pasteurs protestants avait froissé nombre d'honnêtes gens et inquiété certaines consciences. La hardiesse de deux scènes quelque peu scabreuses avait jeté encore un sentiment de gêne. Bref, la pièce fut plusieurs jours à trouver son aplomb. Ce n'est que soir à soir que le public fut conquis par le goût de nouveauté et par le charme de l'œuvre. Les recettes montèrent lentemen jusqu'au maximum.

Elle subit en province des fortunes différentes. Il y eut des villes où elle rencontra de sérieuses résistances, d'autres où elle fut extrêmement goûtée. Je vous ai ici même conté avec de grands détails l'accueil qu'elle reçut à Royan : très réservé et même froid à la première représentation, si bien qu'on hésitait à en donner une seconde. Cette seconde dégela les Royannais et réunit tous les suffrages

nase, l'autre soir, a été que l'Aînée s'était remise en route pour une nouvelle série de représentations qui serait assez longue. Je n'ai plus à causer avec vous de l'ouvrage en lui-même j'en ai déjà tant et si souvent parlé! Nous n'avons à nous occuper que de l'interprétation. Deux rôles ont changé de titulaires : Grand remplacé Mayer dans le rôle du pasteur Mi-

kils et Mlle Tomassin joue celui de Norah qui a

été créé par Mlle Yahne. Mayer et Mlle Yahne

ont quitté le Gymnase et le Vaudeville. Pour-

quoi M. Porel s'est-il séparé d'eux ? Je l'ignore

Notre impression à tous en sortant du Gym-

Il les regrettera sans doute plus d'une fois et nous les regretterons également. Je serais désolé que ces deux artistes, en abandonnant leurs théâtres, eussent cédé à une turlutaine qui semble à cette heure hanter la cervelle de beaucoup de comédiens. Je lisais, il y a deux ou trois jours, dans une interview consacrée à Mlle Hading, que la charmante actrice, avant de partir pour sa grande tournée, avait dit à

notre confrère : - C'est fini, je ne veux plus appartenir à aucun théâtre. J'entends ne plus relever que de moi-même. C'est moi qui choisirai mes pièces

Il paraît qu'elle développa ce thème avec beaucoup de verve. Je sens un peu d'inquiétude à voir se répandre ces idées subversives. Si grand que l'on soit, et ce n'est pas toujours le cas, inconvénient d'avoir été taillé sur le patron du comédien. Mme Hading verra peut-être dans quelques années qu'elle a fait fausse route; qu'il valait mieux pour elle demeurer avec ses camarades sous la férule d'un Koning ou d'un Porel. accepter dans un bel ensemble de troupe les rôles que lui apporteraient les auteurs, et croître de talent comme de réputation en essayant de

les rendre. Il en est des comédiens errants ainsi que des comètes. Ils brillent d'un éclat très vif durant quelques nuits, mais ils ne tardent pas à s'enfoncer dans l'ombre. J'ai vu avec plaisir que notre amie Jeanne Granier avait signé avec Samuel, qu'elle fera partie de la troupe des Variétés. Il n'y a pas d'art dramatique possible sans troupe stable.

C'est là le secret de la supériorité que garde la Comédie-Française. Que de fois le public ne s'est-il pas dit, en sortant d'une représentation : « Il n'y a encore que là qu'on joue la comédie. » Et l'on a raison de le dire. C'est que malgré toutes leurs querelles, en dépit de toutes les petites jalousies, malgré les passe-droit et les abus, sociétaires et pension naires sont toujours (disons: presque toujours, pour rester dans la vérité stricte) prêts à accepter les rôles qu'on leur offre; qu'un rôle, même de médiocre importance dans une pièce nouvelle, y est souvent disputé par deux ou trois comédiens, dont chacun a un nom et peut faire valoir des droits c'est que Berr, dans Louis XI, joue un rôle de rien du tout, dont il tire un parti merveilleux; c'est que jadis nous avons vu Coquelin, j'entends Coquelin ainé, au comble déjà de la réputation, jouer l'huissier de Tartuffe et le Dubois du Misanthrope; c'est que Worms, en ces derniers temps, a prêté deux fois l'autorité de son nom et de son talent à des rôles qu'il savait exécrables et qui étaient de second plan.

Et voilà comme on fait les bonnes maisons! Voilà aussi comme on fait les bons comé-

Oh! que j'aurais souhaité que la Comédiedont il semble que le besoin n'était pas urgent Le voilà hors du Vaudeville et du Gymnase; il n'y a plus pour lui que, par exception, de théâtre à Paris. Les théâtres étrangers nous le prendront; ce sera encore pour notre art dramatique une force perdue.

Un impresario d'infiniment d'initiative et de sens me disait ces jours-ci qu'il n'y eut jamais moment si favorable pour ouvrir un théâtre de comédie de genre à Paris. On formerait une troupe admirable avec les laissés-pour-compte de nos directeurs. Je serais tenté d'être de son avis. Quel acteur que ce Galipaux! et il a été flanqué à la porte de son théâtre, à moins qu'il ne l'ait prise lui-même. Je ne sais pas ce qu'il en est au juste. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il est lui aussi sans place et sans rôle. Que de forces vives perdues! Et cependant, lui, Galipaux, on ne pouvait pas l'accuser de ne pas se plier, selon les circonstances, à de petits rôles. Il avait joué en dernier lieu dans Zaza une manière de figuration. Il n'est pas embarrassé, j'imagine. Il ira faire une tournée de monologues et gagnera beaucoup d'argent. Je le connais assez pour savoir qu'il préférerait un bon

rôle dans une troupe parisienne. Le talent ne court pourtant pas les rues. Quelle rage possède les impresarios de se priver de ceux qu'ils ont sous la main. Le Mikils de l'Aînée a perdu évidemment à passer de Mayer aux mains de Grand. Grand est un bon comédien, un peu raide et froid, qui n'a ni la finesse du jeu, ni la variété d'intonations de Mayer. Mlle Thomassin a hérité du rôle de Norah, que Mlle Yahne a été forcée d'abandonner. Elle se serait bien passée de cet honneur.

Mlle Thomassin est une fort jolie jeune personne qui nous arrive du théâtre de Saint-Pétersbourg, où elle avait remporté de nombreux et brillants succès.

l'engouement qu'elle avait excité. Elte était enchantée de rentrer à Paris; mais son ambition était de se présenter à nous dans un rôle qui convint à sa figure, à sa voix et à son talent. Elle a tout ce qu'il faut pour être une amoureuse, amoureuse ingénue ou grande amoureuse, peu importe, mais amoureuse. Le visage est fin, lo regard aimable, la voix tendre. On lui offre Norah, qui est ce que nous appelons à Paris une petite rosse. Mlle Yahne avait tout naturellement dans l'allure de la personne et dans le timbre de la voix je ne sais quelle perversité piquante qui donnait une saveur singulière au rôle.

Vous vous rappelez la jolie scène où Norah, agacée de voir ses parents alléguer contre l'aînée la bible et les prophètes, pour ne point lui pardonner, fait bravement tête et leur dit sur un mode iroique: « Je suis bien plus coupable qu'elle, car j'ai trompé mon mari; oui, je l'ai trompé...» Čet aveu si bizarre paraissait naturel quand il était lancé par Mlle Yahne, qui était, sans y prendre garde, hardie et effrontée.

On ne comprend pas que Mlle Thomassin, cette aimable jeune fille, s'y emporte. Mlle Thomassin sentait bien quelle disproportion il y avait de son talent au personnage. Elle eût assurément préféré que ce calice fût détourné de ses lèvres. Mais quoi! il fallait débuter! elle a saisi la balle au bond. Nous n'en n'avons pas moins remarqué ses qualités de fine et gracieuse comédienne.

Les autres rôles sont restés aux mains des titulaires : Boisselot et Lérand, excellents l'un et l'autre, Numès qui s'est taillé un succès personnel très vif dans le succès général. Mlle Després est exquise dans les parties mélancoliques du rôle de l'ainée; je lui voudrais plus de surexcitation nerveuse au troisième et surtout au quatrième acte. Elle devient monocorde par une affectation de simplicité excessive. C'est une tendance fâcheuse. Il ne faut point passer la pierre ponce sur un rôle pour en arrondir les angles; il n'en faut pas amortir exprès les points lumineux. Mme Samary est toujours très bonne dans la femme du pasteur. C'est Mlle Dallet qui est chargée, à cette reprise, comme au premier soir, de représenter cette petite peste de

pour enjôler ce vieux roquentin de Muller et le

La reprise de l'Aînée, au Gymnase, a été plus 1 et mes rôles ; je n'aurai plus à subir de direc- 1 diens. Si Leloir est devenu un si excellent artiste, c'est qu'il a joué toutes sortes de rôles, même tion ni de conseils; je marcherai dans ma force ceux qui ne semblaient pas convenir à son temtournerait cette nouvelle épreuve. Vous savez | et dans ma liberté. Je ferai de l'art à ma fanpérament. Je l'écoutais tout dernièrement dans le Flibustier, de Richepin, où il a repris ce personnage du grand'père, si puissamment créé par Got. Il n'a pas encore la bonhomie robuste de Got qui était des pieds à la tête un vieux matelot breton. Il y arrivera, et l'effort qu'il fait vous me l'avouerez bien, on ne joue pas la copour assouplir sa nature à des rôles si divers médie tout seul. C'est courir un gros risque que ne lui est pas inutile pour devenir un comédien de s'enfermer chez soi attendant le hasard d'un parfait. beau rôle, qui ne vient pas toujours, et qui même, lorsqu'il se présente, a parfois ce grave Française engageât Mayer plutôt que Barral,

voler à sa pauvre sœur. Nous avions trouvé la scène plus qu'osée, et Mlle Dallet avait, par la liberté de ses gestes et de ses allures, appuyé sur la chanterelle. Elle avait failli compromettre Je vous ai, ici même, cet hiver, parlé de la la victoire. L'expérience et de bons conseils l'ont réputation qu'elle avait conquise la-les et de l'assagie. Elle joue maintenant avec beaucoup de

mations prises, il s'agit, en effet, de la nomination | de quelques chefs de service, admis jusqu'à ce jour aux délibérations du conseil d'administration, mais par pure condescendance du gouverneur général; dorénavant c'est un droit qu'ils auront.

Il n'y a donc rien de changé pour nous et les naïfs colons, qui s'imaginaient encore qu'ils comptaient pour quelque chose dans les destinées de la colonie, en seront pour leurs illusions. Vous verrez que les Malgaches obtiendront le suffrage universel, avant que des Français, sans attache officielle, seient admis à faire partie de ce conseil, où ils ont cependant quelque droit à être représentés.

Leur présence serait assurément nécessaire dans mainte circonstance, ne fût-ce que pour protester contre l'adoption de certaines mesures dont l'écho finit par arriver à nos oreilles, malgré le secret dont ces délibérations sont entourées. Un exemple entre cent : deux de nos compatriotes d'une honorabilité et d'une solvabilité indiscutables, ayant dernièrement demandé des concessions forestières, à titre onèreux, ont eu leurs demandes repoussées sous le prétexte suivant : « Les terrains visés sont trop près de la route et d'ailleurs le gouvernement se propose d'exploiter prochainement lui-même les forêts!»

Nous avions pensé jusqu'à ce jour que les voies de communication, si coûteuses, étaient précisément faites pour attirer l'établissement de colons dans leur voisinage, que le directeur des bois et forêts, lui-même, avait dû comme tout le monde, faire cette remarque, que les régions sillonnées de routes se peuplaient plus vite que celles qui en étaient dépourvues, d'où leur justification, qu'à Madagascar comme ailleurs, les millions dépensés à cet effet l'avaient été dans un tout autre but que celui de permettre simplement à nos ingénieurs de mettre en pratique des théories apprises à l'école. Ces déductions si simples, vraies pour d'autres pays, seraient-elles fausses pour celui-ci?

Il nous semblait, d'autre part, que de nombreuses expériences avaient prouvé depuis longtemps déjà, qu'il était plus économique pour l'Etat d'acheter au commerce les matériaux nécessaires à ses constructions que de les extraire lui-même des forêts; là aussi, paraît-il, nous nous trompions, puisque la raison de cette fin de non-recevoir opposée à nos deux compatriotes a paru toute naturelle aux mem-

bres du conseil. Nous serions bien aises de connaître les arguments mis en avant par le directeur des bois et forets (qui tient décidément à se singulariser) pour prouver à ses collègues que la régle est plus avantageuse, pour le gouvernement, que l'adjudication publique, sauf dans les très rares cas intéressant la défense nationale. Tous les pays soucieux du bon renom de leurs fonctionnaires ont rejeté le premier système pour adopter le second, tellement celui-là avait donné lieu à de criants abus. Voudrait-on importer ici les mœurs administratives des petites républiques de l'Amérique du Sud?

Il est profondément regrettable qu'en haut lieu on autorise de pareilles expériences, condamnées à l'avance à un échec certain. De semblables réponses ne sont pas faites non plus pour rehausser le prestige de l'administration coloniale; celle-ci est déjà assez attaquée pour ne pas donner, sans nécessité, de nouvelles armes à ses détracteurs.

Les concessions, déjà très difficiles à obtenir dans le passé, le seront bien davantage aujourd'hui que le décret présenté par le ministre des colonies et signé par le président de la République dit qu'aucune demande de concession ne pourra être accordée sans l'avis favorable d'une commission administrative composée de dix-huit membres, « siégeant à Paris »!

C'est une mesure dont souffrira certainement la mise en valeur de nos colonies, et rien ne pouvait être plus nuisible à leur développement que cette nouvelle entrave dont nous ne comprenons pas l'utilité : ou bien, en effet, cette commission acceptera, les yeux fermés, les conclusions des gouverneurs, appuyant des demandes de concessions, et, dans ce cas, on ne voit pas bien sa raison d'être, ou elle les rejettera toutes, ce qui signifiera que ses membres siègeant à Paris sont plus aptes que nos gouverneurs à discerner les vrais intérêts des colonies qui leur sont confiées.

Et le malheureux colon qui aura dépensé son temps et son argent pour obtenir une concession, que fera-t-il si, de Paris, on la lui refuse? Lui faudra-t-il entreprendre le long et coûteux voyage de Madagascar en France pour aller plaider sa cause auprès de chacun des dix-huit membres de cette commission? Bien peu, je le crains, se résoudront à cette démarche; ils préféreront aller porter ailleurs leurs capitaux et leur activité. Et l'on s'étonnera, après cela, que la grande majorité des Français émigrants, s'établisse dans les colonies n'appartenant pas à la France! On semble, en vérité, s'ingénier à les éloigner de nos possessions par toutes sortes d'entraves.

Si l'on en juge par les cours élevés du riz à Tananarive (et c'est là, croyons-nous, le critérium le plus sûr), la récolte de cette denrée serait sensiblement inférieure, cette année, à celle de l'an passé; on le paye, en effet, en ce moment, de 40 à 50 francs les cent kilos, alors que, même après l'occupation, on l'obtenait pour 15 à 18 francs. Six longs mois encore nous séparent cependant de l'apparition, sur le marché, des riz de la nouvelle récolte! Quel prix atteindra donc prochainement cette denrée de première nécessité?

Cette cherté excessive a fortement surpris tous ceux qui se fiaient trop aux rapports optimistes envoyés des divers cercles et insérés dans le journal officiel; de toutes parts, on annonçait que de nouvelles mises en culture de terrains considérables avaient été faites, que la production serait sensiblement supérieure à la consommation; on paraissait déplorer l'absence d'un chemin de fer dont la construction aurait permis l'exportation du surplus de la récolte, etc; l'expérience nous prouve que pour tous ces renseignements séduisants, comme pour beaucoup d'autres, malheureusement, il faut en rabattre : la plupart de ces prévisions ne se réaliseront

Il serait intéressant de connaître officiellement le motif de cette diminution de la mise en valeur des rizières, non seulement autour de Tananarive, mais dans plusieurs autres régions; l'enquête faite à ce sujet démontrerait bien vite qu'il faut surtout en attribuer la cause à l'abus des prestations. Cet abus produit en ce moment un exode important de l'Imérina vers Mandritsara et Befandriana, éloignés de dix à douze jours, il est vral, mais les habitants y sont à l'abri des exigences toujours croissantes de l'administration; on peut être certain que cette émi-

gration s'accentuera encore ; le même mouvement se produit pour des motifs semblables, des environs immédiats d'Ankazobé, vers le Mandridrano. Tous ces habitants cherchent un coin où ils puissent en paix cultiver leurs rizières; les préférences vont naturellement vers des régions éloignées, même malsaines, où les ordres du gouvernement, presque toujours mal transmis à dessein par les subalternes

indigenes, les atteignent moins facilement qu'à proximité des chefs-lieux des cercles ou des secteurs. Des excès de zèle, l'émulation mal dirigée d'officiers pleins de dévouement, mais appartenant à des armes différentes et voulant tous prouver qu'ils sont à la hauteur de tâches auxquelles des études préalables ne les ont pas préparés, comme aussi d'autres causes que nous développerons dans une de nos prochaines correspondances, provoqueraient à bref délai, si l'on n'y prenait garde, une perturbation dont patiraient les indigenes et, par contre-coup,

les colons. Il est grandement temps que le général Galliéni revienne; sa longue absence de la capitale, motivée par des nécessités politiques, commence à se faire sentir.

Voici le texte de la lettre adressée par le gouverneur général aux présidents des chambres consultatives sur l'exploitation, par les indigènes, des gisements aurifères de Madagascar :

#### Farafangana, 12 août.

Mon cher président Le décret du 17 juillet 1896, réglementant l'exploitation des mines de métaux précieux et de pierres précieuses dans la colonie, prévoit que les indigènes ne pourront se livrer à des travaux de recherches minières sans une autorisation spéciale; la même disposition est reproduite, en ce qui concerne les mines de métaux communs, par le décret du 20 juillet 1897.

Je me suis abstenu, jusqu'à ce jour, d'accorder des autorisations de cette nature, afin d'éviter qu'un riche gisement pût être détenu par les indigènes alors que son exploitation industrielle eut constitué, pour des colons, une source de bénéfices.

Les résultats obtenus m'ont conduit à me demander si l'exclusion absolue dont sont frappés les indigènes, au point de vue de l'exploitation des mines, est réellement profitable et aux colons et à la colonie. Les recherches faites depuis deux ans par de nombreux pro specteurs n'ont pas encore amené la découverte de riches gisements susceptibles de faire l'objet d'importan tes exploitations industrielles, les terrains aurifères reconnus à Madagascar paraissant être, pour la plupart, de faible teneur. Il est possible, d'ailleurs, que des recherches faites sur une plus grande échelle, avec des moyens plus perfectionnés et dans des régions encore inexplorées, aboutissent à des résultats meilleurs. Mais, dans l'état actuel de nos connaissances, ces terrains semblent, pour procurer des bénéfices devoir être exploités par des procédés simples et éco-

On constate, au surplus, que beaucoup de possesseurs de lots aurifères n'ont fait que reprendre le mode d'exploitation usité par les indigéries, et, dans ces conditions seulement, ont pu obtenir des résultats sa-

D'autre part, il est avéré qu'antérieurement à notre prise de possession, de nombreux colons réalisaient des bénéfices en se livrant, non à l'exploitation, mais au commerce de l'or acheté aux Malgaches ou échangé contre des produits d'importation. A la demande de ces colons, j'ai même dû apporter un tempérament à la prohibition rappelée ci-dessus, en autorisant la circulation de l'or extrait en dehors du régime légal dans des régions qui échappent encore à notre autorité. Ne serait-il pas opportun d'étendre cette tolérance à tout le territoire de la colonie, asin que les richesses minières renfermées dans le sol en quantité insuffisante pour être utilement traitées industriellement ne restent pas, cependant, improductives, l'indigène, qui vit de peu, pour qui le temps est un facteur négligeable, exploitant, pour ainsi dire, sans aucun frais? Telle est la question qui se pose à la suite de l'étude actuelle des gisements aurifères de Madagascar.

L'autorisation donnée aux indigènes d'exploiter les gisements pauvres aurait, semble-t-il, les meilleurs effets, tant pour le commerce que pour les finances de la colonie, qui trouveraient, dans les taxes à percevoir sur les quantités plus grandes de métal précieux mis dans la circulation, de nouveaux éléments de recettes. Or, vous n'ignorez pas que le département a manifesté son impatience de voir la colonie se suffire bientôt à elle-même, et, récemment encore, malgré mes réserves, basées sur les difficultés de la situation actuelle et sur la pacification encore incomplète de certaines régions de l'Ouest et du Sud de l'île, il a affirmé ses intentions à cet égard, en mettant à la charge du budget local une partie des dépenses nécessitées par l'occupation de nouveaux territoires. Je ne crois pas, cependant, qu'il soit possible de réduire encore les dépenses d'organisation, que je me suis efforcé de limiter au strict minimum.

Il ne saurait, d'ailleurs, être question que d'accorder aux Malgaches une autorisation essentiellement précaire, n'ayant nullement pour effet de soustraire aux recherches des colons les gisements qu'il serait donné aux indigènes d'exploiter.

Telles sont, mon cher président, les considérations que je crois utile de soumettre à l'appréciation de la chambre consultative. Je vous serai reconnaissant de vouloir bien me faire part de l'avis de cette assemblée, tant sur le principe que sur les mesures à prendre, au cas où il serait admis pour sa mise en pratique (durée de l'autorisation d'exploiter, taxes à imposer à l'exploitant malgache, etc.)

## AFFAIRES COLONIALES

## Sur le Nil

L'agence Havas a reçu de Londres la dépêche sui-

Au Foreign office, on a reçu, hier vendredi, une dépêche annonçant que le sirdar, au cours de sa marche sur Fachoda, a fait ouvrir le feu sur le vapeur derviche Safiey qui a été coulé ou désemparé. Il n'y a eu aucun tué. Les canonnières ont aussi capturé onze bateaux

On mande de Rome, 24 septembre :

Le Corrière della sera publie le récit d'une entrevue avec le major Casati connu pour ses nombreuses explorations au Soudan. Le major Casati, qui fut le compagnon d'Emin pacha et de Stanley, interrogé sur la question de Fachoda, a dit, dans des termes quelque peu violents à l'égard de la politique anglaise, qu'il est incompréhensible que les puissances tolèrent que,

sous prétexte d'aider l'Egypte, l'Angleterre devienne toute-puissante sur le Nil. En Italie, a-t-il ajouté, on est malheureusement trop disposé à trouver tout bien ce que fait l'Angleterre : on devrait cependant ne pas oublier les conseils de Schweinfurth.

Après avoir relevé l'égoïsme anglais pour ce qui

touche l'Italie, le major Casati pense que, pour commencer à aplanir la question, les puissances devraient insister pour obtenir l'internationalité du

#### Indo-Chine

Le paquebot Ernest-Simons, courrier d'Extrême-Orient, est arrive hier soir à Marseille, avec 134 passagers, parmi lesquels le colonel Pennequin, le lieutenant-colonel Bernard et M. Defrance, ministre

plénipotentiaire à Bangkok. L'Ernest-Simons a effectué une excellente traversée. Au cours de route, entre Colombo et Djibouti, le paquebot a éventré avec son étrave un énorme cachalot mesurant une quinzaine de mètres de longueur, et il a traîné le cétacé pendant une demiheure. Le paquebot a dû stopper pour se débarras-

L'Avenir du Tonkin annonce que le département de la police de Bangkok devait être renfores de cinq officiers de police anglais venant de Birmanie. L'un aurait le titre d'inspecteur général et les autres rem-

pliraient les fonctions de superintendants de dis-D'autre part, et dans le même ordre d'idées, on attendait l'arrivée, encore à Bangkok, d'un détachement de Sikhs vigoureux et bien disciplinés, envoyés par le gouvernement des Indes afin de rem-

#### Ces nouvelles, cela va sans dire, méritent confirmation, car, si elles étaient exactes, elles appelleraient, de la part du gouvernement français, de très sérieuses réserves.

#### Algérie (De notre correspondant particulier)

placer les agents de police de Bangkok.

Alger, 25 septembre, 7 h. 30.

L'Antijuif, paru hier soir, contient un long article très violent de M. Max Régis contre M. Marchal, dans lequel ce dernier est qualifié de vendu, de ca-

Hier soir, à huit heures et demie, a eu lieu au vélodrome de Mustapha le meeting organisé par M. Max Régis contre M. Marchal. Malgré la pluie, 4,000 personnes environ y assistaient parmi lesquelles un assez grand nombre de femmes. M. Marchal, ayant suivi les conseils de ses électeurs, n'a pas assisté à cette réunion. Il était parti, dans l'après-midi, pour Blida. Quand M. Max Régis et son frère Louis ont fait leur entrée, de longues acclamations se sontfait entendre. Le bureau a été constitué sous la présidence d'honneur de M. Drumont et sous la présidence effective de M. Max Régis. Celui-ci ouvre la séance en disant que, le meetting étant contradictoire, il invitait les auditeurs à respecter la liberté de la tribune, « car je me réserve, dit-il, le soin d'exécuter les lâches ».

Après un discours de M. Sudrand, avocat, qui fait 'éloge de Régis et blame l'attitude de M. Marchal, M. Laurens, directeur du Télégramme, monte à la tribune. Son apparition provoque des clameurs, des bordées de sifflets qui durent plusieurs minutes. M. Max Régis invite les assistants au calme, disant : « Il faut laisser à tous le droit de se défendre, même

M. Laurens déclare qu'il n'est pas venu pour défendre ses actes qui ne relèvent que de sa conscience, ni pour défendre M. Marchal, qui n'a pas besoin d'avocat ; il annonce qu'il regrette profondément la scission qui se produit dans le parti antijuif, grace aux menœuvres des juifs.

Le tumulte recommence et M. Laurens, ne pouvant pas continuer, se retire au milieu des bordées M. Louis Régis lui succède, fait le procès du Télégramme et de M. Marchal, disant qu'il ce repent amèrement d'avoir soutenu la candidature de M.

Marchal aux dernières élections législatives : « C'est un crime que j'ai commis contre les antisémites. » Clameurs : « A bas Marchal ! Démission ! » M. Max Régis monte ensuite à la tribune ; il prononce un réquisitoire violent contra MM. Laurens et Marchal, appelant ce dernier rastaquouère, député en casquette et lâche. Il invite les assistants à venir manifester avec calme aujourd'hui sur la tombe de Grégoire. Il lit ensuite l'ordre du jour suivant, voté

5,000 citoyens, réunis au Vélodrome de Mustapha blament l'attitude du traître Marchal et de ceux qui le outiennent; décident que le drapeau auquel les antiuifs doivent se rallier est celui que porte Max Régis et non celui qu'ont sali Marchal et le Télégramme.

La sortie - 'est effectuée sans incident. Pour parer à toute éventualité, le gouverneur avait

pris de sérieuses mesures d'ordre. Les troupes étaient consignées. Le Télégramme paru ce matin publie de nombreu-ses adresses envoyées à M. Marchal par ses électeurs pour protester contre les agissements des frères Régis à son égard et l'engager à n'accepter de débat contradictoire que dans sa circonscription. Le Télégramme fait également appel au calme pour la manifestation qui aura lieu aujourd'hui, à trois heures, sur la tombe de Grégoire.

## LETTRES DE GRECE

(De notre correspondant particulier)

Athènes, 17 septembre. La Turquie, la Crète, la Grèce et les puissances. - La Crète cause de ruine pour la Grèce et la Turquie. -Nécessité pour quelques puissances d'entretenir en Orient des foyers d'agitation. - Alexandre le Grand et le pirate. - Russes et Anglais. - La situation en

Les scènes tragiques de Candie ont relégué au dernier plan les questions d'ordre intérieur, qui préoccupaient naguère encore tous les esprits. On ne parle plus ni des réformes, ni de la commission parlementaire d'enquête, ni de la dissolution de la Chambre, ni de l'insuffisance du cabinet. On ne s'occupe que de la question crétoise, et la moindre nouvelle de l'île martyre fait plus d'impression que « la découverte d'une étoile ». C'est que la Crète a été pour nous, est encore pour nous, sera longtemps encore pour nous, une espèce de tunique de Nessus, que la Déjanire européenne ne veut pas enlever de nos flancs ulcérés. Enormes, je vous l'ai déjà dit, sont les sacrifices que nous nous sommes imposés depuis quarante ans pour l'affranchissement de ce coin de terre hellénique; plus énormes encore sont ceux que nous avons imposés à la Turquie pendant cette sanglante et douloureuse période de l'histoire crétoise. Qu'il me suffise de vous rappeler que l'insurrection crétoise de 1866, qui a duré trois ans, a commencé la ruine de nos finances et épuisé la meilleure partie des réserves de l'hellénisme, qui, depuis lers, n'a plus été en état de faire un grand effort financier en faveur de l'idée nationale. D'autre part, cette révolution a coûté à la Turquie l'évacuation de Belgrade, l'évacuation des fortins où elle avait le droit de tenir garnison, de l'intérieur du Montenegro et, par dessus tout, la reconnaissance de l'indépendance religieuse

considérablement réduit les domaines de Sa Hautesse en Europe. Et tout cela sans compter le milliard que lui a coûté l'entretien d'une armée de 70,000 hommes en Crète pendant trois ans et la mobilisation de toute sa flotte, qui était alors la troisième flotte européenne, pour couper aux insurgés les communications par voie de mer.

electronical the annianative winas 1 . Sential 2 . Sen

Quoi qu'ait pu dire M. Rhallys, la Crète est à elle seule un obstacle infranchissable à toute entente sincère entre la Grèce et la Turquie. Cette entente - je ne parle pas d'alliance, une alliance gréco-turque ne pouvant être de longtemps du domaine des choses possibles - cette entente, dis-je, sera œuvre éphémère tant que la Crète restera sous la domination ottomane. Car sous cette domination, si légère qu'elle soit, peuvent toujours se produire des mouvements dans le sens de celui qui vient d'ensanglanter la ville de Candie.

Ici se pose la question de savoir si les puissances - quelques-unes d'entre elles au moins - ont intérêt à faire disparaître ce terrible foyer d'agitation qui s'appelle la Crète, qui aurait pour conséquence la disparition d'une cause permanente de conflit entre Grecs et Turcs. Pour moi, la réponse n'est pas douteuse. Il y a des puissances qui, sous des dehors humanitaires, cachent d'inavouables convoitises. Celles-ci ne travaillent pas à éteindre les foyers d'agitation, mais à les entretenir et, si possible, à en créer de nouveaux. Car ce n'est que dans ces conditions qu'elles ont occasion d'intervenir dans les affaires intérieures de la Turquie et de lui arracher des concessions qui l'affaiblissent, l'humilient ou livrent son avenir économique aux étrangers. Ce serait folie de s'imaginer que les Anglais ont renoncé à établir des « dépôts de charbon », dans les îles de l'Egée ou sur les côtes de l'Asie-Mineure, ou que les Russes ont abdiqué leurs prétentions sur l'héritage de

l'homme plus ou moins malade. Je ne parle pas d'autres puissances : de l'Autriche par exemple, qui regarde Salonique, et, par conséquent, tout le pays qui s'étend de cette ville aux frontières actuelles de la monarchie austro-hongroise comme une future dépendance de l'empire des Habsbourg; ou de l'Italie qui rêve encore de s'établir sur la côte orientale de l'Adriatique afin d'échanger l'Albanie et la haute Epire contre le Tyrol italien et l'Istrie. Cette idée, qui était la négation du principe auquel l'Italie doit sa régénération, avait germé dans le cerveau du mégalomane Crispi pour lequel le principe des nationalités a fait son temps. Elle avait trouvé de l'écho dans la presse italienne et notamment dans le Diritto, qui l'avait nettement formulée quelques jours avant sa disparition.

Dans cet ordre d'idées, il n'est pas difficile de discerner les motifs qui ont empêché les puissances d'établir un ordre de choses durable en Crète. Rien n'était plus facile, lorsqu'elles forçaient la Grèce à rappeler ses troupes, la Turquie, qui avait besoin laissé alors aux chancelleries le soin de régler la question crétoise. Mais l'empereur allemand, qui songeait à son voyage triomphal en Palestine et peut-être un peu plus aux avantages que ses sujets. qui émigrent par milliers vers nos pays d'Orient, pouvaient obtenir s'il aidait le Grand Turc à écraser la Grèce et à conserver la Crète, l'empereur allemand, dis-je, voulait que l'on châtiât la Grèce d'avoir violé le droit des gens!

Guillaume II ne voulait de la question d'autre solution que celle qui laissait une porte ouverte sur l'inconnu. Il croyait faire ainsi double coup : être agréable à la Russie, qui s'opposait à l'annexion de la Crète à la Grèce, et à la Turquie dont il ménageait les susceptibilités et les intérêts en vue des avantages immédiats qu'il comptait tirer - et l'on sait dans quelle mesure son plan s'est réalisé - de l'amitié de Sa Hautesse et des secours qu'il pourrait tirer de la Turquie, organisée militairement, par ses officiers en cas de guerre européenne. La Russie s'apercut un peu tard qu'elle avait été jouée par l'Allemagne dont elle avait, sans le vouloir et sans le savoir sans doute, secondé la politique : elle intervint alors d'une manière énergique en faveur de la Grèce et posa la candidature du prince Georges au gouvernement général de l'île. La solution du problème crétois se trouvait ainsi ajournée, car la Turquie, secrètement appuyée par l'Autriche et l'Allemagne, qui se retiraient ostensiblement du concert européen, devait repousser cette candidature. C'est encore la chancellerie russe qui a suggéré cette solution bâtarde qui devait aboutir à l'explosion de fanatisme que vous savez et qui donnera, croyez-le bien, aux puissances l'occasion de prolonger l'occupation internationale de la Crète. Il se peut cependant que, sous l'influence de l'opinion publique qui exige une solution définitive de la question crétoise, on se résigne à faire quelque chose de moins compliqué que le régime provisoire mis en mauvaise posture par les massacres d'Herakleion.

Mais quel sera ce nouveau régime? Le sultan déclare qu'il ne consentira jamais à rappeler ses troupes et qu'il repousse la candidature du prince Georges. L'Allemagne et l'Autriche se désintéressent de la question. On craint ici que l'Italie, si la situation se prolonge quelque temps encore, n'imite l'exemple de ses alliés et l'on redoute pour la France des complications qui la forceraient à laisser Russes et Anglais en tête-à-tête dans un pays qu'ils convoi-

Vous voyez donc qu'à toutes les données du problème sont venus s'adjoindre d'autres facteurs qui pourraient en retarder la solution, retard qui nous ruine et nous énerve.

En attendant, la situation se complique. La satisfaction donnée aux Anglais n'est pas une solution et ne met pas un terme à l'agitation des populations musulmanes qu'il faudra tenir bloquées du côté de la mer, tout accès vers l'intérieur leur étant fermé par les chrétiens, qui ont établi leurs corps de garde à l'extrême limite des zones neutres sur lesquelles ils avaient hissé, en guise de protestation, les couleurs helléniques. Le président du comité exécutif, M. Sphakianaki, qui est, par bonheur, un homme d'un réel mérite, a dit le mot de la situation dans sa protestation aux amiraux. « Les Turcs, a-t-il dit, ne veulent d'aucun ordre de choses stable. Trois fois, en trois ans, il ont fait échouer, au moment de leur plication, les projets des puissances. Il n'est de solution durable que celle qui forcera le sultan à rappeler ses troupes. » M. Sphakianaki et les autres membres du comité exécutif voulaient donner leur démission. Les exhortations des amiraux et celles au gouvernement hellénique les ont fait revenir sur cette décision qui aurait été une nouvelle calamité pour la Crète, car le comité seul exerce assez d'influence sur les chrétiens pour les empêcher de se de la Bulgarie portant en germe l'Etat bulgare qui a ruer en masses compactes sur les Turcs campés aux même temps qu'une image ressemblante, l'impres-

environs des villes. Les amiraux, et on leur en | sion simple et forte qu'il a laissée dans le souvenir envoie, demandent des renforts. On prendra quelques musulmans, qui ne seront pas les véritables auteurs des massacres; on démolira les maisons d'où l'on a tiré sur les Anglais, mais on n'aura rien fait tant que les troupes du sultan tiendront garnison dans les villes. Ce n'est qu'en les voyant partir que les musulmans crétois se convaincront que le retour à l'ancien ordre des choses n'est plus pos-

#### 'INAUGURATION DE LA STATUE DE MILLET A GRÉVILLE

A l'extrémité de la presqu'île du Cotentin, sur le plateau qui plonge, sentinelle avancée, dans la Manche ses robustes assises de granit, le petit hameau de Gruchi, à peu de distance de Gréville, égaille ses maisons basses empanachées de lierre, champignonnées de mousse et couvertes de chaume ou d'ardoises. Là, dans une humble masure, au fond d'une étroite venelle, naissait, le 4 octobre 1814, un petit paysan qu'on inscrivit à l'état civil sous les noms de Millet (Jean-François)

Ce petit paysan, qui devait, jusqu'à l'âge de seize ans, vivre de la même vie laborieuse et rude que les siens, bécher, sarcler, semer, tenir, suivant le cours des saisons, le manche de la faux ou les poignées de la charrue, était un contemplatif en même temps. Il écoutait avec recueillement, le soir venu, les voix de la nature, et, réfléchi comme lui, comme ui concentré et réveur, son grand-père s'ingéniait à ni préciser le caractère et à lui expliquer en détail es beautés dont il sentait confusément la gran-

Ce grand-père aimait la lecture et sur un rayon de bois blanc, dans sa chambre, il avait quelques livres à lui, l'Evangi'e, la Bible et Homère. L'enfant apprit à épeler dans ces livres; il en recut ses premières impressions; il en fit ses premières délices. Puis, le goût du dessin s'éveilla; il copia d'abord, avec une application enfantine, les grossières estampes laissées par des colporteurs dans le pays; bientôt, d'une main moins novice, il esquissa au crayon les po:traits des gens qui l'entouraient. A seize ans, il quittait son pays pour Cherbourg, où il recut d'un artiste du cru ses premières leçons, où il exécuta, contre une rétribution très modeste, quelques douzaines de portraits qui, presque tous, ont été pieusement conservés, et qui ne sont pas, pour la plupart, sans mérite. Il arrivait, vers sa vingtième année, à Paris, entrait dans l'atelier de Delaroche, y apprenait avec une volonté tenace son métier, retournait ensuite chez les siens, s'y mariait et revenait ensuite dans la grand'ville pour y tenter, comme on dit, la for-

tune et vivre de son art. Il en vécut fort mal. On sait la longue histoire de ses luttes, les dessins qu'il dut exécuter, à cent sous, pour des fabricants de bronze, les portraits qu'il fut heureux de trouver au même prix afin de se réserver, de-ci de-là, quelques heures de travail personnel et libre. Dix années durant, il flotta sans arriver à se fixer entre ses souvenirs d'atelier qui

lui nontraient la peinture d'histoire comme seule de l'appui moral de l'Europe contre la Grèce, ayant digne d'un artiste qui se respecte et les scènes rustiques dont il avait gardé de sa première jeunesse un gout persistant et une impression toujours vive. De 1840 à 1848, les livrets du Salon nous le montrent, en effet, successivement attiré vers l'antiquité grecque, vers la Bible et vers la peinture de genre. On voit de lui, tantôt un Edipe, tantôt une Laitière, tantôt des Juifs à Babylone, et tantôt une Leçon d'é-

> Une calamité publique l'arracha à ces tergiversaions. En 1849, au printemps, le cholera éclatait à Paris. Cédant aux conseils d'un ami, Charles Jacque, Millet, avec les siens, s'en alla chercher un asile sur la lisière de la forêt de Fontainebleau, dans ce hameau de Barbizon, qu'il ne devait plus quitter et sur lequel il devait appeler dans l'avenir, rien que par son séjour, la fortune et la célébrité.

Il n'y fit pas fortune, pour son compte : il eut la chance, par contre, de s'y révéler enfin à lui-même, et, au contact avec la glèbe, de se ressaisir et d'entre: définitivement dans sa voie. Dès ce moment, i se fit le peintre de la terre et de ceux qui la cultivent. En silhouettes simplifiées et puissantes il esquissa les durs travaux de la fenaison, du labourage, de la moisson et des semailles, et il le fit avec une grandeur d'accent si émouvante qu'on commença peu à peu, à Paris, à le considérer comme un maître. Au Semeur de 1849, aux Botteleurs de 1850 succédérent, en une série ininterrompu de chefs-d'œuvre, la Tonte des moutons, le Paysan greffant un arbre, les Glaneuses, la Femme faisant paître sa vache, la Femme faisant manger son enfant; l'Attente, le Berger ramenant ses moutons, la Femme cardant de la laine et l'Homme à la houe (1863), son chef-d'œuvre.

Jusqu'en 1875, où Millet devait succomber à la tâche, sa production fut ininterrompue et toujours, d'ailleurs, signalée par un élargissement continu de sa manière. La Bergère avec son troupeau, la Gardeuse d'oies, l'Hiver, la Mort et le Bücheron, l'Angélus, a Récolte des pommes de terre, le Parc à moutons sous la lune, exposés en 1867, lui valurent une première médaille, bientôt suivie de la croix. La Leçon de tricot, Novembre, la Baratteuse, le Printemps, sans parler d'une quantité d'autres œuvres, et surtout d'une multitude de dessins, de ces merveilleux dessins où s'exprima le meilleur de son âme, furent les dernières étapes de sa vie. Il n'en mourut ni moins discuté ni moins pauvre.

Tel est l'homme dont on inaugure aujourd'hui, en grande pompe, dans son village natal, la statue.



Statue de J.-F. Millet, à Gréville

Œuvre d'un statuaire cherbourgeois, fils, comme Millet, de la terre, ame neuve, talent robuste et plein de sève, Marcel Jacques, elle n'est pas coulée dans le moule conventionnel où les fournisseurs patentés de places publiques enferment d'habitude les sonceptions rebattues de leur génie. Elle est dans le centiment même de Millet; elle donne de lui, en

A côté de lui, sur le sol, il a déposé d'un côté sa pa-lette, de l'autre un carton à dessins et, l'œil perdu

de ceux qui l'ont connu. Chaussé de gros sabots, vêtu d'un tricot de laine sur lequel il a passé un veston, l'artiste, au cours d'une promenade, s'est assis, reveur, sur un tertre. dans le lointain, il regarde. La conception est d'une réelle grandeur dans sa simplicité. Elle est réalisée avec autant de goût que de falent. - T.-S.

#### NOUVELLES DE L'ETRANGER

#### L'accord anglo-allemand

La Gazette de Voss croit savoir que le traité angloallemand partage entre les deux contractants la province du Moçambique que le Portugal céderait aux deux puissances moyennant une indemnité d'ar-gent. L'Allemagne obtiendrait les districts septentrienaux jusqu'au Zambèze, et l'Angleterre garderait la région méridionale.

Les négociations avec l'Angleterre passeraient en outre — toujours d'après la Gazette de Voss sur le partage des territoires neutres de Sagala avec rectifications de frontières à Walvisch bay et au Cameroun ainsi que sur la construction de lignes ferrées et télégraphiques sur le continent africain.

#### Les incidents chinois

Le conseiller de l'empereur de Chine, Kang Yu Mei, qui, d'après les on dit, lui avait fait signer les récents édits de réformes, a été accusé par l'impératricedouairière — dès qu'elle a repris les rênes du pouvoir — d'avoir formé un complot contre la vie de l'empereur. Kang Yu Mei s'est empressé naturellement de prendre la fuite. Une dépêche de Shanghaï annonce qu'il est arrivé à Wou-Sung, où il s'est rendu à bord de la canonnière anglaise qui y est stationnée. La situation en Chine est du reste fort troublée. Une dépêche de Weï-Haï-Weï annonce que le navire de guerre anglais Centurion est parti en toute hate hier avec des ordres cachetés. On croit qu'il se rendrait à Ta-Ko; il serait accompagné, à partir de Ché fou, par le Victorious, le Narcissus, l'Hermine, le Fame, le Hart et l'Alacrity.

#### La question crétoise

Les journaux relèvent avec satisfaction l'accord complet de la France et de l'Italie, de la Russie et de l'Angleterre sur la question crétoise; ils annoncent que leurs ambassadeurs recevront prochainement mandat de présenter au sultan un ultimatum demandant la remise de l'île à ces puissances, le retrait des troupes et des fonctionnaires turcs aux conditions déjà connues consistant dans le maintien de la haute souveraineté du sultan et dans la garantie des proprié-

tés et de la vie des sujets ottomans. Le délai de l'ultimatum serait fixé au 5 ou 10 octobre. En cas de refus, les puissances prendront les mesures nécessaires pour assurer la pleine et entière exécution de leur programme.

De son côté, la Tribuna annonce que le sultan se montre disposé à céder aux demandes des puissan-

#### Les anarchistes

On mande de Rome à la Correspondance politique que tous les cabinets ont fait savoir qu'ils se ralliaient en principe à la proposition laite par l'Italie touchant des mesures à prendre contre l'anarchisme. En conséquence, une proposition formelle pour la réunion d'une conférence internationale va être bientôt envoyée.

#### Alsace-Lorraine

La chambre de commerce de Strasbourg vient de publier son rapport annuel sur le mouvement du commerce et la l'industrie en Alsace pendant l'année 1897. Ce document constate que le développement qu'ont pris, depuis 1895, les affaires, ne s'est pas ralenti en 1897.

C'est surtout dans l'industrie du fer et des machines que s'est déployée pendant toute l'an ée une grande activité, de même que la marche des affaires dans les industries du bois et de la pierre, dans la plupart des branches de l'industrie d'alimentation, ainsi que dans l'industrie du papier, a été satisfaisante. Une exception, par contre, est faite par lundustrie textile.

#### Allemagne

Voici la description du sarcophage du prince Bismarck, que l'empereur Guillaume a fait exécuter par le sculpteur Begas :

Le prince est couché tête nue, en uniforme de cuirassier et le corps en partie couvert du drapeau allemand, sur un socle de marbre blanc. A côté du socle se trouve un chien qui regarde le mort et symbolise la fidélité. Au-dessus du sarcophage, dans une niche, est assise une Germania attristée. A droite est debout une statue d'homme armé d'une massue et figurant la force; à gauche est placée la déesse du droit portant une épée.

... Hier, a eu lieu à Breslau le mariage de la princesse Féodora, fille du prince héritier de Saxe-Meiningen et de la princesse Charlotte de Prusse, et nièce de l'empereur Guillaume II, avec le prince Henri XXX de Reuss. Le fiance, qui est capitaine dans l'armée prussienne, est né en 1864; la fiancée

## Belgique

On nous écrit de Bruxelles, 24 septembre :

Le pèlerinage traditionnel des blessés et combattants de septembre à la crypte de la place des Martyrs se corsait ce matin d'un intérêt exceptionnel. Alors que l'année dernière on élevait à droite du monument un socle commémoratif en l'honneur de Jenneval, l'acteur français, mort en 1830 pour la défense de la patrie qu'il avait dotée de la Brabanconne, son chant national, on vient cette année de placer à gauche le pendant, à la mémoire d'un autre martyr de notre indépendance, Belge celui-là, mais venu de France où il tenait une place brillante dans le monde aristocratique d'alors, pour prendre rang parmi les défenseurs de la nationalité, le comte Frédéric de Mérode, fils du comte de Mérode-Westerloo qui avait été ministre plénipotentiaire sous Joseph II, sénateur et maire de Bruxelles sous l'empire, vice-président du conseil privé et grand-maréchal du palais sous Guillaume Ier. Né en 1792, le comte Frédéric était allé résider en France où il avait épousé en 1811 Mile Amélie de Cluzel, fille de comte de Cluzel que Louis XVIII fit lieutenant-général et grand-croix de Saint-Louis.

A la nouvelle du soulévement de ses compatriotes, Frédéric de Mérode quitta sa famille et sa brillante existence pour venir faire le coup de feu avec un corps de volontaires qu'il soutenait de ses deniers. Il refusa tout grade et toute distinction et se fit enrôler comme simple soldat dans la compagnie des chasseurs de Chasteleer. Le 16 octobre, il rejoignait sur les bords du Démer le général Niellon qui, avec 800 hommes, ma-nœuvrait derrière 15,000 Hollandais. Le 19, près de Lierre, Jenneval tombait à ses côtés. De Mérode reprend l'offensive et poursuit l'ennemi jusqu'au village de Berchem; mais la il est frappé d'une balle qui lui casse la cuisse. On le transporte à Malines, où il subit l'amputation. Les journaux de l'époque célébrèrent son courage et alièrent jusqu'à proposer, pour le cas où il survivrait, de le récompenser en le nommant chef de l'Etat nouvellement créé. Frédéric protesta avec indignation contre cette proposition qui pouvait laisser supposer chez lui des vues ambitieuses. Le 26 novembre, il expirait et le Congrès national lui fit de solen-

mesure cette scène scabreuse qui devient presque vraisemblable. Elle jette bien gentiment le dernier mot, qui est si drôle dans la circonstance : « Il me le payera! »

La Zaza du Vaudeville nous retiendra moins longtemps. On peut discuter l'Ainée, car c'est une œuvre de réflexion et de philosophie. Sur Zaza il n'y a qu'une opinion et qu'un mot : c'est un vaudeville amusant. Mais quand on a dit cela, on a tout dit. Vous savez que pour mon compte je ne fais point du tout fi du vaudeville, qui n'est qu'amusant, et je répète volontiers avec Mo-

lière : De bonne casse est bonne. Ce qui me cha-

grine, c'est que l'on confine le talent si souple,

si varié, si primesautier de Mlle Réjane dans un

vaudeville qui n'est que cela : amusant. Je vois trop à plein le procédé des auteurs. Ce sont d'habiles gens et qui savent le théâtre à fond; ils le savent dans les coins, et surtout dans les petits coins. Ils ont pris la mesure du talent de Réjane, et ils lui ont taillé avec infiniment d'adresse un rôle qui fit tour à tour ressortir toutes ses qualités, et celles qu'elle possède et celles qu'elle croit posséder. C'est un monologue où elle parcourt toute la gamme des passions humaines, où elle les exprime tour à tour, n'ayant de partenaire que pour lui permettre de reprendre de temps en temps haleine. Je l'aimais mieux dans les pièces de Porto-Riche ou

jadis dans celles de Meilhac. Hier, elle était visiblement fatiguée et ne s'est livrée qu'aux scènes où il n'y avait pas moyen de faire autrement. Il paraît qu'elle avait, pour ne pas retarder la réouverture, secoué le malaise d'une influenza. Aussi ne faut-il pas tenir compte de sa voix qui baissait par intervalles au point qu'on ne saisissait plus le texte du dialogue. Nous savons que personne n'a, d'ordi-

dinaire, la diction plus nette et plus vive. Une observation plus essentielle à lui faire. Je crains qu'elle ne charge un peu le rôle, surtout au premier acte, et vise trop à l'effet comique. Elle m'allèguera que dans le premier acte elle n'est encore qu'une fille de café-concert, née du ruisseau, mal élevée par une mère qui est une soularde et de plus, comme elle le dit elle-même, la reine des moules ; qu'elle a passé par des amours de rencontre et vécu dans un milieu très vilain; je crois pourtant qu'elle ferait mieux de ne pas exagérer l'intervalle qui la sépare du point d'éducation où elle doit plus

représentation. Le public au reste n'a pas eu l'air de s'en apercevoir, et elle a obtenu ses applaudissements accoutumés. C'est Magnier qui lui donne la réplique dans Dufresne. Le rôle de cet amant soliveau est des plus piteux. Magnier dit fort bien les quelques phrases où il lui est loisible de mettre soit de la passion, soit de la colère. Huguenet est excellent dans le rôle de Cascart ce cabotin philosophe, et Lagrange fait de l'ama-

teur gâteux Dubuisson une pittoresque silhouette. A côté de Réjane et lui faisant cortège, citons en première ligne Mme Daynes-Grassot, très plaisante dans la mère; puis Mlles Carlix et Mégard qui ne demanderaient pas mieux que d'être louées pour autre chose que leur beauté et leur bonne

Les Folies-Dramatiques nous ont donné une pièce nouvelle, les Quatre Filles Aymon, opérette en trois actes et cinq tableaux, de MM. Armand Liorat et Albert Fonteny, musique de M. P. La-

côme. Nouvelle... nouvelle...? Hum! mettons plutôt : inédite. Les Quatre Filles Aymon sont tirées d'un vieux gaufrier qui a déjà beaucoup servi. On dirait que la pièce date de vingt ans, et peutêtre après tout y a-t-il vingt ans qu'elle attend son tour de paraître devant le public.

Quatre sœurs jumelles ont hérité de leur père une hôtellerie qu'elles ont géré à elles quatre. Elles ont, à elles quatre aussi, un âne sur lequel elles s'en vont en promenade les jours de liesse : d'où leur vient le surnom qui fait le titre de l'ouvrage. Nées le même jour, elles ont juré de se marier le même jour, et ce beau jour est arrivé. Micheline, la plus délurée des quatre, doit épouser Pinsonnet, un brave forgeron qui en est suffisamment amoureux.

Tout se prépare pour les quatre noces, quand Mlle Cyclamen, danseuse étoile des Fantaisies-Modernes, vient avec ses camarades, en partie de campagne, manger une matelotte à l'hôtellerie des quatre filles Aymon.

Pinsonnet voit la belle Cyclamen et reste bou-

 Elle est jolie, n'est-ce pas? lui dit un ancien cabotin qui est l'oncle de Cyclamen. Et il cligne de l'œil. Quelle raison a-t-il de lancer un forgeron sur sa nièce, la brillante danseuse? Ah! voilà! c'est qu'il est clerc de notaire, et

che bée.

mieux, si j'ai bonne souvenance, à la première i héritage était tombé du ciel à Pinsonnet, qui i voient danser une chanteuse, et une danseuse i partie allait commencer. Il était minuit vingt et n'en est pas encore averti.

> line et ses trois sœurs enfourchent leur âne et courent à Paris à la poursuite de l'infidèle. Et c'est le premier acte. Au second, nous sommes aux Fantaisies-Modernes où l'on répète un ballet.

> Il y a là un Brésilien farouche, le comte de Porto-Rico, qui est le protecteur attitré de Cyclamen; il est jaloux d'elle comme un tigre. Je ne sais, mais il me semble que je vous conte là une histoire plus vieille, plus connue et moins amusante que Peau d'Ane. Vous connaissez tout cela, et je suis sûr qu'au besoin c'est vous qui me diriez qu'au moment d'entrer en scène, Cyclamen ayant été séquestrée par le terrible Porto-Rico, Pinsonnet, pour échapper

> aux fureurs du rastaquouère, se déguise en dan-

se précipitent sur la scène et le houspillent: ce qui produit une confusion inexprimable. Au troisième acte, Cyclamen est sur le point d'épouser Pinsonnet; elle a même signé, sur les instances de Chavassus, le contrat où l'heureux Pinsonnet a mis son nom, lorsqu'on apprend je vous jure que nous avions tous deviné ce dénouement d'avance - lorsqu'on apprend que ce n'est point Pinsonnet qui hérite, mais Micheline. Sur quoi Cyclamen flanque à la porte Pinsonnet et se rejette dans les bras de Porto-Rico. Micheline pardonne et les quatre mariages

se font, comme il avait été convenu, le même jour aux sons de la musique. Cette musique est légère et agréable, pas très originale peut-être, mais elle n'en plaira que mieux au public. Quelques couplets l'ont particulièrement charmé. Il a fait répéter jusqu' trois fois un morceau, A la caserne, qui l'a séduit par sa crânerie cocardière. Mlle Mariette Sully, qui est tout à fait gentille dans le rôle de Micheline, l'a lancé d'une voix gaie et chaude. Tout de suite après, Mlle Marie Burty a obtenu un joli succès avec une ronde qu'on lui a fait

répéter : De tous les maris d'âge en âge. Mais où Mlle Burty a été le plus applaudie, c'est à l'acte où Cyclamen, la danseuse étoile, répète un ballet. Mlle Burty a fort spirituellement parodié les ronds de jambe, les mouvements de jambes, les pointes et les parcours des ballerines. Elle y a porté une gaucherie voulue qui a mis le public en belle humeur. Et puis,

chanter. A la Comédie-Française, quand une Cyclamen, prévenue tout bas, accueille les | actrice se trouve avoir à chanter un couplet, elle déclarations de Pinsonnet; elle l'enlève; Miche- aurait beau chanter faux et de travers, on lui bat des mains. Miles Mariette Sully et Burty ont été la joie

de cette soirée. Mlle Burty n'a guère de voix ; et elle n'en avait plus du tout au dernier acte. Mais on n'y regarde pas de si près dans une opérette. Par contre, Mlle Mariette Sully possède une voix généreuse et qui n'a pas faibli un instant. Autour d'elles voltigent quelques jolies femmes. C'est Simon-Max qui joue Pinsonnet. Il chante agréablement, Simon-Max; mais il est un peu lourd et manque de brillant. Il fait piteuse figure déguisé en danseuse. Ces travestissements grotesques ne sont amusants que dans le vaudeville bouffon. C'est Lassouche, notre Lassouche du Palais-Royal et des Variétés, qui joue Chavassus, le vieux cabotin devenu clercseuse, qu'à cet instant les quatre filles Aymon | de notaire. Lassouche a quatre-vingts ans environ. Il n'en a pas moins bon pied et bon œil. sur la scène. Ne lui parlez pas de se reposer. Il aime le théâtre; il mourra debout. Vavasseur a de la fantaisie dans le rôle du Brésilien rageur. L'ensemble de l'interprétation est fort bon, et la mise en scène soignée. Entre le second et le troisième acte, l'orchestre joue une valse, qui

> nous a paru bien jolie, et qu'on verra sur tous les pianos cet hiver. La Gaieté a rouvert avec les Vingt-huit jours de Clairette, le théâtre Antoine avec les Tisserands, le théâtre de Nations a repris Kean; mais je n'ai encore rien pu voir de tout cela; la semaine n'a que sept jours, et nous ne pouvons pas être partout à la fois. J'ai vu au théâtre de la République, où l'opéra de Milliaud s'est installé provisoirement, la première représentation de Lovelace. Je préfère n'en point parler; il ne m'a pas semblé que ce livret ni cette musique ait été des mieux goûtées. Nous devons dire à la décharge du compositeur que les interprètes n'ont pas fait valoir la musique. Il faut pour monter des œuvres nouvelles plus de temps et de soins que Milliaud, pressé comme il est par la saison, n'en peut donner à ses spectacles.

Parisiana a rouvert, un Parisiana tout pimpant neuf. La façade est d'un goût original et la salle est charmante, avec ses tons frais et clairs. C'est M. Jandelle, un jeune architecte de talent, qu'il faut louer de tout cet arrangement. Le spectacle de réouverture était des plus copieux. tard arriver. C'est une nuance qu'elle observait | qu'il a appris dans l'étude de son patron qu'un | vous savez, les Parisiens sont ravis quand ils | J'ayoue que j'ai lâché pied quand la troisième | avant d'arriver à l'oreille.

le rideau menacait de se lever sur une revue dont je copie le programme: le Nouveau vieux jeu, fantaisie en cinq tableaux et quinze scènes, le tout non revu ni corrigé, mais sans entr'acte ni prétention, parodie du Nouveau Jeu de M. Lavedan, par MM. Gardet, Hervé et Eugène

Ouinze tableaux ! j'ai frémi. Et puis, que voulez-vous? le café-concert a pour moi cet inconvénient, c'est que je n'en puis supporter l'atmosphère, brouillé de tabac, que deux ou trois heures au plus. Je n'ai donc vu que partie de chansons, dont quelques numéros sont intéressants. Je vous recommande une gentille chanteuse, Mlle de Castillon, qui est très piquante, avec sa jolie frimousse et sa voix aigrelette.

Jacquet nous a beaucoup amusés avec une chanson qui a pour titre le Chien d'agrément. Il arrive suivi d'un caniche qu'il place sur une chaise et contre lequel il feint d'être très en colère. Il lui reproche toutes sortes de méfaits; rien de plaisant comme les attitudes et les mines du toutou qui écoute. Son maître finit par lui pardonner, le jette sur son épaule et l'embrasse. Ce qu'il y a de meilleur dans l'artiste,

c'est le chien. Trois chanteurs fort connus terminaient cette partie du spectacle : Villé, Mmes Anna Thibaud

et Félicia Mallet. Villé a changé son répertoire : il nous a chanté des chansons subtiles, philosophiques, macabres et d'un ton cherché. Il les dit fort bien; je l'aimais mieux dans ses chansons d'autrefois plus aisées et plus souriantes. Mme Anna Thibaud a obtenu un grand, un très grand succès dans une chanson dont elle a dû, sur l'insistance du public, répéter deux couplets. Mlle Félicia Mallet, elle aussi, comme Villé, semble tourmentée du désir de relever la chanson et d'agrandir son domaine. Elle dépense beaucoup de talent - un talent qui est des plus vrais et d'une qualité rare - à faire agréer d'un public de café concert, qui vient là uniquement pour rigoler, des morceaux difficiles à comprendre et à suivre. Je crois qu'elle fait fausse route : telle chanson qui sera goûtée dans un atelier étonnera et détonnera dans ce milieu du café-con-

Une remarque générale : c'est qu'on n'entendait pas assez. Reschal, Villé, Mmes Anna Thibaut, Félicia Mallet ont pourtant une articulation fort nette. Nombre de finales se perdaient Un spécialiste m'a dit :

- Ce n'est pas étonnant, leur rideau est en velours et il se relève des deux côtés, au lieu de se perdre, comme les rideaux ordinaires, dang les frises. Le velours a cette propriété singulière d'absorber le son, d'étouffer la voix. A la Renaissance pourtant, ai-je objecté.

chez Sarah... Chez Sarah, me répondit-il, le rideau n'est point en velours. Il est d'une étoffe, sur laquelle le peintre décorateur a peint du velours. Ce n'est pas du tout la même chose. Je donne l'observation pour ce qu'elle vaut,

n'étant pas compétent en la matière. Ce qui n'est pas contestable, c'est que la voix des artistes n'arrive au public qu'estompée et assourdie. J'aurais bien voulu pouvoir vous parler de la

Déjanire de Gallet et Saint-Saëns, qui a été représentée ce mois-ci aux arènes de Béziers. J'ai reculé devant la fatigue du voyage, par cette chaleur étouffante que nous avons subie à l'époque où elle se jouait. Il est vrai que nous aurons cette année Déjanire à l'Odéon. Mais le cadre ne sera pas le même. Ce cadre était merveilleux. J'ai reçu d'admirables instantanés, fort agrandis, où la scène et

la salle revivent avec leur innombrable grouillement. Manzi, dans le dernier numéro de la publication le Théâtre, a donné un récit de cette inoubliable journée avec toutes les photographies en guise d'illustrations. En regardant ces images, le souvenir d'OEdipe à Orange me remontait à la mémoire. L'impression a dû être la même à Béziers. On la sent qui se dégage de toutes les têtes attentives qu'a fixées pour jamais dans un éclair l'objectif du photographe. Ce sont là des documents bien curieux. Quel

Corneille! Pourvu que M. Manzi puisse continuer sa publication, qui doit lui coûter les yeux de la tête! Elle ne date que de quelques mois. Et déjà elle est aussi utile qu'amusante à con-Pierre Veber vient de faire paraître sous ce titre Monsieur et madame Lhomme, un recueil de saynètes: les unes ultra fantaisistes, les autres rosses, qui m'ont bien diverti. Vous y trouverez

dommage que nous n'ayons pas ainsi des ima-

ges fidèles d'une première de Molière ou de

dans ce volume le joli vaudeville : Julien n'est pas un ingrat, qui a obtenu un si vif succès cette année. Le volume est illustré de la façon la plus drôle par Pupett.

FRANCISQUE SARCEY.

Aujourd'hui, la patrie lui rend encore cet hommage et la pierre tombale sur laquelle est gravée son masque dans l'airain, et au pied de laquelle veille un chasseur Chasteleer de bronze, garde la mémoire de ce héros créateur de la nationalité belgé.

Le Congrès de l'art public ouvre aujourd'hui, à Bruxelles, ses délibérations, sous la présidence de M. Beernaert. Le programme des fêtes organisées en son honneur est aussi important que celui des travaux ; il suffit de l'énumérer pour donner une idée de l'hospita lité offerte aux étrangers qui seront nos hôtes pour quelques jours : ce soir, l'administration donne un raout à l'hôtel de ville. M. Buis, qui vient à peine de s'embarquer pour le retour de son excursion au Congo, regrettera bien vivement de n'avoir pu revenir plus tot. Dimanche, excursion à Malines et lunch à l'nôtel de ville. Lundi, visite de Bruges et de Gand; le soir, concert extraordinaire sur la Grand'Place à Bruxelles. Mardi, excursion à Bruxelles même. Mercredi banquet et jeudi excursion à Liège, avec un programme des plus alléchants.

pas place pour travailler. Cependant le congrès trouvera moyen de tenir trois assemblées générales et ide toucher aux questions les plus diverses de nature à avoir une grande influence sur le développement des idées artistiques et leur application. Tandis que la première section s'occupera de l'art public au point de vue législatif et réglementaire, la seconde le traitera sous le rapport social : par que

Dans cette réunion ambulante, il semble qu'il n'y ait

moyen peut-on encourager l'art dans un intérêt social? Quel rôle doit remplir l'esthétique dans l'éducation et instruction? La troisième section traitera de l'art public au point de vue technique. Elle entendra M. Marius Vachon, hargéd'une mission par le gouvernement français pour l'étude des institutions d'enseignement pour les indus-

tries d'art en Europe, parler des mesures relatives à la création et au perfectionnement des écoles d'application pour les industries d'art. Le congrès s'occupera igalement des concours de Rome examinera et la queslion de savoir s'il faut les maintenir. Les discussions s'annoncent donc comme très intéressantes et portant sur l'immense domaine de l'art.

.. M. Benjamin Crombez, le riche propriétaire des dunes de Nieuport, à qui l'on doit la création de la petite cité balnéaire de Nieuport-Bains et de quantilés d'œuvres philanthropiques, vient d'être l'objet l'un attentat. Un inconnu a tiré un coup de revolver dans une fenêtre de sa villa de Nieuport, heureusement sans atteindre personne. M. Crombez, qui est aujourd'hui d'un âge avance, mais qui n'a perdu rien de sa présence d'esprit, a eu un bon mot en constatant l'attentat dont il venait d'être l'objet : \* Tiens! dit-il aux personnes de son entourage, on me traite comme un roi! »

.. L'arrestation mystérieusement racontée par les journaux socialistes de six Espagnols censément anarchistes à leur arrivée à Anvers sur le vapeur Saturnina est aujourd'hui mise au clair : les jeunes gens ont été mis sous clef à la demande du capitaine pour s'être mis en rebellion au cours du voyage et avoir proféré des menaces contre leur chef. Ce sont des marins et nullement des anarchistes. Immédiatement après le départ du Saturnina ils ont été remis en liberté. Quelques-uns d'entre eux ont pu repartir sur d'autres navires qui ont consenti à les prendre à lear bord.

#### Italie

Le lancement du nouveau croiseur cuirassé Puglia a été opéré, hier, dans d'excellentes conditions à Tarente, en présence du ministre de la marine Pa-L'escadre de l'amiral Morin, composée des cuiras-

Bes Dandolo, Umberto, Sardegna, Lauria, Calatefini et Savoia, occupait la rade. Le prince de Naples et la princesse Hélène étaient

A bord du vaisseau amiral Savoia. Un triste accident est venu troubler la fête. Pendant le feu d'artifice tiré pour la clôture de la cérémonie, une caisse d'engins pyrotechniques, placée sur un ponton, a fait explosion. Plusieurs personnes ont été projetées à la mer. Trois ont été tuées, deux se sont novées, et il y a de nombreux blessés.

.. Sur l'initiative de la commission napolitaine pour la conservation des monuments nationaux, il sera procédé prochainement à l'exhumation des restes de la dépouille mortelle de Joachim Murat et à leur transfert à Naples

On sait que le corps fut enseveli à Pizzo-de-Calabre, c'est-à-dire dans la localité même où l'ex-roi fut fusillé par les Bourbons. Une sépulture plus convenable sera donnée à ses restes en l'église parthénopéenne de Santa-Chiara, où se trouve le caveau des Bourbons de Naples. Les familles d'Italie apparentées à celle des Murat

cont invitées à assister à cette exhumation et aux zérémonies qui suivront.

#### Saint-Siège

Les journaux allemands prétendent qu'après la lettre de Léon XIII au cardinal Langénieux au sujet de la protection de la France sur les catholiques en Orient le cabinet de Berlin a fait demander des explications au Vatican.

Le cardinal Rampolla aurait répondu que dans la lettre en question le pape n'avait fait que confirner une décision de la propagande datant de 1888 qui reconnaît le protectorat français partout où il existe réellement et autant que ce protectorat n'a pas aprouvé de restriction par suite de la conclusion de traités internationaux.

Le cardinal aurait, en outre, donné l'assurance que le pape n'avait point l'intention de contester aux autres puissances le droit de protéger leurs na-

## Le conflit chilo-argentin

Le Times a reçu de Santiago une dépêche annoncant que la signature de l'accord argentino-chilien produit un effet excellent et elle est considérée comme constituant virtuellement une solution définitive du différend.

L'agio sur l'or est tombé à 310 et le change est Le ministre des affaires étrangères du Chili est rependant d'avis que la question du territoire de Puna-Atacama présente toujours des difficultés.

## AFFAIRES MILITAIRES

## ARMÉE

Le ministre de la guerre a donné, hier matin, un déjeuner en l'honneur du lieutenant général Sakharof, chef de l'état-major général de l'armée russe, de passage à Paris.

A ce dejeuner assistaient: le général Renouard chef d'état-major général de l'armée; le général Brunet, chef de cabinet du ministre; le général Roget; le lieutenant-colonel Moulin, attaché militaire à Saint-Pétersbourg, actuellement en congé; le commandant Bessan, sous-chef de cabinet.

Au dessert, le ministre de la guerre a porté, en russe, un toast en l'honneur de l'empereur, de l'impératrice de Russie et de la famille impériale. Le général Sakharof s'est levé ensuite, et a bu à la prospérité de la France et à la gloire de l'armée Cabinet du ministre. - Les officiers dont les noms

suivent sont désignés comme officiers d'ordonnance du général Chanoine, ministre de la guerre : Le commandant breveté Rollin, chef d'état-major de la 39º division d'infanterie; Le commandant Delcroix, du 31° régiment d'in-

Le capitaine breveté Lasserre, du 12º régiment d'artillerie; Le capitaine breveté Duplessis, du 46° régiment d'infanterie;

Le capitaine breveté Zeude, de cavalerie, officier d'ordonnance du général commandant la 36° division d'infanterie;

Le capitaine Costedoat Lamarque, du 34° régiment d'infanterie; Le capitaine Ardoin, du 19° régiment de chasseurs ;

Le capitaine Jeanneney, du 113° d'infanterie; Le lieutenant Gaubert, du 117° d'infanterie; Le lieutenant Bernard, du 29º bataillon de chasseurs à pied, est maintenu dans ses fonctions d'officier d'ordonnance auprès du général Chanoine. Il teste détaché auprès du ministre de la guerre.

Ajournements en raison des élections municipales. -Les réservistes et territoriaux électeurs dans les quartiers de Paris ci-après désignés qui, en vertu d'ordre d'appel, devraient se trouver sous les drapeaux les 16 et 23 octobre prochain sont informés que, par application des dispositions de l'instruction ministérielle de 28 décembre 1895, art. 216, ils n'aucont pas à répondre à cet appel et qu'ils sont de droit ajournés afin qu'ils puissent prendre part aux scrutins des 16 et 23 octobre :

5º arrondissement: quartier du Jardin des Plantes; 6º arrondissement : quartier de la Monnaie : 13º arrondissement : quartier de la Salpêtrière ; 14º arrondissement: quartier de Plaisance; 16 arrondissement : quartier de la Muette ; 18º arrondissement: quartier Clignancourt.

Parmi les avis d'adjudication publiés par le ministre de la guerre on peut remarquer ceux qui con-

1º Les travaux à exécuter dans la place de Soukel-Arba (Tunisie), pour la construction d'une annexe de la direction d'artillerie de Tunis ; 2º Divers travaux à exécuter dans la place de Bizerte pour la construction de l'arsenal.

## MARINE

On écrit de Toulon que la frégate portugaise est Le cuirassé Amiral-Duperré est arrivé à Brest

avant-hier soir. On écrit de Saint-Pierre-et-Miquelon que la Manthe a terminé son embarquement de charbon et le thargement. Les passagers sont embarqués. Cet aviso-transport doit appareiller aujourd'hui pour Lo-

Le lieutenant Allouard, du 2º malgache, a été placé hors cadres et nommé aux fonctions de chance-- Le lieutenant-colonel d'infantarie de marine Beau-

leux, en service dans l'Indo-Chine, est affecté au com-

mandement du 10° régiment.

Jacquemont sont nommés au commandement de deux torpilleurs de la défense mobile, à Toulon.

- La Drôme et le Corsaire relachent au Ferrol et par-

## tiront demain lundi, si le temps le permet NOUVELLES DU JOUR

Le président de la République est parti, ce matin A huit heures, de Rambouillet pour Marly, chasser avec le lieutenant-colonel de Villeneuve et M. Ci-

M. Peytral, ministre des finances, est arrivé hier soir, à six heures quarante à Marseille, venant de Puyricard. Il est reparti pour Paris par le rapide de sept heures quarante.

Par décret sont nommés receveurs particuliers A Villefranche (Rhône), M. Dartiguenave, receveur des finances à Vervins (Aisne), en remplacement de

M. Nadal, qui a été appelé à d'autres fonctions. A Vervins, M. Geyer, receveur particulier à Vitré. A Vitré, M. Huitric, receveur particulier à Saint-Jeand'Angely. A Saint-Jean-d'Angély, M. Périgois, receveur parti-

cette particulière de Florac (Lozère), at non installé. M. de Ramel, député, vient d'adresser la lettre

A Gex, M. Tayeau, ancien militaire, appel à la re-

## suivante aux sénateurs de la droite :

Paris, 24 septembre. Monsieur le sénateur, Sur le désir que vient de m'en exprimer un de vos collègues, en son nom et au nom de plusieurs de ses amis, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien vous joindre aux députés de la droite qui se rendront à Paris mardi prochain, 27 du courant, pour y tenir séance, 3 rue de Bourgogne, à deux heures de l'après-midi, et y

Veuillez agréer, monsieur le sénateur, l'assurance de ma haute considération.

prendre telles résolutions que comportent les événe-

M. Bouloumié, conseiller général des Vosges, vient d'adresser la lettre suivante à M. Méline, président

#### du Conseil général:

culier & Gex.

Monsieur le président, Chaque jour voit s'aggraver le mal de la veille : chaque jour, par la déconsidération dont un parti infâme cherche à couvrir notre vaillante armée, il semble que diminue le renom chevaleresque de la patrie française; chaque jour sont menacés de destruction les liens sauveurs de la discipline, le respect des noms les plus purs, les plus glorieux de notre état-major. Tous les cœurs sont envahis par une tristesse

amère, par de croissantes appréhensions. " Il est temps que cela cesse, " avez-vous dit, il y a déjà de longs mois, aux applaudissements unanimes de la Chambre et du pays. Et il n'est que juste de reconnaître que, dans la mesure de la vigueur parlementaire, vous vous êtes employé à la réalisation de

Aujourd'hui règne l'état révolutionnaire au bout duquel nous attendent infailliblement la honte et la Il est temps aussi que cela cesse; il est temps de

mettre les usurpateurs des droits de la nation en face de ses représentants. C'est pourquoi je viens vous demander de réunir extraordinairement et d'urgence le conseil général des Vosges afin qu'au nom de nos vaillantes populations frontières, il émette le vœu que les Chambres soient immédiatement convoquées pour exprimer les sentiments et la volonté de la France.

Il vous est facile, usant de votre haute autorité, de nous réunir officieusement pour remplir les formalités préalables exigées par l'article 24 de la loi organique des 28 juin, 25 juillet et 10 août 1871. Soyez certain que pas un de vos compatriotes ne se refusera à répondra

Veuillez agréer, monsieur le président, l'expression de mes sentiments les plus distingués. A. BOULOUMIE, Conseiller général des Vosges.

Vittel, 22 septembre. MM. Pierre Jacob et Alphonse Richard, avcent à

la Cour d'appel, sont attachés au cabinet du sous-secrétaire d'Etat des postes et des télégraphes.

Ou nous télégraphie de Brest:

Le commandant en second du croiseur russe Djiquit remplaçant le commandant, actuellement à Paris, des officiers et des marins de ce bâtiment ont assisté hier au bal donné par l'Association des anciens caporaux et soldats. Ils ont été l'objet d'une réception enthousiaste. Plusieurs toasts ont été portés à la Russie par e président de l'Association et par les aides de camp des amiraux Kerambosquer, préfet maritime, et Bar-réra, commandant l'escadre du Nord.

## On mande de Laval à l'agence Havas :

La population de Laval a fait un accueil enthousiaste au 101° de ligne qui vient tenir garnison dans cette ville. Dès le matin, la ville a été pavoisée et plus particulièrement les rues que devait traverser le régi-M. Boissel, sénateur, maire de Laval, et le comte

d'Elva, député, suivis d'une foule nombreuse, sont allés au-devant du régiment jusqu'à un kilomètre de la Le maire et M. d'Elva ont souhaité la bienvenue au

101. Dans toutes les rues on criait : « Vive l'armée ! Le colonel Boucher, arrivé sur la place de la mairie, a fait défiler le régiment et a adressé des remercie-

On mande de Jérusalem à l'agence Havas que l'ambassade abyssine, venant de France, a visité le sanctuaire du Saint-Sépulcre et entendu l'office avec

une rare dévotion. Notre consul général avait ordonné un grand diner de gala, lorsque la nouvelle de l'assassinat de l'impératrice d'Autriche est arrivée. Le dîner fut dé-

Jeudi, les franciscains ont célébré un service funèbre devant le Saint-Sépulcre en l'honneur de la défunte. Le patriarche a donné l'absoute. Le consul de France avait à sa droite le consul

d'Autriche; la présence du représentant d'une puissance amie a frappé vivement les indigènes, qui comprennent maintenant que, malgré tout, il y a d'autres influences que la scule influence alle-

Le congrès national des Sociétés de géographie de France a tenu, hier, à Marseille, sa séance de cloture, sous la présidence de M. Levasseur. Avant de se séparer, le congrès a voté de chaleu-

reuses félicitations au général Galliéni pour son habile administration de Madagascar et son dévouement éclairé aux intérêts nationaux. M. Robert, évêque de Marseille, assistait à cette

## AU JOUR LE JOUR

## Les taxes de remplacement

On sait que le Conseil municipal de la ville de Paris a décide, le 8 juillet dernier, l'abolition complète des droits actuellement perçus par l'octroi sur les boissons hygiéniques et leur remplacement au moyen des ressources à provenir des taxes suivantes : 1º 3 centimes additionnels aux droits de l'Etat sur les successions ouvertes à Paris; 2º 4 0/0 sur les propriétés bâties; 3° 2 fr. 666 0/0 de taxe locative; 4º taxe sur les cercles, sociétés et lieux de réunion; 5° enfin, une taxe supplémentaire de balayage. Le Conseil municipal demandait, en outre, l'autorisation de supprimer, dans le même but, le prélèvement annuel effectué jusqu'à ce jour sur les produits de l'octroi, en vue d'acquitter la contribution per-sonnelle de tous les contribuables et pour alléger la contribution mobilière des loyers au-dessous de

La plupart de ces impositions ne figurant pas dans la loi du 29 décembre 1897, le préfet de la Seine a dû soumettre la délibération du Conseil municipal à l'approbation du gouvernement, en lui demandant de présenter aux Chambres un projet de loi spécial

à la ville de Paris. Le président du conseil, ministre de l'intérieur, vient d'aviser le préfet de la Seine que le gouverne-ment accepte le projet du Conseil municipal dans ses lignes générales comme base du projet de loi qui devra être soumis au Parlement en vue de la réalisc tion de la réforme de l'octroi de Paris sous les réserves suivantes:

Si, au point de vue des principes et en ce qui touche la nature même des impôts proposés, il semble possible de se rallier aux vues du Conseil municipal, le ministre des finances estime que, sur deux points au moins, la quotité des taxes projetées motive des objections graves et que le gouvernement ne saurait à cet égard ni faire siennes les propositions municipales, ni les soutenir devant le Parlement.

En premier lieu, le Parlement est actuellement saisi d'un projet tendant à la réforme des droits de mutation par décès, dont l'adoption doit être considérée comme prochaine. Il en résultera une majoration notable des tarifs actuels par la substitution aux droits proportionnels en vigueur de droits gradués d'après l'importance des parts héréditaires. Et cependant les pouvoirs publics n'ont pas cru pouvoir demander entièrement à une majoration des tarifs la compensation de la perte que doit occasionner l'admission de la faculté de déduction du passif. Pour équilibrer la réforme, le projet réclame un supplément de ressources à des matières autres que les successions.

Si l'on s'est arrêté à ce parti, c'est que l'on a reconnu que la tarification nouvelle se rapprochait du maximum des charges que l'on peut raisonnablement imposer en pareille matière. Or, les propositions municipales auraient pour conséquence d'augmenter encore ces charges dans la proportion de 30 0/0.

C'est une vérité d'expérience que la matière imposable se dérobe lorsque l'impôt dépasse une certaine mesure. La prime offerte à la fraude ne peut qu'en développer l'esprit à un plus haut degré. La surtaxe proposée risquerait donc de compromettre gravement les intérêts du Trésor. Son exagération exposerait, d'autre part, les finances municipales elles-mêmes à des mécomptes sérieux, grâce à la disposition de la loi en pré-

- Les lieutenants de vaisseau Péan de Ponfilly et | paration qui autorise à un bureau unique la déclaration de tous les biens héréditaires. Il est, par suite, de l'intérêt de la ville de Paris, comme du Trésor, que la quotité proposée de la taxe sur les successions soit abaissée dans une mesure très considérable. En second lieu, il est impossible de n'être pas frappé

également de l'exagération du taux de la taxe qui serait imposée à la propriété bâtie, alors qu'il ne s'agit pas de pourvoir à la suppression totale des droits d'octroi. L'assemblée municipale s'en est d'ailleurs certainement rendu compte, puisqu'il entre dans ses intentions

d'opérer sur cette taxe un large dégrévement dès que la confection d'un cadastre spécial à la Ville de Paris aura permis d'asseoir une taxe équivalente sur la valeur vénale de la propriété non bâtie. Mais, dans cette éventualité, il serait évidemment à craindre que le caractère provisoire que conserveraient, d'une part, la taxation de la propriété bâtie, d'autre part, l'immunité de la propriété non bâtie, ne soit sus-

ceptible de provoquer sur les valeurs respectives de ces immeubles durant la période transitoire une instabilité sur les inconvénients de laquelle il ne semble pas nécessaire d'insister. Je vous prie de placer ces diverses considérations sous les yeux du Conseil municipal. Elles me paraissent de nature à frapper son esprit et je ne doute pas

qu'il n'apprécie les raisons qui mettent le gouvernement dans la nécessité de s'opposer sur ces deux points à ses propositions. A la vérité, l'adoption des tarifs plus modérés pour les deux taxes de remplacement dont il s'agit entraîne l'obligation de faire appel à de nouvelles ressources. Mais le Conseil municipal trouvera le gouvernement tout disposé à seconder et à faciliter les recherches

qu'il serait amené à faire dans ce but. Dès maintenant, d'ailleurs, il conviendrait de signaler à son attention la possibilité de se procurer ces ressources par l'établissement de deux taxes dont la perception apparaîtra, je crois, comme facile et légi-Il suffirait, d'une part, de soumettre les débits de

boissons ou, du moins, certaines catégories de ces débits à une taxe municipale qui comprendrait un droit fixe applicable à tous les établissements et un droit proportionnel à la valeur locative dont ceux de certaines classes à déterminer pourraient même, si le Conseil municipal le juge utile, être exonérés, et, d'autre part, de créer sur l'alcool une surtaxe qui pourrait conserver un caractère temporaire et disparaître des que la formation du livre foncier parisien aurait permis de demander à la propriété non bâtie sa contribution à l'équilibre de la réforme.

L'assemblée communale est appelée à se prononcer sur les conclusions du gouvernement. Un arrêté du préfet de la Seine convoque le Conseil municipal en session extraordinaire pour le 7 octobre et tout fait espérer qu'il sera statué en temps utile afin que la réforme sorte son plein et entier effet à partir du 1 or janvier 1899.

## Le drame de la « Lanterne »

L'état de M. Louis Olivier, la victime du drame dont nous avons raconté hier les péripéties, reste stationnaire.

L'infortuné secrétaire de la rédaction de la Lanterne est soigné à l'hôpital Bichat par le docteur Hartmann et son interne, M. Gosset. Dès les premières heures, on redoutait que l'affreuse blessure qu'il recut au ventre ne déterminat une péritonite ; il n'en a heureusement rien été et la robuste constitution de notre confrère a même triomphé de la fièvre. M. Olivier a passé une nuit relativement bonne. M. Millerand et tous ses camarades lui ont rendu visite. Sa femme, éplorée, a pu passer quelques instants à son chevet, hier et ce matin. Le bulletin médical rédigé par le docteur Hartmann est le suivant : « Etat stationnaire, situation

toujours grave. » Mme Paulmier a été extraite du Dépôt hier, à trois heures et demie de l'après-midi, et conduite dans le cabinet de M. Louiche, juge d'instruction, où se trouvait déjà son mari, dont nous avons annoncé le retour à Paris. Les deux époux se sont embrassés avec émotion.

puis le juge à procédé à l'interrogatoire de l'incul-pée. Mme Paulmier a répondu qu'elle n'avait rien à jouter au récit qu'elle avait fait au commissaire de L'interrogatoire de Mme Paulmier a pris fin à quatre heures et demie et la femme du député du Calvados a été reconduite au Dépôt. A cinq heures,

elle a été transférée à la prison de Saint-Lazare, où elle sera autorisée, dit-on, à recevoir les visites de son mari et de sa femme de chambre. Le juge d'instruction a chargé le docteur Vibert, médecin légiste, de se rendre auprès de M. Olivier et de lui fournir un rapport sur l'état de ses

Au cours de la journée d'hier, M. Paulmier a prié le comte de Dion et M. Jean Béraud de demander à M. Millerand une réparation par les armes, au sujet de l'article de M. Turot dont il estime que M. Millerand avait endossé la responsabilité en sa qualité de rédacteur en chef. Les témoins de M. Paulmier ont été reçus, à six heures, par M. Millerand, qui les a mis en rapport avec deux de ses amis, MM. René Viviani et André

Lefèvre. Une entrevue aura lieu aujourd'hui.

## La grève des terrassiers

Hier, tandis que quatre mille de leurs camarades acclamaient la grève à la Bourse du travail, une trentaine de grévistes se sont rendus quai de Passy, où quelques ouvriers travaillaient à la construction d'un caisson pour jeter sur la Seine la passerelle du chemin de fer de Courcelles au Champ de Mars. Ils ont essayé d'empêcher ceux qu'ils nomment les « renégats » de travailler et ont jeté des outils à la Seine. Les gardiens de la paix sont intervenus; trois arrestations ont été opérées.

Le juge de paix du 10° arrondissement, M. Melsheim, a fait placarder sur les murs de la mairie de la rue du Faubourg-Saint-Martin une affiche par laquelle il informe les grévistes et leurs patrons qu'il a été désigné par l'assemblée des juges de paix de Paris pour prendre l'initiative d'une tentative de conciliation dans le présent conflit. Il invite donc les parties intéressées à lui faire connaître, dans les trois jours, si elles acceptent ou refusent cet arbitrage, leur demandant de nommer, en cas d'acceptation de leur part, conformément à la loi du 27 décembre 1892, cinq délégués chargés de lui exprimer les desiderata de leurs mandants. Les ouvriers ont accepté cet arbitrage et ont im-

dront de leur part, à la justice de paix. D'autre part, vingt-huit entrepreneurs de travaux publics, exécutant d'importants travaux à Paris et dans la banlieue, tant pour la Ville et pour l'Exposition que pour les compagnies de chemins de fer, se sont réunis, hier soir, dans les bureaux de la

médiatement désigné les cinq délégués qui se ren-

chambre syndicale des entrepreneurs de travaux publics de France, 10, rue du Faubourg-Montmartre, afin d'examiner les conséquences de la grève des terrassiers. A l'issue de cette assemblée, les entrepreneurs

présents nous ont communiqué le procès-verbal suivant, qui contient leurs explications détaillées et le raisons pour lesquelles ils estiment ne pas pou-voir donner satisfaction aux grévistes :

Les entrepreneurs présents travaillant pour les com-pagnies de chemins de far, lesquelles font exécuter des travaux très considérables à Paris, ont fait remarquer que les prix élémentaires des bordereaux respectifs de ces compagnies sont généralement différents et inférieurs à celui de 0 fr. 60 de la ville de Paris autour duquel se greffe toute l'agitation actuelle. Les prix d'application de ces compagnies sont : à l'Est, 50 centimes ; a l'Ouest, 55 centimes et 50 centimes (cette compagnie deux catégories d'ouvriers terrassiers); au Lyon, 55 centimes; à l'Orléans, 60 centimes, donnant une moyenne générale de 54 centimes. Ces prix comprennent la fourniture des outils, échafaudages, brouettes, les faux frais et bénéfices de l'entrepreneur, ainsi que

les avances des fonds. L'ensemble de ces frais, comme l'a précédemment indiqué la chambre syndicale de la rue de Lancry, s'élève, d'après les éléments mêmes de la série de la ville de Paris invoqués par les grévistes, à 18 50 0/0. Si on admet un instant que l'entrepreneur ne prélève aucun bénéfice sur la main-d'œuvre et si l'on suppose encore que les compagnies n'aient exigé de lui aucun rabais, c'est encore 8 50 0/0 qui doit être déduit du prix d'application moyen de 54 centimes pour obtenir le prix de déboursé qu'il doit payer à l'ouvrier, qui ressort alors à 49 centimes 1/2.

C'est, au surplus, sur ce prix courant normal des salaires que tous les entrepreneurs ont traité avec les compagnies. Comme ils payent 50 centimes au minimum et souzent beaucoup plus aux ouvriers qui le méritent, les entrepreneurs présents ont été unanimement d'avis qu'il n'était pas possible de prendre en considération la demande de gravistes.

Un entrepreneur de l'Exposition a, en outre, fait observer que les adjudications de cette administration sont faites sur la base de la série de la société centrale des architectes diminué de 20 0/0, d'où il suit que le prix de 55 contimes de cette série est ipso facto réduit à 44 centimes où aucun ouvrier, là non plus, n'est payé moins de 50 centimes. Enfin, un autre entrepreneur a fait remarquer, ce qu

déjà été dit ailleurs, que le prix de 60 centimes de la

ville, que les ouvriers revendiquent, est le prix d'ap-

plication qui, diminué d'après les sous-détails de la

série de la Ville, fait ressortir le prix de déboursé que l'entrepreneur doit payer à 49 centimes. Les grévistes ont, ce matin, sur divers points, essayé d'empêcher de travailler les ouvriers qui sont encore occupés sur les chantiers. A la Cour des comptes, plusieurs terrassiers qui travaillaient ont été assaillis par une bande de grévistes et frappés avec violence. Ils se sont défendus à coups de pelle et de pioche, et ont réussi à se dégager, mais, crai-

gnant un retour offensif, ils ont abandonné le chan-

Vers dix heures, une forte colonne de grévistes, comptant environ 500 hommes et rassemblée dans le 7º arrondissement, s'est précipitée au pas de course sur le poste des gardiens de la paix placé à la tête du pont des Invalides. Les grévistes ont forcé le barrage et, se répandant

sur les chantiers de la berge, du côté de l'Alma, y ont attaqué deux ouvriers qui travaillaient, les ont frappés et ont jeté leurs outils dans la Seine. Les gardiens de la paix, arrivant sur leurs traces, ont reussi à les disperser. Un agent a été, dans la bagarre, frappé d'un coup de pierre et légèrement blessé à la figure.

## FAITS DIVERS

Dimanche 25 septembre. - Le baromètre persiste à descendre dans l'ouest et le nord-ouest de l'Europe, et les faibles pressions de l'Atlantique se propagent sur le sud du continent (Nice, 755 mm.). Le vent est faible de l'est sur la Manche, modéré ou assez fort sur nos côtes de l'Océan.

Il a plu sur la Scandinavie, tandis que la sécheresse La température reste en baisse. Ce matin, le thermomètre marquait 4º à Clermont, Stornoway, 7º à Paris, 23º à Alger, 25 à Malte. On notait 10° au mont Ventoux, 9° au puy de Dôme,

o au pic du Midi. En France, un temps frais et beau est probable. A Paris, hier et ce matin beau. Moyenne d'hier, 24 septembre, 10°5, inférieure de 3°5 Depuis hier, midi, température maxima : 16º7; mini-

Baromètre à sept heures du matin, 762 mm. 7. UN ASSASSINAT. - Il y a quelques jours un crime a ité commis qui ne fut découvert qu'hier soir. Une vieille femme, demeurant rue des Epinettes, a été trouvée étranglée et poignardée, dans sa chambre. Cette femme s'appelait Mme Maire. Devenue veuve, elle abandonna son métier de femme de ménage pour entrer comme cuisinière dans la cantine d'un dépôt de voitures de la rue de la Jonquière. Elle était trés économe et fort rangée et passait dans le quartier pour posséder des économies.

mum de ce matin : 409.7

Quoique à cette époque elle fût âgée de cinquante trois ans, elle avait fait la connaissance d'un garçon de salle ou garçon d'extra dans les cafés, agé alors de vingt-sept ans. Elle vécut maritalement avec

Mayret n'avait pas beaucoup de scrupules et il exploita aussitôt la passion qu'il avait inspirée à cette femme. Quand celle-ci refusait de lui donner de l'argent il y avait dans le faux ménage de violentes disputes et la malheureuse était frappée bru-

Il y a un mois, la femme Maire s'apercut que son ami lui avait volé du linge. Elle alla porter plainte chez M. Rouffaud, commissaire de police du quartier, qui fit arrêter le coupable, Mayret. Celui-ci passa la nuit au dépôt. Mais, le lendemain, elle retirait sa plainte en déclarant qu'elle avait retrouvé dans sa chambre les objets qu'elle croyait lui avoir été volés. Mayret fut alors relaché. Mardi dernier, Mayret quitta seul la maison où il

demeurait avec son amie et ne reparut plus. Avanthier, les voisins incommodés par l'odeur qui s'échappait de l'appartement, prévinrent le concierge qui informa de cette particularité le commissaire de police. Le magistrat arriva bientôt accompagné d'un serrurier, car la porter contrairement à l'habitude, était fermée à clef.

Le cadenas brisé, un horrible spectacle s'offrit aux yeux. La vieille femme était étendue sur le parquet, le tablier lui couvrant le visage, au milieu d'une mare de sang coagulé. Un médecin appelé en toute hate constata que la malheureuse avait été frappée d'un coup de couteau ou de poignard dans la poitrine. La blessure avait du déterminer la mort, mais l'assassin s'était acharné après sa victime. Le cou de la victime était fortement enserré par

pon avaient été enfoncés dans la bouche de la pauvre femme, par excès de précaution, pour l'empêcher de crier. Un juge d'instruction, le chef de la sûreté, M. Cochefert, ainsi qu'un inspecteur principal, sont arrivés sur le théâtre du crime, hier soir. Les consta-

un mouchoir. Des morceaux d'étoffe formant tam-

tations furent rapidement faites. On a retrouvé, dans l'armoire de la femme Maire, ses boucles d'oreille et sa bague en or; mais on n'a pu découvrir un petit sac contenant ses économies et qu'elle avait l'habitude de toujours porter sur elle.

Un mandat d'amener a été lancé contre Mayret,

qui a été retrouvé dans la soirée et arrêté. Après

un interrogatoire que lui a fait subir le juge d'in-

struction, Mayret a été envoyé à la prison de la COMBAT D'ENFANTS. - Près de la porte d'Orléans, sur les fortifications, deux groupes d'enfants appartenant l'un à une institution libre et l'autre à une école laïque se sont rencontrés et en sont venus aux mains. Ils étaient âgés de douze à quatorze ans. Les deux camps se sont battus à coups de poing, à

coups de bâton et de fronde; c'a été une bataille en Ils se sont donné rendez-vous pour une nouvelle rencontre qui a eu lieu hier. Cette fois, le revolver, paraît-il, a joué son rôle et quatre des belligérants furent grièvement blessés. Les employés d'octroi, attirés par le bruit des détonations, se voyant dans l'impuissance de retenir ces jeunes fous, allaient à la recherche des agents. La vue des gardiens de la paix mit fin au combat. On a relevé, le crane fendu par une pierre lancée par une fronde, un gamin de quatorze ans, Henri H ..., dont les parents habitent la rue de la Tombe-Issoire, et qui gisait évanoui au fond d'un fossé. Le malheureux enfant a été transporté à l'hôpital Broussais. Ces faits déplorables et incroyables feront l'objet

d'une sérieuse enquête. LES CHATS ENRAGÉS DE L'INSTITUT. - Une dame traversait hier, vers les deux heures, les cours de l'Institut; elle donnait la main à une petite fille de cinq ou six ans. Brusquement, un chat débouche d'une porte, traverse comme une flèche la cour et se jette, poussant des miaulement affreux, sur la petite fille. On juge de l'effroi de la dame; tout en criant, elle pare avec son ombrelle les assauts du chat qui ècume. Mais ce dernier, aussi brusquement qu'il était venu, se détourne, saute sur un jeune homme qu'il mord à la main. Au même moment, un second chat apparaissait, hurlant, écumant, présentant comme le premier tous les symptòmes de la rage. Ce fut alors un sauve-qui-peut général; en une mi-nute, les cours furent vides. Aux deux extrémités, rue Mazarine et sur le quai, on avertissait les gens de ne point passer et bientôt des rassemblements se

formerent, où l'on parlait d'explosion, d'incendie, de manifestation d'étudiants, etc. Des agents, cependant, arrivèrent. Le sabre au clair, ils pénétrèrent avec précaution dans les cours : les chats avaient disparu. Une battue fut alors organisée. Agents et garçons explorèrent les vesti-bules, les salles, puis les caves ; dans une de cellesci, se tenait, accroupi dans un coin, un des chats. Il fut abattu à coups de sabre; un instant après, le second, rencontré dans un couloir, subit le même sort. Les deux bêtes, examinées par un vétérinaire, ont été reconnues enragées. M. Lagaillarde, commissaire de police, a ouvert une enquête ; on n'a pas retrouvé le jeune homme qui a été mordu à la main.

suicipe. - Une jeune femme âgée de trente ans, très élégante, ayant dit être la comtesse d'E..., habitant Bois-de-Colombes, et dont le mari fait actuellement ses 28 jours à Caen, s'est tiré, hier soir au Mans, deux coups de revolver dans la poitrine. Cette tentative de suicide est attribuée à des em-

barras d'argent. Les médecins ont extrait les deux balles et espèrent que les blessures ne sont pas mortelles.

ASSASSINAT D'UNE MARCHANDE DE POISSONS. - On télégraphie de Toulouse : On a trouvé le cadavre de Mme Lichardos au fond d'une cave, avec une corde autour du cou, près de la barrière de Launaguet. C'est sur les indications de la femme Marie Gaillard, qui accompagna Augustine Lichardos le jour de sa disparition, que l'on a pu retrou-

Marie Gaillard a été arrêtée ainsi qu'une autre amie de Mme Lichardos, Marie Darles. A la dernière heure on télégraphie : L'auteur véritable du crime est Marguerite Bardy, qui a avoué avoir, à l'aide de sa complice, Marie Gail-lard, attirée chez elle, impasse Icard. Augustine Li-chardos et l'avoir étranglée à l'aide d'une corde, puis l'avoir dépouillée de l'argent qu'elle portait sur elle. Le crime fut commis le 14 septembre, à 4 heures de l'après-midi, et c'est à dix heures du soir, qu'avec Marie Gaillard elle alla jeter le cadavre dans une sorte

de cave ou d'ancienne citerne à travers un étroit sou-Marguerite Bardy, dont la réputation est des plus mauvaises est mariée, mais séparée de son mari, Darlas, qui aliait la voir de temps en temps. Elle possède plusieurs maisons et jouit d'une bonne aisance. C'est donc par un esprit de lucre monstrueux qu'elle a accompli son forfait. Marguerite Bardy et Marie Gaillard ont été incarcérées à la prison Saint-Michel.

INCENDIE D'UN VILLAGE. — Un incendie a détruit la moitié du village de Labergement, près de Pontarlier. Le feu a pris, à quatre heures du matin, le long de la route de Mouthe, au pied de l'escalier intérieur d'une maison. En quelques instants, cette maison, dont le toit était en bois, a flambé, communiquant le feu à toute une partie du village. Malgré les secours, venus très rapidement de toutes les localités voisines, on a dû se borner à sau-

ver les personnes. Dix-neuf maisons abritant vingt et un ménages ont brûlé; toutes les récoltes, qui venaient d'être rentrées, sont détruites et rien des mobiliers n'a pu être préservé du feu. Quatre propriétaires seulement sont assurés. La municipalité a demandé des secours au minis-

tère de l'intérieur.

objets primes.

#### secours et font appel à la générosité publique. INFORMATIONS DIVERSES

Le maire de Labergement et les maires des com-

munes avoisinantes organisent des comités de

- Nous apprenons avec plaisir que M. Marin, directeur des chemins de fer de l'Ouest, qui vient de passer un mois dans sa propriété de Lunéville, pour s'y remettre d'une indisposition causée par un excès de fatigue, va reprendre ses fonctions demain, lundi, 26 septembre. - Un concours de sculpture d'ornement, spécial aux

aux métaux, est ouvert, du 4 au 18 décembre 1898 inclus, par la « Réunion des fabricants de bronze ». Les concurrents devront remettre leurs projets, 8, rue Saint-Claude, au siège de la « Réunion des fabricants de bronzes, du 27 au 30 novembre inclus, à six heures du soir. Une somme de 1,200 francs sera répartie entre les

- L'installation de l'asile Olagnier, située sur le | d'une longueur Sonnerie 2º, Lackmé 3º. - Pari muquai des Cabœufs, dans le territoire d'Asnières, est aujourd'hui complète, et le conseil municipal de cette commune a désigné les sept pensionnaires de cet établissement, qui sera tenu par des religieuses de Saint-

Vincent-de-Paul. Le réglement, approuvé par l'autorité préfectorale, prévoit que M. Sédillot, curé d'Asnières, pourra chaque dimanche, si la demande lui en est faite, célébrer la messe dans la chapelle de l'asile, qui se trouve placé à la limite du territoire de Gennevilliers, et par conséquent très éloigné d'Asnières.

## TRIBUNAUX

Cambrioleur titré. — On télégraphie du Mans : Dans la bande des cambrioleurs poursuivis devant les assises pour le pillage d'un château se trouve un nommé Joseph Rallies du Baty, agé de vingtsept ans et appartenant, paraît-il, à une excellente famille de la noblesse bretonne. Celui-ci, dans sa jeunesse, avait été chassé de plusieurs collèges, puis embarque comme mousse pendant quatre ans. Engagé ensuite et sergent d'infanterie de marine à Madagascar, il fut condamné à cinq ans de réclusion pour vol.

Après sa libération, il entra dans un couvent des Pères blancs à Lyon, où il resta six mois, puis il se remit à vagabonder et à voler. Au dossier figure une lettre du père demandant la relégation pour son fils, dont il croit la réhabilitation impossible. Rallies a été condamné à trois ans de prison.

## NECROLOGIE

On annonce la mort de M. Desprez, ancien ambassadeur. Né en 1819, M. Desprez était entré au ministère des affaires étrangères en 1854; il devait y fournir vingt-six ans de services consécutifs. Longtemps chef de la direction politique du département, il fut désigné pour remplacer le marquis de Gabriac comme ambassadeur de la République auprès du Saint-Siège. Il occupa avec distinction ce poste, du 23 janvier 1880 au 30 octobre 1882; son successeur fut le comte Lefebvre de Béhaine. M. Desprez représentait le type du diplomate, muni d'une grande culture intellectuelle, nourri de la tradition et servi par une plume à la fois facile et châtiée. Il s'est éteint après

une longue maladie. Son fils, M. Paul Desprez, a suivi la même carrière que son père ; il est aujourd'hui ministre plénipotentiaire.

## BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Ont paru cette semaine:

Chez Berger-Levrault. - L'Avenir de la torpille et la Guerre future, par A. Guierre, lieutenant de vaisseau en retraite (3 fr. 50). — Eléments de machines à vapeur marines, par J.-B. Guilhaumon, ancien officier de vaisseau, professeur d'hydrographie (5 fr.). - Répertoire de police administrative et judiciaire, publié sous la direction de M. Lépine, par Louis Courcelle (19° et 20° livraisons). — Carnel d'élapes du dragon Marquant (Démarches et actions de l'armée du Centre pendant la campagne de 1792), publié, d'après le manuscrit original, par G. Vallée, souspréfet de Bar-sur-Aube, et G. Pariset, professeur adjoint à l'université de Nancy (3 fr. 50). — Les

D. Géraud (2 fr. 50). Au « Bureau Veritas », 8, place de la Bourse. -Répertoire général de la marine marchande (1898-

Passages de rivières par la cavalerie, par le capitaine

1899) (Navires à voiles et à vapeur), 2 volumes. A la LIBRAIRIE AGRICOLE DE LA « MAISON RUS-TIQUE. — Traité de mécanique expérimentale, leçons professées à l'école d'agriculture de Grignon, par Max Ringelmann; notes prises au cours et rédigées par Jacques Danguy (3 fr. 50).

Chez Guillaumin. — Dictionnaire du commerce, de

l'industrie et de la banque, publié sous la direction

de MM. Yves Guyot et A. Raffalovich, 3º livraison

(3 francs). - Les Grandes Compagnies de chemins de fer français en 1897, par Ch. Gomel, ancien maître des requêtes au Conseil d'Etat. A L'INSTITUT DE BIBLIOGRAPHIE. - Contes, par

Gustave Renaud.

Chez Alcan. - Le Libre arbitre, étude philosophique, par Ernest Naville (5 francs), Chez GRASSART. - Histoire du peuple d'Israel, par

C. Piepenbring, de Strasbourg (8 francs). Chez Flammarion. - L'Américain, par Pierre de Lano et Emmanuel Gallus (3 fr. 50). Chez Albert Fontemoing. - Homère, étude his-

torique et critique, par Victor Terret, professeur au petit séminaire d'Autun. Chez STOCK. - L'Affaire Fabus et l'affaire El Chourfi, par A. Bergougnan (1 franc). — A l'île du Diable, par Joseph Reinach (25 centimes). — Ditesnous vos raisons! lettre à M. Mirman à propos de l'affaire Dreyfus, par Louis Guétant (50 centimes). — Lettre à M. Godefroy Cavaignac à propos de l'affaire Dreyfus, par L. Trarieux, sénateur (50 centimes). —

Dreyfus intime, par H. Villemar (1 franc). A la librairie Borel. - Léda, par Pierre Louys (1 fr. 50).

Chez HENRY May. - / manach de la caserne pour 1899, dessins de E. Thélem, 1re année (30 centimes). - Notices et Discours (Charles Blanc, Paul Baudry, Jean Alaux, Antoine Barye), par Eugène Guillaume.

— Le panorama Paris instantané, 4º et 5º livraison. Chez Hollier-Larousse. - L'Outillage agricole, par H. de Graffigny. - Nouveau Larousse illustré en

sept volumes, publié sous la direction de Claude Augé, 78° fascicule (50 centimes). — Atlas Larousse illustré, 43° fascicule (60 centimes) Chez Braun-Clément. - Les chefs-d'œuvre (peinture, sculpture, architecture), publiés sous la direction de M. Henry Jouin, nº 6, septembre 1898 (5 francs). Chez MARCHAL, à Bar-le-Duc. - Jeanne d'Arc, drame historique en cinq actes, par L. A. O.

# AVIS ET COMMUNICATIONS

Le docteur de Fleury recommande de boire un grand verre d'eau de Vichy bien fraiche, avant les repas : - « Cela, dit-il, prépare la digestion et permet de ne plus boire que très peu aux repas; pas d'autre apéritif. » - Le conseil, excellent pendant les chaleurs, est très bon toute l'année : c'est une assurance contre la maladie qu'on contracte ainsi, grâce aux merveilleuses propriétés de ces Sources de Vichy-Etat, les Célestins, la Grande-Grille et l'Hôpital, aujourd'hui

# UNE CONTREMARQUE POUR CHARENTON!

sur toutes les tables.

Dans un magistral article paru ces jours derniers M. Jules Claretie déplorait les progrès de l'absinthisme en France et citait cette expression bien typique employée ironiquement par les étudiants en médecine pour désigner l'absinthe qui fascine le buveur de ses yeux de nixe, glauques et terribles: Une contremarque pour Charenton! Le remède, d'a-près M. Claretie, serait la création de cafés et restaurants non alcooliques et selon nous la propagation par tous les moyens des apéritifs toniques tels que le Quinquina Dubonnet.

# LA SOMATOSE

Est le plus énergique des reconstituants. Recommandé par l'élite du corps médical, Souverain contre l'anémie, la tuberculose, La phtisie et la débilité en général. Convient à tous âges, à tous tempéraments. Se trouve dans toutes les pharmacies.

COLLÈGE UNIVERSI- DE ST-SERVAN en vue de la mer, à 1/4 d'heure de St-Malo, Paramé Dinard. Enseignem! des lycées. (Voir aux annonces.)

## SPORT

Courses de Vincennes La débâcle des favoris a été absolument complète ;

mais, roulé hier, roulé aujourd'hui, roulé demain, le bon public des courses reviendra quand même à la La favorite Sinha a failli gagner le prix de Montfermeil (3,000 fr., 2,000 m.). A la fin seulement Clamecy est venu la battre d'une longueur. Zouzou, 3c. - Pari mutuel à 10 francs : 384 fr. 50. Alaska a continué la série des outsiders en gagnant par trois quarts de longueur le prix de Brunoy (4,000 fr.,

800 m.), battant Brigantine, 26, Valteline, 3c. - Pari Jaune-et-Rouge a gagné dans un canter le prix de l'Ourcq (3,000 fr., 1,100 m.), battant de six longueurs Mlle-de-Briouze 2., Freneuse 3. - Pari mutuel: 67 fr. 50. Après plusieurs faux départs, Soi-Même a pris en tête dans le prix de Saint-Michel (2,000 fr., 900 m.). Au passage des routes il était maître du lot et battait

tuel : 113 fr. - L. G.

Le prix de la Porte Jaune (6,000 fr., 2,100 m.) a continué de faire rire jaune les malheureux preneurs. Au bas de la montée, Mixture paraissait maîtresse de la partie, mais à la distance elle était dépassée par Picardan et Louli. Cette dernière gagnait d'une longueur et demie devant Picardan 2°, Mixture 3°. — Pari mu-

## THEATRES

Les répétitions de Struensée se poursuivent activement. L'administrateur général a donné comme instruction au chef costumier Chaloin d'être prêt pour le 20 du mois prochain. De leur côté, les décorateurs Rubé et Jambon ont promis de livrer leur travail pour la même époque. Le drame de M. Paul Meurice sera donc donné sûrement du 25 au 30 oc-

'Aventurière depuis plus d'un an, le reprendra mardi

Une difficulté de distribution — qui sera bientot aplanie - empêche la mise à l'étude immédiate de Frêle et Forte, le drame en un acte de M. Veyrin.

A l'Opéra: lundi, Faust; mercredi, les Maîtres chanteurs de Nuremberg; vendredi, Samson et Dalila et la Maladetta; samedi, le Prophète. A la Comédie-Française : lundi, les Demoiselles de

corne enchanté. Au theatre Antoine: lundi, mardi, mercredi et jeudi le Retour de l'Aigle et les Tisserands; vendredi, Sœur Philoment, l'Ecole des veufs et Hors les lois. Au théatre de la République (Opéra populaire) : lundi, les Mousquetaires de la reine (M. Hermann Devries dans le capitaine Roland); mardi, Lovelace; mer-

de Marguerite de Faust.

- MM. Paul Gavault et Louis Varney liront la semaine prochaine, mardi très probablement, aux artis-

- Au théâtre Déjazet, Rigobert, le vaudeville de MML Burani et Grenet-Dancourt, dont la direction avait interrompu les représentations pendant les chaleurs, re-

on? la spirituelle revue de M. Fursy, atteindra la centième représentation. - On télégraphie de Vienne à la Gazette de Cologne que le célèbre chef d'orchestre Hans Richter vient de renoncer à la direction des Concerts philharmoniques.

SPECTACLES DU DIMANCHE 25 SEPTEMBRE Opéra. Relâche. - Lundi, 8 h., Faust. Français. 8 h. 1/4. - Les Tenailles. - Le Testament de

Tisserands. Déjazet. — Relâche. Cluny. 8h. 1/2. - L Hercule Farnèse. - Sacré Théodore. Th. des Nations. 8 h. 1/2. — Kean ou Désordre et génie Marigny-Théâtre. 8 h. 1/2. — La Bulle d'amour. Th. de la République. 8 h. 1/2. — Le Trouvère. Otympia, 8 h. 1/2. - Bob Walter. - Folles Amours.

Cirq. Medrano. 8 h. 1/2. — Exercices équestres. Rob.-Houdin. 8 h. 1/2. — Vues cinématographiques. Musée Grévin. Crime de Kremlin-Bicêtre. Cour<sup>nt</sup> du tsar Ballon captif, r. Spontini, porte Dauphine. Asc. quotid. Tr Eiffel. Tous les j. de 10 h. m. à la nuit. 1er ét., brasserie. SPECTACLES DU LUNDI 26 SEPTEMBRE

Français. 8 h. »/». — Les Demoiselles de Saint-Cyr. Th. de la République. 8h. 1/2. - Les Mousquetaires de (Les autres spectacles comme dimanche)

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES (Jugements du 23 septembre) Labarre, md de vins en gros, 19, rue Sidi-Brahim e rue de Picpus, 98.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES Labbaye, mécanicien, 56, rue des Alouettes. Bouret, md forain de tissus, rue Aumaire, 47. Degryse, md de chaussures, 216, rue de Vanves.

mas, act. 61, rue Planchat. Giraud, md de beurre, œufs et fromages, 125, boul. Voltaire. Bouvier et Rue, vins en gros, à la Halle aux Vins, 7, rue de Touraine. Martin, md de vin, épicier, à Ivry-sur-Seine, rue Moïse, 4, act. même commune, rue Nationale, 46.

DÉPÈCHES COMMERCIALES Bordeaux, 24 septembre. Blés. - Fermes avec affaires restreintes pour le disponible. Blés de pays 21 50 les 100 kil. gare départ. Farines. - Toujours fermes. Les acheteurs ne traitent qu'au fur et à mesure de leurs besoins. Le livrable est délaissé, mais la meunerie tient bien ses prix. Marques à cylindre supérieures disponible de 34 50 à 35 fr.; dito livrable 33 fr. à 33 50; dito premières marques dispon. 33 50 à 34 fr.; dito livrable 32 50 à 33 fr.; à meule prem. marques disp. 32 fr. les 80 kil. Sons et repasses. - La sécheresse et l'arrêt de nombreux moulins font que la marchandise est rare. Prix très fermes et en hausse. Bonne demande. Son gros 13 50 a 13 75; ordinaire 12 50 a 12 75; Plata 11 50 a 11 75 les 100 kilos. Repasses fines 13 75 à 14 fr.; ordin. 12 75 à 13 fr.; Plata 11 75 à 11 50 les 100 kil.

14 50; bigarré 13 75; Plata roux 14 fr.; dito blanc 14 25 Avoines. - Offres restreintes en disponible pour le livrable. Demande active, prix très fermes. Poitou 17 fr. à 17 75; Bretagne 16 75 à 17 fr. les 100 kil. Seigles. - Meilleure demande. Prix fermes. De pays 16 fr. à 16 25 les 100 kil. Orges. - Calmes. Afrique 17 fr. à 17 75 les 100 kil.

(Les prix ci-dessus sont pour livraisons à Bordeaux et pour quantités d'au moins 10,000 kilos.) Leipzig, 24 septembre.

Laines. — Janv. 3 67 1/2; fév. 3 60 \*/\*; sept. 3 70 \*\*; oct. 3 70 \*/"; nov. 3 70 \*/"; déc. 3 67 1/2. Ventes 5,000 kil. Tendance calme.

68 5/8, baisse 1/2. Cotons. - Recettes: 27,000 balles contre 38,000 balles l'an dernier. Midding Upland 5 7/16, inchangé. Ventes 100 balles. Marché languissant. Futurs : cour. 5 17; nov. 5 21: janv. 5 31. Marche calme. Ventes », » » balles. Cafés. - Rio fair nº 7, futurs : cour. 5 30; nov. 5 40; janv. 5 85. Ventes 22,000 sacs. Marché soutenu. New-Orléans, 24 septembre. Cotons: Middling 4 15/16, inchangé. Marché facile. Ventes 1,100 balles.

Futurs : cour. 4 81: nov. 4 88: janv. 4 97. Marche à peine soutenu. Ventes ", " balles. Chicago, 24 septembre.

Blés roux d'hiver : sept. 66 3/4, baisse-1/4; déc. 63 5/8, baisse 1/4. Rio. 24 septembre. Cafés. - Recettes: 9,000 sacs. Marché faible. Stock: 450,000 sacs. Rio nº 7. 7,200 reis, baisse 150. Change 7 7/8 ou 1,209 reis par franc, hausse 1/8.

Cafés. - Recettes : 42.000 sacs. Marché calme. Good average 7,400 reis, baisse 200. Stock 895,000 sacs.

Santos, 24 septembre.

AVEC JOUR EXCEPTIONNEL ET AU NORD propres au commerce ou à l'industrie

ACETYLENE BANUEL to RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

BEROY EL Tarif to Gazogones Per Paris

CHLORO-ANEMIE, TUBERCULOSE, CONVALESCENCE
Tout état de langueur et d'amaigrissement ayant pour cause la dénutrition trouve une guérison
prompte et certaine par l'emploi du

UNDEVIAL au Quina, Suc de Viande et Lacto-Phosphate de Chaux

M. Jules Claretie a quitté Paris, hier soir, se rene dant à Lisbonne. Il sera de retour le 8 octobre.

M. Leloir, qui n'a pas joué le rôle d'Annibal de

- Spectacles de la semaine :

Saint-Cyr; mardi, l'Aventurière et l'Eté de la Saint-Martin ; mercredi et samedi, Louis XI; jeudi, le Gendre de M. Poirier; vendredi, le Député de Bombignac et le Tri-

credi, le Trouvère (Mmes Jane Foedor, Jane Dhasty; MM. Engel et Devoyed); jeudi, le Voyage en Chine (M. Hermann Devriès); vendredi, le Barbier de Séville (Mile Jenny Passama); samedi, Lucie de Lammermoor (M. En-

— A l'Opéra : Mile Ackté fera sa rentrée, demain lundi, par le rôle Pour la représentation du Prophète, qui sera donnée samedi, en dehors de l'abonnement, les baignoires, premières et secondes loges sont mises à la disposi-

tes des Variétés, leur opérette nouvelle. Cette pièce, qui a pour titre provisoire: Gai, gai, marions-nous! succédera au Nouveau Jeu quand la comédie de M. Henri Lavedan, qui sera reprise demain lundi, quittera

paraîtra mardi prochain. - A la Cigale, dans quelques jours, Pour qui votait-

Des douleurs de bras lui enlèvent la liberté nécessaire pour conduire. Son successeur au pupitre des concerts sera M. Gustave Mahler, directeur et premier chef de l'Opéra.

César Girodot. Vaudeville. 8 h. 1/2. - Zaza. Gymnase. 8 h. 1/2. - L'Ainée. Pal.-Royal.8h.1/2. - Chou-chou. - La Culotte. Variétés. - Relâche. Ambigu.8h. 1/2. - La Bande à Fifl. Gaîté. 8 h. 1/2. — Les 28 jours de Clairette. Folies-Dram. 8 h. 3/4. — Les Quatre Filles Aymon. Nouveautés. 8 h. 1/2. - Le Contrôleur des wagons-lits. Th. Antoine. 8 h. 3/4. - Le Retour de l'Aigle. - Les

Ambassadeurs et Alcazar d'été. 8h. - La Revue en fêtes La Cigaie, 120, b4 Rochechouart. 9h. - Pour qui votait-on Cas. de Paris. 8 h. 1/2. — La Voyante hollandaise.
Fol.-Bergère. 8 h. 1/2. — L'Enlèvement des Sabines.
Nouv.-Cirque. 8 h. 1/2. — Troupe nouvelle.
Cirq. de Ste. 8 h. 1/2. — Miss Edmée. — Au Camp.

Opera. 8 h., Faust. - Mardi, relache.

Durey et Coulau, cabinet d'affaires, 82, avenue Par-Lebossé, md de vin, 53, rue du Montparnasse. Duperrieu, épicier-fruitier, 78, rue de Paris, à Clichy, Favas, md de vin, 18, rue de Wattignies. Vve Arveuf, vins et hôtel, 100, rue Alexandre-Du-

#### Cudey, anc. md de lingerie, 15 bis, boul. Saint-Denis, act. à Brosville-sur-Iton (Eure).

BULLETIN COMMERCIAL

mande. Cinquantini dispon. 15 75 à 16 fr.; Galatz 14 75 à 15 fr.; Danube 14 75 à 15 fr.; mais blanc Amérique

Mais. - Très fermes et en hausse avec bonne de-

New-York, 24 septembre. Changes sur Londres 4 81 3/4; sur Paris 5 25 »/»; sur Berlin 94 3/16. Blés - Roux d'hiver : sept. 74 3/4, hausse 7/8; déc.

POUDRE OPHELIA Tattsman de Beaute

à Paris, rue des Grands-Augustins, nº 23 «

24 septembre. Volailles et gibiers. - Canards ordin., 2 fr. à 2 60; dito du Gătinais, 2 25 à 2 75; dito de Nantes, 2 50 à 5 50; dito sauvages, 1 50 à 2 75; cerfs et biches, 40 fr. à 100 fr.; pintades, 1 50 à 2 75; oies nouvelles, 4 fr. à 6 25; pigeons, 75 cent. à 1 60; cochons de lait, 5 fr. à 10 fr.; pou-lets ordinaires, 2 fr. à 4 fr.; dito de Nantes. 2 25 à 4 75; nito gras, 3 fr. à 6 25; dito de Touraine, 2 25 à 4 75; dito du Gâtinais, 2 fr. à 4 50; dito du Midi, 1 75 à 3 fr.; | 3 50 à 4 fr.; brochets, 75 c. à 1 25.

dito de la Bresse, 2 fr. à 4 50; lapins domest., 1 75 à 3 50; dito de garenne, 1 40 à 2 40; dindes de Nantes, 4 50 à 7 50; dito de Touraine, 5 fr. à 8 50; chevreuils et daims, 25 fr. à 50 fr.; faisans, 4 fr. à 6 fr.; poules faisanes, 3 50 à 5 fr.; lièvres de pays, 4 fr. à 7 fr.; dito d'Allemagne, 3 50 à 6 50; perdrix grises, 1 50 à 2 75; dito rouges,

Marée. - Saumons, 4 50 à 5 50; truites, 6 fr. à 7 fr.; langoustes, 3 25 à 3 75; homards, 2 75 à 3 fr.; turbots,

Beurres. - Fermiers : Isigny, 6 60 à 2 90; Gournay, 4 20 à 2 60 le kilo Marchands: 4 fr. à 2 50; laitiers, 4 fr. à 2 80. En livre: Bourgogne, 3 fr. à 2 90; Gâtinais, 3 10 à 3 fr.; dito ferme, 3 40 à 3 20; le Mans, 2 90 à 2 70; Touraine, 3 60 à 3 40.

> 2 40 à 2 20; Bretagne doux, 2 30 à 2 10. Œufs (le 1,000). - Normandie ordinaire, 88 à 100 fr.; dito extra, 110 à 120 fr.; Picardie ordin., 84 à 96 fr.;

Petits beurres : Vendée choix, 2 70 à 2 50; dito ordin.,

dito extra, 100 à 116 fr.; Touraine, 80 à 90 fr.; Midi, 70 à 86 fr.; Auvergne, 68 à 76 fr.

Métaux et charbons. - Paris, 24 septembre. Fontes d'Ecosse. - Warrants f. o. b. (la tonne) . 60 35 Fers. - Les 100 kil. rendus à pied d'œuvre: ris, 3 60).....

Minerai de Corocoro...... 134 \*\* Etain Banca..... 200 50 Piomb (marques ordinaires)...... 38 50 Zinc Silésie..... Charbons. - Les 1,000 kil. rendus en cave à Paris : Gailleterie Charleroi...... (1re qualité) \*\* \*\* à 50 75 Gailletins..... (1re qualité.) \*\* \*\* 51 75
Têtes de moineau...... (1re qualité.) \*\* \*\* 52 75 Gailleterie anglaise et Mons..

Cuivres, barres du Chili (1res marques).......... 136 75 , Gailleterie pour calorifère.... Anthracite français et belge... - anglais..... Bois scié..... Margotins (le cent)..... Coke de gaz nº 0 (l'hect.)..... nº 1 - ...... \* \*\* nº 2 - ..... 170 Pour livraisons en banlieue, ces prix sont diminués de la différence d'octroi.

#### ECOLE DUVIGNAU DE LANNEAU PREPARATION UNIQUE A L'ECOLE CENTRALE. 1.258 CANDIDATS RECUS à l'ECOLE CENTRALE DANS LES 22 DERNIÈRES PROMOTIONS Pour l'organisation de l'Enseignement et le Régiement, demander le Prospectus 157. Bue de Rennes. Paris. (TÉLEPHONE)

VENTE A L'AMIABLE ET SANS FRAIS, lundi, mardi, mercredi et jours suivants (exerc. 1898, 29° année), aux salles de vente de l'ENTREPOT DES TISSUS

4, RUE DE LA DOUANE, PARIS

protestés, marchandises abandonnées en douane dans les gares, ventes judiciaires, etc. Warrants 1417 et 2223. - Ameublements de Salons noyer ciré, valeur 430 fr. à 225 fr., valeur 840 fr. à 450 fr.; mobiliers de 5 et 7 pièces style Louis XVI laqué, valeur 450 et 780 fr., à 235 fr. et 345 fr. Plusieurs salons de différents styles, très riches, de 1,100 å 1,800 fr. Chaises fantaisie, encoignures, etc., etc. (Tous ces meubles sont ga-

rantis en crin animal pur.) Warrants 6044 et 6329. - Salles à manger complètes en noyer ciré et scuipté, différents styles, à 419 fr., 575 fr., 850 fr., 1,200 fr., 1,800 fr. et 2,500 fr., valeur double. Chambres à coucher de tous styles, composées de : 1 grand lit de milieu, 1 armoire à glace à biseaux (Saint-Gobain), 1 table de nuit, I sommier à soufflets coutil satin : Valeur 625 fr., 700 fr., 1,000 fr., 1,200 fr.et 1,400 fr. à 360 — 450 — 575 — 690 — et 750 Autres chambres avec armoires à 2 portes Valeur 1,200 fr., 1,800 fr., 2,400 fr. et 2,700 fr. à 655 — 975 - 950 - 1,300 — et 1,400 Chambres avec armoires à 3 corps :

Valeur 3,500 fr. et 8,000 fr. à 1,800 — et 3,500 — Bronzes d'art et Marbres, groupes, statues, statuettes, bustes, signés des premiers artistes anciens et modernes. Suspensions de salles à manger en bronze poli, nickelé ou doré, de 33 fr. à 175 fr. -Lustres de tous styles. Très grands lustres,

Lampadaires, Chenets, Garnitures de cheminées, Vitrines riches, de 95 fr. à 2,200 fr.; tables de salon, à jeux, commodes, bureaux de dames et Meubles anciens à moitié de leur valeur. Warrants 7210 à 7217. - Grands

Vins, Liqueurs livrés franco Paris ou province : Graves, Sauternes, Pauillac, Saint-Estephe, Pomerol, Saint-Julien, Cos d'Estournel, Château-Suduirant (premier cru, 16 années de bouteille), Pontet-Canet, Haut-Barsac, Pomard, Haut-Brion (Lar-rivet-Léognan 1879). — Champagne à 2 fr. 90 la bouteille. — Cognac et Rhum extras, Madère et Malaga, à 32 fr. le fût de 24 bou-teilles, Muscat, Porto, Moscatel, à 35 fr. Vins rouge et blanc en barriques bordelaises de 226 litres à 123 fr. la pièce, dans nos entrepôts ou 165 fr. net dans Paris à domi-

Warrant 714.- Bijoux provenant de la maison D..., du Palais-Royal : Colliers de perles, rivières, bracelets, diadèmes, algrettes, épingles, boucles d'oreilles en brillants et autres pierres fines, montres or, argent et nickel au tiers de leur valeur. -Tolles à draps, chemises, tabliers et tor-chons, linge de table, mouchoirs, couvertures de laine pour trousseaux, layettes, etc.; tapis, étoffes d'ameublement et quantité d'autres marchandises, vendues au tiers

de leur valeur réelle. AVIS. - Les marchandises sont neuves et garanties et pourront être conservées sans frais pendant plusieurs mois, à la disposition des acheteurs.

TÉLÉPHONE 256 - 93 SE MÉFIER DES CONTREFACTEURS AUCUNE SUCCURSALE

LA MORTALITÉ DES ENFANTS sarement ARRÊTÉE et du BIRERON SIMPLEX (sans tube, ni soupape) Franco 1 f. 25 Notice explicative, france sur demande. - Ecrire : A. CLAVERIE, 45, rue Fontaine, PARIS

Cessions de fonds

céder à bon Tapissier, anc. Mond'Ameublement Av.70,000h.ch.-l.c.d'arm.,richeclient.fac.adoubl. av.q.q.cap\*p.rep.etb.mar.Cond.excep.p.c.décès. Renseign.ch.M.Carller,78b Voltaire,244(ouécr.)

Defaucamberge et Cie, 82, rue Hauteville.

Alimentation en gros. Un seul article. Pas de

fabrication. Vente au comptant. Rénéfices 16,000 nets. Prix 22,000. M. Chalamel, 7, rue Le Peletier, Paris.

Industrie

facile à céder. Tenue 20 ans Sans aptitudes spéciales. Bénéfices de 18,000 nets par an. Prix 32,000. M. Chalamel, 7, rue Le Peletier, Paris.

Avis divers

An dem. 7-30cié actif ave 50,000f, pr maison gros Uprospère.Ec.Bourgeois,p.rt bur.central,Paris.

Te Cemps est en vente à Londres : à la Librairie Française, 18, Wardour street, et chez Dematteo, 9, Coventry. - 20 centimes le numéro. — S'il y a un numéro du petit Temps, il doit être délivré gratuitement à l'acheteur.

o des trois grandes maisons de Paris PIANOS des trois grandes maisons de Paris Pleyel, Erard, Henri Herz. Vente. location, échange. Pianos à queue, pianos d'occasion. Atelier spécial pour la réparation de pianos de tout facteur. A. THOMAS, ex-facteur et accordeur des maisons Pleyel et H. Herz. - 4, rue Meissonier

Eau Purgative Naturelle la plus Efficace. Chez tous les Pharmaciens et Marchands d'Exux Minérales.

COLLÈGE DE SAINT-SERVAN, EN VUE DE LA MER

A UN QUART D'HEURE DES MAGNIFIQUES PLAGES DE SAINT-MALO, PARAMÉ, DINARD Etablissement universitaire de premier ordre et de plein exercice Rentrée des classes. Etudes compl<sup>tes</sup>, enseigt des lycées (25 élèves reçus cette année aux div. bacc. classiques et modernes). Bourses de l'Etat et de la marine. Chapelle dans l'établissement. Climat trè A céd. sur plage très fréquentée de Normandie.

HOTEL Le 1et de l'endroit. Client. aristocratiq. élèves de santé délicate. Exerc. physiq. large pratiques. Dams de moi sur demande à chaq. vac. sur plage partic. de te sécurité. Très nomb. élèves de Paris pris et recond. sur demande à chaq. vac. avec 50 0/6 réd. voy. Prix de pension, nets de tous frais access. : 600, 700, 800 fr., selon l'âge à l'entrée. Cours de vacances. Voir phot. du collège, 20, bd Montmartre. Pr prosp. et renseignés, s'adr. jusq. 20 sep., à St-Servan, au princ. du collège. Ce dernier recev. les familles à Paris, hôtel de Rome, 15, rue de Rome, du 20 septembre au 2 octobre.

GE PAR AN Te Moniteur Linancier GE PAR AN BEVUE des BOURSES de PARIS, LYON, LILLE, MARSEILLE et BRUXELLES. — Publie toutes les LISTES de TIRAGES et de COUPONS.

39, AVENUE DE L'OPERA. - On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de Poste.

CHAMPS-ELYSÉES Société Générale Immobilière Le Eurean des Lecations de la Société Générale Immobilière est trassféré Rue Marbeuf, 14 bis. La Société Générale Immobilière, propriétaire de cinquante immeubles de premier ordre dans le quartier des Champs-Elysées, peut offrir aux locataires, aux prix les plus modérés, des appartements d'importance très diverse, présentant toutes les conditions voulues au point de vue du confort. INSTALLATION AU GRÉ DES PRENEURS - ASCENSEUR - CALORIFÈRE - ÉLECTRICITÉ. Pour tous Renseignements, s'adresser ou corire: Itue Marbeuf, 14 bis ou Rue Le Peletier, 12.

Aux Porteurs de Titres étrangers

En raison des modifications apportées par la nouvelle loi de finance aux conditions de Timbre des Valeurs étrangères, les possesseurs de ces valeurs ont intérêt à consulter les notes publiées à ce sujet par La Bourse pour Tous, journal financier absolument indépendant. Un numéro est envoyé franco sur demande à la direction : 27, Boulevard Poissonnière, 27, à Paris.

VICITY Lardy au centre de la ville. Réputées Larbaud parmi les meilleures de Vichy

francs par MOIS RENTES PAR PROPRIÉTES Demander Notices et Statuts à la Société Mutuelle "LA PREVOYANCE PONCIERE" 13, Rue Grange-Batelière, Paris. par versements de 5fr.

Notices ou Renseignements adressis franco

Par la Sté Mutuelle La PRÉVOYANCE FONCIÈRE

13, Rue Grange-Batellère, Paris.

métaux ouvragés, prendr<sup>t</sup> Commandre av. 100,000 env. p'extension et rembourser une commandite de 50,000f. Defaucamberge, 82, rue Hauteville.

Suisse. Co. de Boulons, Vis, Tirefonds et tous

Yukon Mining et Dredging Cie L<sup>14</sup> (Société de Mines d'or et de Dragage). Avis est donné aux actionnaires qu'un dividende de 36 0/0 a été déclaré et sera payable à nos bureaux à partir du 10 octobre prochain contre remise du coupon nº 1. — Kootenay Exploration Cie, Limited, 47, rue de Châteaudun, Paris.

pceles, r. Lacépède, 32, p. r. Monge, 3 gds appi (libres), antich., sal., s. à m. av. véranda, 3 ch. à couch., s. de bains, lingerie, calorif., 2 ch. de b., 2 caves. Service très conf. Prix modérés.

EXQUISE EAU MINÉRALE CONTROL (Près Carisbad). Alcaline pure dépuratif idéal, tonique, puissante pour digestion, diabète, obésité, foie, poumons, vessis. PASTILLES de BILIN très digestires, délicieuses, belte : 1 fr. 50 franco contremanéat, BLANKENBERG, 31, rue des Prance-Beurgsels, Paris.

Demander Broch" graf". D' Mac D'Outsty 30.F. Richer, Paris.

et VALEURS INDUSTRIELLES

Mous sommes vendeurs de : | Nous sommes acheteurs de : 10 Secours (acc.) 235 5 Préservat\* (acc.) 2400 10 Patrimoine (acc.) 175 10 Providence (acc.) 820 1 Phénix (vie) 36200 10 Abeille (acc.) 620 1 Nationale (vie) 35250 20 Patrimoine (acc.) 160 1 Union (vie) 6000 20 Urbaine (acc.) 565 7 Urbaine (vie) 970 5C\*\*\* d\* familles(acc.)80 20 Providence (vie) 80 5 Urbaine (vie lib.) 1900 1 Nationale (inc.) 16800 10 Nord (vie) 400 France (inc.) 15600 10 Soleil (vie) 370 1 Urbaine (inc.) 5500 10 Csae patern. (inc.) 185 1 Paternelle (inc.) 5300 | 1 Générale (inc.) 36500 2 Soleil (inc.) 5200 2 Nord (inc.) 3600 2525 10 Abeille (inc.) au mª 2 Abeille (inc.) 10 Foncière (inc.) 310 10 Cenfiance (inc.) 50 20 Métropole (inc.) 140 10 Café Américain mª 50 Gde roue de Paris 30 4 Parts Variétés 325 1 Saint-Gobain 34750 5 Eaux de Vals 1130

20Usin \*\* Agaz (Georgi) mx | 5 Eaux de Vittel 600

LT. PIVER PARIS PARFUMERIE 田长茶等 POUR la FRAICHEUR et la BEAUTÉ du TEINT L. T. PIVER , PARIS In des principaux fabricants anglais de cour-

roies de transmission en cuir (tan de chêne), et tissées, demande un agent général pour la France. Les offres de maisons importantes seront seules prises en considération. Ecrire à Belting », c/o Deacon's Advertising offices, Leadenhall street, Londres.





#### SEMAINE FINANCIÈRE

Nous avons constaté maintes et maintes fois l'infériorité de notre pays à l'égard de l'Allemagne, de l'Angleterre et de la Belgique, en ce qui concerne la constitution d'affaires industrielles. A quoi tient cette infériorité ? Aux lois fiscales, aux rigueurs de la loi sur les sociétés tout d'abord, mais aussi aux excès des promoteurs de ces affaires. Comment admettre, lorsqu'il s'agit de la création d'une affaire nouvelle, qu'on en émette les titres avec une forte prime avant

d'avoir la certitude que l'affaire sera productive? Quoi qu'il en soit, les entreprises qui sollicitent l'attention de nos financiers sont de trois sortes 1º les entreprises en nom collectif ou appartenant à un propriétaire unique, lorsqu'elles sont en plein rendement; 2º les entreprises tombées; 3º les entreprises nouvelles.

Il est fort séduisant de mettre en société anonyme par actions des assaires particulières qui ont fait leurs preuves, qui donnent à leur propriétaire des bénéfices considérables. Mais il n'est pas toujours facile de convaincre un industriel ou un commerçant qui gagne largement sa vie dans son usine ou dans ва maison, de la céder. Cependant il y a un moment psychologique où ce propriétaire, s'il n'a pas de successeur naturel, pense à consolider ses bénéfices. C'est cet instant qu'il faut connaître, c'est l'occasion qu'il convient de saisir. Le banquier à qui échoit cette bonne fortune, n'aura donc qu'à se mettre en rapport avec cet industriel ou ce commerçant; il vérifiera le chiffre des bénéfices qui lui sont annoncés, Il fera une enquête sur la situation de l'article fabriqué et à vendre; il en examinera les débouchés, se rendra compte du développement que pourra prendre l'affaire transformée en société anonyme avec des capitaux nouveaux. Puis, si l'enquête est favorable, il prendra bien garde de ne rien changer tout d'abord dans la direction imprimée aux affaires de la maison; il fera du concours de l'ancien propriétaire, une condition principale du contrat d'achat et Il prendra avec lui telles précautions financières qu'il conviendra.

Ainsi mise sur pied, l'entreprise peut être tout de suite offerte au public. Dès le premier exercice, l'action émise devra donner un dividende. Le grand public cherche surtout des emplois de fonds qui lui rapportent immédiatement et la banque qui lui constitue ces placements est assurée d'accroître bien vite sa clientèle, si elle apporte à la transformation des affaires particulières en sociétés anonymes un soin scrupuleux et une grande modération dans la majoration du capital qui pourra constituer son bénéfice d'intermédiaire.

La simplicité de ces opérations saute aux yeux. Le seul danger qu'elles présentent est la tentation de majorer dans une mesure excessive une industrie bonne en soi. C'est ainsi qu'ont sombré la plupart des affaires de ce genre constituées avant 1882.

La formule a été reprise avec succès par une banque que nous nommons ici assez souvent, la Banque spéciale des valeurs industrielles. Mais forte des lecons du passé, cette banque paraît avoir précisément tenu compte jusqu'ici dans sa manière d'opérer, des précautions que nous venons d'indiquer. Aussi le crédit n'a-t-il pas tardé à lui faire une situation tout

à fait privilégiée dans un public nombreux. Le second groupe d'affaires dont s'occupent volontiers nos financiers comprend les entreprises tombées ou seulement mal engagées. Là encore, bien que la situation soit plus délicate que dans l'exemple précédent, le travail financier est relativement facile. On a l'accident ou le mal sous les veux. on voit comment l'un ou l'autre est survenu, on constate le côté faible de l'organisme, on n'a plus qu'à le fortifier et on travaille avec d'autant plus de succès à cette restauration que le fonctionnement antérieur de l'entreprise considérée, a mieux montré de quel côté doit porter l'attention de ceux qui ont tenté de la remettre à flot. C'est, nous le répétons, un genre d'affaires très recherché par nos financiers, et nous voyons aujourd'hui, à la cote officielle, des sociétés florissantes qui, avant d'arriver à cet état définitif, ont dû passer par des opérations de démajoration et de transformation fort délicates. Il est facheux que le public n'ait pas beaucoup de goût pour cette sorte de placement au moment où il est encore très lucratif. Un titre déprécié ne l'attire guère, bien que le bon sens dise que moins un titre est cher, moins il offre de chances de perte. Quoi qu'il en soit, le public préférera l'acheter, lorsqu'il aura accompli sa révolution complète, c'est-à-dire lorsque la société qu'il représente aura réalisé le plein de ses béné-

Enfin il reste les affaires nouvelles. Jusqu'à présent, ce sont ces dernières qui ont donné lieu aux recherches les plus actives de nos financiers, sans doute parce que ce sont les seules que le public a consenti jusqu'à présent à accueillir avec quelque faveur. Encore l'accueil devient-il de plus en plus froid. On a tellement abusé des primes d'émission sans qu'elles fussent justifiées par des dividendes à échéance prochaine, qu'il faudra peut-être désormais

renoncer à cette formule de placement. Il n'est pas raisonnable de vouloir négocier une entreprise nouvelle dont le compte de profits et pertes, à la colonne du crédit, n'offre encore qu'une page blanche; il n'est pas raisonnable de prétendre en placer les titres à un cours correspondant à la période des dividendes. Placer au prix de 6 ou 700 francs une action de 500 francs qui ne donnera peut-être de dividende (et quel dividende ?) qu'après trois années d'existence, n'est-ce pas quelque peu abuser de la crédulité publique? D'ailleurs, dans ce cas, la vérité reprend toujours ses droits. Nous avons vu rarement des titres émis dans ces conditions conser-

ver longtemps leur prix originaire de vente. Une affaire industrielle nouvelle est toujours très difficile à mettre en marche. On ne peut imaginer le coulage qu'elle comporte forcément à ses débuts. Il faut beaucoup d'optimisme pour constituer une affaire, pour inspirer confiance et s'assurer ainsi des concours financiers. Mais dès le jour où les capitaux sont réunis, ceux qui en ont la direction doivent s'inspirer de quelque pessimisme. C'est la meilleure façon de défendre ces capitaux. Tout d'abord, l'économie la plus stricte doit présider au premier établissement de l'affaire, à l'installation de tous les services. Il n'y a pas de mal à ce que le capital originaire

soit un peu au-dessous du montant qu'il devra atteindre plus tard. Cette limite imposera un budget de dépenses d'autant plus étroit. Il faudrait aussi qu'administrateurs et directeurs renonçassent les premiers à toute rémunération, les seconds à des appointements élevés, jusqu'au moment où leur gestion aura porté ses fruits. L'inexpérience conduit souvent à créer, à l'origine, des emplois, à constituer un étatmajor de chefs de service dont la pratique et la nécessité de ménager les ressources sociales imposent bientôt la réforme. On s'était figuré, après une enquête sérieuse, que les proluits fabriqués s'écouleraient tout de suite dans une clientèle prête à payer des prix très rémunérateurs. La mise en train du service commercial fait apercevoir des difficultés qu'on n'avait pas soupçonnées. Les appréciations optimistes du début se dissipent et l'on arrive à considérer que la société est en bonne situation, si au bout de dix-huit mois ou deux ans, elle joint les deux bouts. A partir de ce moment seulement, l'expérience est complète; on peut raisonnablement envisager l'ouverture de la période bénéficiaire.

Comme on le voit, ce labeur du début, ces incertitudes de tous les instants ne justifient guère les prix majorés auxquels on a trop souvent l'habitude de faire acheter par le public les titres de ces industries naissantes. Les actions d'une société ne devraient être placées dans le grand public qu'au moment où cette société entre dans la période des bénéfices, ou, si le public est appelé à participer à sa constitution, la souscription du capital devrait lui être offerte sans aucune majoration. La première de ces deux formules est encore la meilleure. Car le public ne devrait pas être un fondateur d'affaires, il n'a aucune disposition pour attendre plusieurs années l'intérêt de son argent. C'est là le rôle des banquiers et des financiers. Le public est avant tout un placeur ou un prêteur de capitaux à intérêts.

Dans le dernier numéro de la Revue des Deux Mondes, paru le 15 septembre, M. Raphaël-Georges Lévy poursuit la série des études remarquables qu'il a entreprises sur les finances des grandes nations étrangères. Il y a deux mois, il nous parlait de celle des Etats-Unis; aujourd'hui il nous entretient de la Dette anglaise.

Malgré son titre en apparence théorique, ce travail est une véritable leçon d'économie politique et, ajoutons-le, de politique. L'auteur remplit un véritable devoir patriotique en mettant sous nos yeux l'histoire de la politique admirable grâce à laquelle les hommes d'Etat anglais ont, au cours de ce siècle, réduit de plus d'un quart une dette publique qui, au lendemain des guerres napoléoniennes, dépassait 20 milliards de francs. C'est un exemple unique en Europe. Il faut passer les mers et rappeler la façon merveilleuse dont les Américains, après la guerre de Sécession, ont remboursé la plus grande partie des dettes contractées par eux au cours de cette lutte de cinq années, pour trouver un effort comparable à celui du Royaume-Uni.

L'idée qui domine les ministres ou les Parlements anglais, c'est qu'une dette ne doit être contractée qu'en des circonstances et pour des besoins extraordinaires. C'est ainsi que, depuis 1815, la seule occasion où la Grande-Bretagne ait émis une mprunt consolidé de quelque importance, a été la guerre de Crimée. En dehors des époques de crise, l'Angleterre considère que, non seulement elle n'a pas le droit d'emprunter, mais que son devoir impérieux est de consacrer toute son énergie à réduire par tous les moyens possibles le fardeau de sa dette, soit en capital, soit en intérêts; aussi l'histoire des finances anglaises depuis plus d'un demi-siècle est-elle celle d'une série de conversions, grâce auxquelles le taux d'intérêt payé par le Trésor a été diminué de moitié, c'est-à-dire ramené de 5 à 2 1/2 0/0. Un effort semblable avait déjà été fait au cours du dix-huitième siècle, mais il avait été brutalement interrompu par les guerres de la Révolution et de l'Empire, qui quadruplèrent, en moins de 25 ans, le chiffre de la dette

Il est aussi intéressant qu'instructif de suivre, dans le lucide exposé de M. Raphaël-Georges Lévy, l'application ingénieuse et persévérante des méthodes les plus variées, destinées à racheter des titres de rente, à transformer une dette perpétuelle en une dette viagère et en un certain nombre d'annuités

De semblables travaux devraient être portés à la connaissance de tous les membres de notre Parlement, sénateurs et députés; s'ils voulaient bien arrêter leur attention un instant, ils y trouveraient matière à réflexion salutaire et chercheraient peut être un jour à appliquer à la dette française les méthodes qui ont si bien réussi de l'autre côté de la Manche et qui ont fait du crédit britannique le premier du monde.

Le marché a été assez agité cette semaine. La politique intérieure a été encore la cause principale des différents mouvements qui ont eu lieu. Presque toutes les transactions se sont en conséquence concentrées sur nos rentes. Après plusieurs alternatives de hausse ou de baisse, la Bourse a clôturé dans de meilleures conditions qu'on n'aurait pu l'espérer, mais tout en restant encore assez indécise, comparativement aux derniers cours de la semaine précédente. Il est vrai qu'en dehors de l'agitation actuelle des raisons d'ordre financier ont agi sur la spéculation.

La tension monétaire à Berlin, l'élévation du taux de l'escompte à la Banque d'Angleterre, la hausse du chèque ont fait appréhender un resserrement de l'argent en liquidation. Dans de telles conditions, les acheteurs ont préféré alléger leurs engagements et ces réalisations ont pesé sur les cours. La liquidation de Londres, qui doit commencer demain, fera savoir si ces craintes étaient justifiées et fournira des indications utiles pour la direction à suivre.

Le 3 0/0 a passé de 102 50 à 102 25 pour rester à 102 35; l'Amortissable a varié de 101 70 à 101 50 et le 3 1/2 de 105 87 à 105 80. L'Extérieure, poussée par les rachats des vendeurs, s'est élevée de 42 55 à 43 97, pour revenir à

42 90, sur les dernières dépêches relatives à la situation financière en Espagne. Voici le dernier avis de la délégation des finances d'Espagne, à Paris, relatif au payement du coupon

d'octobre de la Dette espagnole : Le coupon à échoir le 1er octobre 1898 sur la Dette laissé passer sans y accorder 2ucune attention. Il est 4 0/0 perpétuelle d'Espagne sera payé à partir du sa- | donc permis de se demander encore si la contradiction

medi de la même date et les lundis et vendredis non fériés des semaines suivantes. On recevra les coupons à partir du samedi 24 du courant et, après, les mardis et samedis non fériés de chaque semaine, de onze

La délégation recommande aux porteurs de ladite rente qui désireront toucher leurs arrérages en or de suivre scrupuleusement les prescriptions contenues dans le décret royal du 9 août dernier, inséré dans le Journal officiel du même mois, et appelle leur attention sur les suivantes, en particulier :

Les coupons, lors de leur présentation, devront être joints aux titres dûment estampillés dont ils font partie et être détachés dans les bureaux de la délé-Les porteurs devront signer, sous la foi du serment ou de leur parole d'honneur, une déclaration inscrite

au bas du bordereau de présentation, attestant que ni les coupons ni les titres n'ont été aliénés, et qu'aucun sujet espagnol ne participe à leur possession. Les personnes qui auraient acquis des titres déjà estampillés devront, avant de présenter leurs coupons à l'encaissement, produire dans les bureaux de la déléga-

nalité. A partir du 1er octobre seront payés en pesetas les coupons dont l'échéance est antérieure à la présentation des titres à l'estampillage. Les intérêts de la susdite dette seront payés avec les

tion leurs pièces justificatives de propriété et de natio-

fonds que, selon la loi du 29 mai 1882, doit fournir la Banque d'Espagne. Les coupons au 1er octobre prochain des titres 4 0/0 perpétuelle intérieure, 4 0/0 amortissable, ainsi que les inscriptions nominatives de la même rente seront reçus les jeudis, à partir du 29 du mois actuel, et en échange la délégation délivrera des récépissés à trente jours de date payables à Madrid, à la Banque d'Espagne, déduction faite de l'impôt de 1 0/0 sur la rente trimes-

trielle et des surtaxes suivantes : 1º 10 0/0 plus 20 0/0 sur l'impôt de 1 25 0/0 qui grève le revenu annuel; 2º 80 0/0 sur l'impôt de 1 0/0 dont 40 0/0 correspon-

dent au trimestre de juillet et 40 0/0 au trimes-On prévient le public qu'il ne sera payé aucun coupon sans son talon respectif. L'Italien a varié de 92 77 à 92 40; le Portugais 3 0/0

de 23 12 à 23; le 4 0/0 autrichien or de 104 15 à

104 et le Hongrois de 103 à 102 90; le 4 0/0 brésilien de 54 65 ' 54. Les fonds russes sont restés fermes : le 3 0/0 1891 à 97; le 3 0/0 4896 à 96 90 et l'Intérieur 4 0/0 de 67 50

Les fonds égyptiens n'ont pas subi de modification sensible : l'Unifiée de 110 15 à 110 10; la Daïra-Sanich de 103 50 à 104 05 et la Privilégiée de 105 90 à

Les fonds turcs ont été calmes : la série C de 26 55 à 26 25, la série D de 22 55 à 22 32. L'obligation 5 0/0 1896 a varié de 452 à 454. L'obligation Haiti 6 0/9 a passé de 355 à 354. Ce

titre, étant donnés les cours de 214 cotés sur l'obligation 5 0/0 1875, pourrait prétendre à des prix plus élevés. L'obligation 6 0/0 rapporte, en effet, 30 fr., c'està-dire le double du revenu de 15 fr. afférent à l'obligation 5 0/0. Elle est en outre remboursable à 500 fr. tandis que la seconde est remboursable à 300 fr. Les recettes brutes de l'administration autonome es monopoles du royaume de Serbie se sont élevées, pendant le mois d'août 1898, aux chiffres sui-

4	Monopole des tabacsFr.	1.066.258
	- du sel	353,738
	- du pétrole	163.379
	Douanes	A
3	Impôt de l'Obrt	
3	Timbre	329.767
•	Total	2.621.116
	alors que les recettes du mois d'août de l'année dernière étaient de	2.241.743
•	soit un surplus pour le mois d'août 1898	

MARCHES ETRANGERS

(De nos correspondants particuliers)

de......Fr.

Londres, 24 septembre. - Le marché des mines d'or sud-africaines n'a pas réussi à maintenir l'allure nécessaire pour convaincre le public. Il y a eu plus de réalisations que d'affaires nouvelles. La Chartered a plutôt faibli L'argent en lingots après une hausse marquée qui en a porté la cote à 28 pence 3/16 par once est un peu

moins ferme. Le change sur l'Inde est à 16 pence et

une très minime fraction ; le « rupee paper » fait 62 3/4.

La Banque d'Angleterre distribuera 5 0/0 de divividende de semestre. L'Extérieure espagnole a fait bonne mine ces joursci et clôturait hier à 43 3/4. Il se serait même produit quelques achats pour compte de New-York, cette semaine. Sur ce, les haussiers de cette valeur ont mis en avant l'hypothèse que les Etats-Unis n'ont pas l'intention d'être trop durs envers l'Espagne, en ce qui est du côté financier des questions à régler, et qu'ils

tout au moins à garantir, une partie de la dette cu-Une autre explication de ces prétendus achats, explication qui serait pour le moins aussi vraisemblable que celle d'une modération à laquelle les Etats-Unis ne sont guère contraints par les circonstances, consisterait à dire qu'un certain nombre d'opérateurs américains n'avaient pas dédaigné de s'engager à la baisse sur l'Extérieure pendant la guerre, et qu'aujourd'hui ils veulent boucler une spéculation qui n'a plus de raison d'être. Quant aux bruits d'emprunts que contracterait incessamment le trésor espagnol, on est d'avis qu'il ne se tentera rien d'important dans cette

seraient même prêts à prendre pour leur compte, ou

direction avant la signature du traité de paix. Le rapport du ministre des finances du Brésil parle de l'urgence qu'il soit voté immédiatement par le Congrès une loi qui autoriserait le gouvernement à percevoir 30 0/0 des droits de douane, à l'importation, en or. Dans ces conditions, il serait facile, dit-on, d'assurer le service du coupon et les porteurs étrangers verraient leur situation se raffermir singulièrement.

Les fonds portugais témoignent, de nouveau, d'une certaine fermeté, parce qu'on remet en avant l'affaire de la cession à l'Angleterre de la baie de Delagoa, cession qui reposerait, en ce qui regarde le consentement qu'y aurait donné l'Allemagne, sur la cession de Zanzibar à cette dernière. L'Angleterre garantirait 10/0 d'intérêt sur la dette extérieure du Portugal; c'est le taux servi actuellement. Tout cela fait singulièrement l'effet de châteaux de cartes. Une dépêche de Rome, ces jours derniers, contredi-

sait des bruits d'emprunt que ferait d'ici à peu de temps

le gouvernement italien. Voilà deux ou trois fois que

se renouvellent ces dementis de bruits qu'on avait

donnée n'est pas un moyen de tâter le pouls du public. Le Stock-Exchange ne sait trop que faire des nouvelles politiques chinoises. Ce qui se passe là-bas est de nature à intimider les capitaux anglais et à réagir sur la cote des emprunts du Céleste-Empire ici. D'une manière générale la spéculation est disposée à mal voir les choses dans ce moment; mais ce n'est là qu'une impression passagère, personne ne croyant beaucoup à des complications sérieuses.

Madrid, 22 septembre. - La Bourse de Madrid s'anime un peu avec l'approche de la liquidation. Il y a une différence de 40 centimes environ en faveur du comptant sur le terme fin septembre. Le 40/0 intérieur finit aux plus hauts cours de la semaine à 50 50 au comptant, 59 10 à 58 20 à terme ; le 4 0/0 extérieur, 67 ; le 4 0/0 amortissable, 68 50, cours qu'on n'avait vu depuis longtemps.

La Banque d'Espagne se rapproche de nouveau du cours de 400, à 399, et les Tabacs, 228. Les bons 6 0/0 des îles Philippines, à 75, ne se ressentent pas des bruits sur les intentions des Etats-

Unis à propos de Manille et Luçon. Les Cuba, à 70 et 53 70, prouvent que les porteurs espagnols ont plus d'espérances que le monde officiel et politique dans les résultats de la conférence de Paris et, en tout cas, continuent à croire que leurs titres ne seront pas plus maltraités que les autres dettes de l'Espagne le jour de la liquidation générale quand on déterminera ce qu'on pourra encore payer. Les changes ont fléchi le Paris à vue de 62 75 à 55 50 et le Londres à vue de 40 75 à 39 30. Cette baisse du change a un peu surpris parce qu'on est si près des payements de coupons trimestriels de l'Etat et de toutes les entre-

prises fondées par des capitaux étrangers. Les bruits d'emprunts ou même d'opérations de crédit un peu considérables, en dehors d'émissions d'obligations du Trésor avec le concours de la Banque pour parer au plus pressé, doivent être reçus avec réserve jusqu'à la signature de la paix. Tout grand emprunt de consolidation de la dette flottante espagnole ellemême, actuellement de 542 millions du chef des déficits budgétaires de la péninsule, ne saurait être tenté qu'après la liquidation générale des dettes coloniales, qui seule permettra de se rendre compte des engagements du Trésor espagnol. On aura donc amplement le temps d'ici-là de reprendre et de donner une solution définitive à la question des compagnies de chemins de fer, ce qui serait le meilleur moyen de préparer le concours des capitaux et des marchés que l'Espagne ne peut espérer ailleurs qu'en France et en Bel-

Le gouvernement a renoncé à faire payer par les porteurs espagnols de 4 0/0 extérieur la retenue de 1 0/0 exigée avec des surtaxes extraordinaires cette année de tous les payements faits par l'Etat, comme le ministre des finances avait songé à le faire.

Les trésors et gouverneurs généraux des colonies qu'on va perdre continuent à faire traite sur le ministère des colonies sur un pied tel que le gouvernement a dû les prévenir qu'en dehors des frais de rapatriement et des dépenses nécessaires pour les armées de terre et de mer et les fonctionnaires qui relèvent de la métropole on ne peut plus prétendre imposer à l'Espagne des frais qui doivent nécessairement être mis à

la charge du nouvel état de choses. Le gouvernement est en pourparlers pour réaliser une opération de crédit garantie par les mines d'Almaden et les fermiers actuels seront probablement préférés aux autres établissements qui se sont mis sur les rangs sans offrir les mêmes avantages à tous les points de vue pour le Trésor espagnol. Cette opération ne s'achèvera probablement pas avant la fin des travaux de la conférence hispano-américaine à Paris.

Madrid, 24 septembre. - Bilan de la Banque d'Espagne. - Encaisse or: 270,585,338 pesetas, en plus 2.490,255; encaisse argent: 133,917,423 pesetas, en moins 1,045,552; correspondants étrangers: 196,099,895 pesetas, en plus 2,287,687; avances sur titres: 79,569,575 pesetas, en plus 4,242,897; emprunts sur valeurs: 73,873,674 pesetas, en moins 4,660,604; avances au trésor: 4,997,152 pesetas, en moins 4,929,070; billets en circulation: 1,40 9,198,150 pesetas, en plus 337,850; escompte: 1,015,103,703 pesetas, en moins 2,347,938.

#### BANQUES D'EMISSION BANQUE DE FRANCE

Voici les principaux chapitres du bilan pour la treizième semaine du deuxième semestre des trois derniers exercices :

(23 sept.) (22 sept.) (24 sept.) Encaisse 1.994.605.163 2.003.562.303 1.871.121.00 1.245,253.738 1.213.710.447 1.244.161.328 3.239.858.901 3.217.272.750 3.115.282.338 3.490.990.780 3.611.723.735 3.522.988.305 Circulation ... 563.180.486 606.250.282 394.717.174 347.802.264 349.935.215 Comptes cats créditeurs: 290.628.483 - Etat ..... 164.185.374 449.806.859 512.762.276 1.156.342 Bénéf. nets.. La Banque de France a passé de 3,555 à 3,560.

BANQUE D'ANGLETERRE Mouvements de la semaine Augmentation Diminution PASSIF 319.515 Circulation... liv. st. 5.878 Profits et pertes ..... Trésor.... 970.694 3.544.232 Comptes courants ... 762 Billets à 7 j., etc.... Diminution Augmentatio ACTIF Encaisse..... 845.925 fonds publics..... 425.000

Portefeuille..... 1.615.488 La réserve est en diminution de 526,410 liv. st. qui proviennent de 845,925 liv. st. de diminution dans l'encaisse et de 319,515 liv. st. de diminution dans la circulation des billets. Son montant est de 23,495,218 liv. st. et la proportion entre elle et les engagements de la Banque est de 51 0/0. L'encaisse métallique se monte à 33,804,883 liv. st. Le taux officiel de la Banque a été changé de 2 1/2 0/0 à 3 0/0. Les disponibilités cotent 1 1/2 0/0 à 2 0/0. L'escompte hors banque à trois mois fait 2 3/4 0/0 à 2 7/8 0/0.

Le bilan de la Banque d'Angleterre, cette semaineci, présente des différences considérables qui justifient abondamment l'élévation du taux officiel de l'escompte. Il serait tout à fait inexact de dire qu'on ne s'attendait pas à cette élévation. Cependant, quelques personnes étaient disposées à croire que les emprunts sur Consolidés que la Banque a effectués avant la clôturation du bilan, conformément à sa pratique lorsqu'elle désire voir se resserrer les taux de loyer de l'argent, étaient mesure de précaution plutôt que le prélude immédiat d'un rehaus-

L'importance des retraits d'or perdant la huitaine. 981.000 liv. st. à destination du dehors, sans parler des retraits faits hier, 274,000 liv. st., dont la Banque avait sans doute quelque pressentiment, ne laissait guère le choix. Au bilan du 29 juin dernier, la veille de l'abaissement de 2 1/2 0/0 du taux de l'escompte, qui était alors de 3 0/0, l'encaisse métallique s'élevait à 38,534,600 liv. st., et la réserve disponible à 27,071,200 liv. st. L'encaisse métallique n'est plus qu'à 33,800,000 et la réserve à 23,495,000 liv. st.

#### **ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT**

Etablissements de crédit français. - Le marché de ces valeurs a suivi les tendances générales. Le Crédit foncier a réagi de 696 à 690, avec un marché toujours actif sur ses obligations. La Banque de Paris a fléchi de 955 à 950; le Crédit lyonnais de 875 à 868; le Comptoir national d'escompte demeure à 582, la Société générale à 550; cette société annonce la mise en payement, à partir du 1er octobre prochain, d'un acompte de 6 fr. 25 par action sur les bénéfices de l'exercice courant ; le Crédit industriel a fait 614 et 615; la Banque internationale de Paris passe de 565 à 555. La Banque française de l'Afrique du Sud s'est traitée de 89 à 86; la Compagnie française des mines d'or de 94 à 90. La Banque spéciale des valeurs industrielles n'a pas eu à subir les diverses fluctuations du marché et s'est fermement tenue à 200 50 au lieu de 198 50.

Etablissements de crédit étrangers. - La Banque ottomane a varié de 550 à 546. Nous lisons dans le Levant Herald :

La Banque impériale ottomane, désireuse de donner une plus grande sécurité aux déposants de petits comptes courants à intérêts créés dans le but de faciliter et d'encourager les placements de la petite épargne, a décidé de donner un nantissement spécial aux sommes déposées. Ce nantissement est constitué en rentes françaises 3 1/2 0/0 et rente allemande 3 0/0. Les tilulaires de ces petits comptes auront donc la double garantie de la Banque impériale ottomane et du porteeuille des valeurs précitées qui leur est exclusivement

Ce système, appliqué en Egypte, donne les plus heureux résultats. La caisse d'épargne de la Banque impériale ottomane y compte 3,282 déposants dont les dépôts, s'élevant à environ 118,000 ltg., ont comme garan-

tie les valeurs ci-après: 40,180 liv. st. Dette égyptienne unifiée. 27,060 liv. st. Dette égyptienne privilégiée. 12,200 liv. st. Defence Loan. 4,000 liv. st. Emprunt Tribut d'Egypte 3 1/2 0/0. 8,000 liv. st. Obligations Cassaba, 2\* émission. 5,000 liv. st. Daīra. 1,500 liv. st. Obligations Telephon Co.

7.960 liv. st. Obligations Behera 4 0/0. La Banque des Pays autrichiens a passé de 487 à 483; la Banque du Mexique, de 630 à 625; la Banque nale de la République sud-africaine est presque sans changement à 347.

#### CHEMINS DE FER Chemins de fer français

RECETTES DU 1er JANVIER AU 9 SEPTEMBRE 1898

Longueur Recettes Différences depuis depuis le RÉSEAUX 1897 1. FRANCE yon...... 9.014 8.697 285.594.000+11.874 000+ 2.9 Nord...... 3.746 3.745 143.717.000+ 3.972.000+ 2.80 Ouest...... 5.594 5.534 117.284 000+ 4.574.000+ 3.29 Orléans..... 6.775 6.775 133.514.000+ 2.275.000+ 1.73 Est...... 4.836 4.833 111.922.000+ 1.290.000+ 1.12 Midi...... 3.382 3.204 73.076.000+ 3.862.000+ 1.03 Etat..... 2.810 2.791 30.258.900+ 711.200+ 1.61 2º ALGERIE Ch.aig.(Lyon) 513 5.830.000+ 379.000+ 6.95 192.878+ 5.32 Est algérien. 898 3.815.000 + Bose-Gueima: 607 1.627.270-40.557- 2.43 Voie large .... 353 Voie étroite... 207 828.070+ 39.920+ 5.06

Chemins de fer étrangers RECETTES DU 1er JANVIER AU 9 SEPTEMBRE 1898 Longueur Recettes Differences dep totales le 1" janvier depuis le 1897 Totales 1" janvier Autrichiens(1). 1.366 1.366 43.533.030— 609.527— 1.38 Suddel'Autr (2) 2.179 2.179 78.885.468+ 439.172+ . Madrid-Sarag. et Alicante., 2.927 2.927 43.087,998+4.235,011+10,90 Nord de l'Esp. 2.070 2.070 38.810.372+1.950.744+ 5.29 784 11.060.835+ 785.241+ 7.64 882.788+ 224.725+34.14 Lerida-Reus.. 104 Andalous..... 1.067 1.067 12.971.840+2.617.693+25.28 Mad.-Caceres . 429 429 2,372.863+ 265.872 Suddel'Espag. 223 179 874.555+ 99.713 .

VALEURS INDUSTRIELLES Canaux. - Le Suez, après avoir été très mouvementé, est resté finalement à 3,685 au lieu de 3,663.

693 693 13.667.400+1.133.977+ 9.05 380 380 1.642.966+ 81.022+ 5.19

Portug. res...

- non gar.

- res. gar. 380

Le Corinthe a fait 35. Mines, Métaux et divers. -- Mokhla est à 1,125 au lieu de 1,090; Malfidano passe de 1,040 à 1,055. Le Rio Tinto est bien tenu à 721, mais il a donné lieu à des affaires assez restreintes. Grâce au développement général que prend l'industrie dans le monde, celle des applications électriques surtout, grâce aussi au prix du cuivre qui se maintient à des taux rémunérateurs, la société du Rio est en bonne

situation. Voici un tableau qui résume l'état de la production et des ventes depuis 1894 :

Tonnes Tonnes Tonnes Tonnes rites extraites: Prêtre expédiées. 498.540 525.195 591.752 575.733 Pour être traitées 888.555 847.181 845.580 812.293 sur place ..... Total.... 1.387.095 1.372.376 1.437.332 1.388.026 Teneur moyenne en cuivre.. ... 3.025 0/0 2.821 0/0 2.961 0/0 2.810 0/0 Pyrites consom.: Tonnes ....... 485.441 518.560 549.585 582.540 2.595 2.594 Teneur moyenne 1.068 en cuivre..... Cuivre produit aux mines: 20.762 20.817 20.606 Tonnes ..... Ventes de cuivre: 17.777 11.928 Métal..... 11.065 4.716 10.636 Pyrites..... 5.652

Réserv. d'abatag. 105.803 106.164 109.651

(1) Du 1er au 10 septembre. (2) Du 1er au 10 septembre.

Stocks de cuivre.

Comme on le voit, l'exploitation industrielle et commerciale se maintient à des chiffres satisfaisants. La teneur moyenne toutefois s'affaiblit un La situation financière est également favorable.

Des améliorations y ont même été apportées par la nouvelle direction, comme on va le constater par l'examen du compte de profits et pertes et quelques chiffres du bilan :

Profits et pertes

Liv. st. Liv. st. Liv. st. Liv. st. Intérêt de obligations 174.765 158.899 143.465 141.284 Impôts...... 29,147 22,040 39,068 49,332 Intérêts et escomptes 3.653 712 Dépenses d'administration à Londres.. 18.864 18.771 18.235 19.170 Dépenses d'administration en Espagne 50.521 46.452 47.023 45.510 Alloc. aux directeurs 2.785 Amor. de l'outillage et du matériel.... 23.932 19.530 23.666 A la réserve..... » Amortis. de la dette hypothécaire...... 97.300 50.500 53.980 56.160 A la réserve..... Solde bénéficiaire.... 230.086 411.177 639.032 752.163 Solde reporté...... 71.173 25.086 28.677 21.532 Bénéfices sur ventes 459.405 626.286 Loyers et autres bénéf 11.131 6.296 Trafic public du chemin de fer..... de change....... 86.547 70.996 94.385 Intér. sur placements Transferts et autres

de progresser depuis 1894; il faut y ajouter les bénéfices sur le change que la compagnie fera bien de réserver dans la mesure la plus considérable. Nous voyons d'ailleurs que, depuis quelques années, le conseil d'administration a constitué une réserve qui aujourd'hui atteint 3,500,000 francs. Un nouveau chapitre figure depuis deux exercices

13

Ainsi les bénéfices sur ventes de métal n'ont cessé

11

droits.....

au compte de profits et pertes, c'est celui du trafic public du chemin de fer de Huelna à Rio-Tinto. Les bénéfices de ce trafic bien que n'étant pas encore considérables sont en progrès sensible de la

première année à la seconde. D'autre part, les charges du capital obligations n'ont cessé de diminuer depuis 1894 par suite de

Mines d'or. - Le marché des mines d'or, tout en conservant un bon fonds de fermeté, a eu à supporter toutefois quelques réalisations qui ont un peu pesé sur les cours. Tout d'abord la question des reports a préoccupé la place: quelques-uns ont en effet pris les devants sans attendre la liquidation. Ils ont donc allégé leur position et ces ventes s'effectuant à un moment où l'ensemble du marché n'était pas satisfaisant, les cours ont été ramenés en arrière.

La place a été en outre influencée par les dépêches relatives à la taxe de 2 1/2 0/0 sur la production aurifère du Transvaal. Mais l'African Review a recu de Johannesburg, un câble lui annonçant que la résolution passée par le Volksraad donnant le droit de percevoir un impôt de 2 1/2 0/0 sur l'or extrait des Mynpachts, n'est que la confirmation des pouvoirs discrétionnaires conférés au gouvernement par la loi sur l'or de 1886. Le télégramme ajoute que le gouvernement n'a pas l'intention, pour le moment, d'exiger le payement de cet impôt. A Johannesburg, on ne fait nullement attention à cette nouvelle loi, dont l'application serait au reste assez difficile, bon nombre de compagnies exploitant, en plus des mynpachts, des claims régis par la loi ordinaire; il serait donc asset difficile d'estimer le montant de l'or provenant de cha-

La Robinson, qui de 227 avait passé à 231, revient & 223. La Ferreira passe de 627 à 620; la Geldenhuis de 199-50 à 193; l'East Rand de 159 50 à 149 50.

La Rand Mines est à 835. Voici quelle est la situation financière de cette société depuis sa forma-

Ressources réalisées

Capital émis..... 332.708 Bénéfices au 31 décembre 1897... .... 1.694.737 Total..... 2.027.445 469 claims miniers et droits d'eau..... Actions de sociétés subsidiaires..... Ferme de Moonfontein.... Droits de tenure franche sur 306 claims ferme Langlaagte.... 13.453 Résidence du gérant, propriété de Jeppestown, installation du bureau, bétail, warrants d'actions au porteur..... Réservoirs et appareils à épuisement......

Au sujet de la marche des sociétés subsidiaires dont les titres forment la majeure partie du portefeuille de la compagnie mère, le gérant dit dans son

Total..... 2.027.445

Solde en caisse.....

dernier rapport : Les résultats obtenus dans le courant de l'année passée montrent la valeur de ces compagnies et prouvent que les espérances qu'elles avaient fait concevoir n'étaient pas exagérées. Le rendement et les frais des compagnies en exploitation peuvent être comparés avantageusement avec ceux des compagnies outcrop et les recherches entreprises dans les mines encore en voie de développement font prévoir le succès qui attend les compagnies subsidiaires dès qu'elles pour-

ront effectuer leur maximum de broyage. La Lancaster est à 69 25. Cette mine, dont les actions viennent d'être introduites sur notre marché par les soins de la maison Gœrz et Co, est située dans le district du Rand, au Transvaal. D'après son étendue (290 claims), on calcule qu'avec un moulin de 100 pilons, elle pourrait avoir une durée de près de cinquante ans. L'amortissement, par conséquent, à opérer, ne porterait que sur une très petite fraction du dividende. Quant à ce dividende, on estime qu'il pourra être de 7 fr. 50 par action. La compagnie est en pleine exploitation, et ses bénéfices par tonne ont passé de 8 fr. 8

Paris, C. Pariser, imp.-gérant, 5, boulev. des Italiens.

en janvier à 16 fr. 80 en août.